



Contrat de Ville

de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val de Sambre



**CONTRAT
D'ENGAGEMENTS
« QUARTIERS 2030 »**

**Un contrat
pour et avec
les habitants**



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

- 6** **Préambule**
- 7** **La politique de la ville, qu'est-ce-que c'est ?**
- 8** **Un contrat de ville co-construit avec les habitants et les partenaires**
- 9** **Portrait des quartiers prioritaires de Maubeuge-Val de Sambre**
- 12** **Les quartiers prioritaires à grands traits**
- 14** **Les 5 orientations du contrat de ville**
- 17** **Orientation 1** - Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services
- 22** **Orientation 2** - Pour des parcours d'éducation égalitaires
- 26** **Orientation 3** - Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous
- 32** **Orientation 4** - Pour un cadre de vie agréable et sécurisé
- 37** **Orientation 5** - Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques
- 45** **Les projets de quartier**
- 80** **Les fils rouges du contrat de ville : aller-vers et participation des habitants**
- 83** **La gouvernance du contrat de ville**
- 89** **Annexes**
- 119** **Signataires du contrat de ville**

ÉDITOS

Conformément à l'ambition portée par le Président de la République, les contrats « quartiers 2030 » qui remplacent les précédents contrats de ville, doivent permettre aux quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Parce que l'éducation est le premier levier de réduction des inégalités de destin, ces nouveaux contrats renforcent notre engagement pour la réussite des jeunes. En matière économique, l'objectif est que les habitants et notamment les habitantes de ces quartiers puissent profiter du dynamisme en cours pour atteindre le plein emploi, parce que ces habitants et habitantes sont une chance pour les entreprises. En outre, parce que les quartiers cumulent les difficultés dans ces domaines, la transition écologique et la santé en sont des axes structurants. Enfin, élaborés au bénéfice de tous, les contrats favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-Lgbt.

Sur tous ces sujets, l'État, ses opérateurs et agences mobiliseront de façon exceptionnelle tous les dispositifs déjà existants sur le territoire de France métropolitaine avec l'objectif que ceux-ci profitent réellement directement aux habitants. En complément, L'État apportera des financements pour financer des actions spécifiques.

Avec un partenariat élargi, les contrats « quartiers 2030 » sont la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Ils réitèrent notre ambition : mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Virginie LASSERRE
Préfète déléguée pour
l'égalité des chances

L'année 2024 marque le point de départ de la nouvelle politique contractuelle. Le présent contrat de ville traduit la volonté de l'ensemble des élus, acteurs du territoire et des partenaires de la politique de la ville de mettre en place une politique spécifique et ambitieuse. Elle vise à réduire les écarts de situation entre les habitants de l'Agglomération et notamment dans les quartiers en politique de la ville.

La CAMVS s'est ainsi engagée depuis 2015 auprès de l'État et des communes concernées à piloter le contrat de ville avec pour objectif de faire converger les politiques publiques en direction des territoires les plus fragiles. Sur les six prochaines années, et dans le cadre du plan « Engagements Quartiers 2030 », un nouveau contrat de ville vient poursuivre cette politique audacieuse déjà menée par la CAMVS en lien avec l'État et les partenaires institutionnels. Ces nouveaux contrats de ville feront l'objet d'une actualisation, évaluation en 2027 afin d'ajuster les priorités et stratégies identifiées au terme des trois premières années de contractualisation.

Ce contrat de ville ne sera plus organisé en piliers mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants lors des différentes phases de concertation. Les nouveaux contrats de ville comporteront ainsi un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier.

La CAMVS et les communes en politique de ville continueront à donner une place centrale aux habitants. En effet, il convient de conforter et de développer la participation de ces derniers initiée lors des tables citoyennes et des réunions de quartier. Les porteurs de projets devront répondre aux engagements issus des rencontres avec les habitants en proposant des actions qui réduisent les inégalités et améliorent les conditions de vie.

Ensemble, pour les années à venir, continuons à nous mobiliser en faveur des quartiers de la Politique de la Ville avec les mêmes objectifs d'amélioration de vie de leurs habitants !



Bernard BAUDOUX
Président de la Communauté
d'Agglomération Maubeuge-
Val de Sambre

PRÉAMBULE

La nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 » a pour objectif d'**amplifier la mobilisation de tous** afin de permettre aux quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a fixé les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville. Le contenu des contrats de ville est recentré sur **les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers**, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

La parole des habitants, au fondement de ce nouveau contrat de ville

La CAMVS a donné une place centrale aux habitants avec plusieurs temps forts de concertation. Environ **150 participants ont été mobilisés lors des tables citoyennes**, avec une forte mobilisation des habitants, une participation significative des services des villes, des partenaires institutionnels et des bailleurs. Un séminaire a réuni une centaine de professionnels et d'habitants. Le séminaire a été l'occasion de prioriser les enjeux du prochain contrat de ville.

Une démarche partenariale, avec une mobilisation de tous les acteurs du territoire

Les services de l'Etat ont été présents au côté de la CAMVS tout au long de l'élaboration du contrat de ville. Les villes ont été fortement impliquées dans la démarche d'écriture des projets de quartiers, et 16 temps de concertations ont été proposés aux habitants. Les partenaires du droit commun (Département, CAF, France travail, CPAM, ARS, Education nationale, Police nationale,

bailleurs, ...) ont été fortement mobilisés lors des rencontres bilatérales avec la CAMVS et l'Etat. Un séminaire spécifique sur les engagements des signataires du contrat de ville a été organisé par la CAMVS (accompagnée par le cabinet Asdo afin d'écrire ce contrat de ville).

Quatre principes directeurs pour le nouveau contrat de ville

Les partenaires ont défini quatre grandes lignes directrices qui présideront à la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville :

- Un contrat de ville qui **répond aux besoins des habitants**, tels qu'ils ont exprimés notamment dans le cadre des tables citoyennes et les réunions de quartier.
- Un contrat de ville qui **cadre l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville**, en même temps qu'il **fait levier sur les politiques de droit commun** (de l'ensemble des partenaires, y compris des communes et de l'agglomération).
- Un contrat de ville à l'échelle de l'agglomération qui se déclinera au niveau local via **des projets de quartier**.
- Un contrat de ville qui renforce l'interconnaissance entre acteurs avec **davantage de coopération**, au service des quartiers.

LA POLITIQUE DE LA VILLE, qu'est-ce-que c'est ?

« La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. » Source : site du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, novembre 2022

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?

Un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville est un quartier où il y a plus de difficultés qu'ailleurs dans la ville. Ce sont des indicateurs statistiques de l'INSEE qui permettent de définir les contours de la géographie prioritaire. Le décret avec la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été publié le 29 décembre 2023.

Qu'est ce qu'un contrat de ville ?

Les contrats de ville sont la formalisation de projets de territoires pour améliorer la situation des quartiers prioritaires. Ceux-ci doivent bénéficier avant tout d'un surinvestissement des politiques publiques portées par l'ensemble des partenaires signataires.

À l'échelle départementale, une mission inter-services appelée mission CONCERTO réunit tous les services, opérateurs, agences de l'État et les organismes de sécurité sociale dans le département. La mission élabore la stratégie territorialisée de renforcement des politiques publiques portées par ses membres dans les quartiers prioritaires et coordonne, suit et évalue leur mise en œuvre dans le cadre des contrats « quartiers 2030 ». (cf. annexe n° 7)

Y a-t-il des financements spécifiques pour les quartiers prioritaires ?

Des associations et des projets sont soutenus chaque année par des financements spécifiques de la politique de la ville, et interviennent dans

les quartiers prioritaires. Le financement de ces actions est décidé conjointement par l'État, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, les communes et les habitants.

Au-delà des financements spécifiques de la politique de la ville, les partenaires du contrat de ville s'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs politiques publiques dans les quartiers, de manière accentuée : le Département avec ses services de Protection Maternelle et Infantile par exemple ou l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la CPAM avec ses actions de prévention en santé, France Travail avec des actions d'accompagnement vers l'emploi renforcées pour les habitants des quartiers prioritaires, ...

Quel rôle jouent les habitants dans la politique de la ville ?

Les habitants sont au cœur de la politique de la ville. Leur rôle est aussi important que celui de l'État et des collectivités territoriales. Les associations et les porteurs de projet doivent co-construire avec les habitants leurs actions. L'avis des habitants est central pour trouver des solutions aux situations repérées dans les quartiers.

Et concrètement comment va être mis en œuvre le contrat de ville ?

Le présent contrat de ville sera décliné de façon opérationnelle et concrète dans l'ensemble des quartiers politique de la ville notamment lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé annuellement par la Communauté d'agglomération, et qui permet aux porteurs de projet de présenter leurs propositions d'action. Cette nouvelle génération de contrat de ville prévoit un objectif de 50% d'actions pluriannuels par convention pluriannuel d'objectifs (CPO).

UN CONTRAT DE VILLE co-construit avec les habitants et les partenaires

De nombreux habitants de l'agglomération se sont investis, tout au long de l'année 2023, pour donner leur avis sur leur quartier, mettre en avant leurs besoins, proposer leurs idées sur les actions à mettre en place dans le cadre de ce nouveau contrat de ville. Les partenaires du contrat de ville, acteurs publics et associatifs, ont également été partie prenante des travaux.

13-18 septembre 2021 : Evènement national accueilli sur le territoire « Ensemble construisons la politique de la ville de demain : au carrefour de l'égalité et de la fraternité »

2021-2022 : Evaluation finale du précédent contrat de ville 2015-2020 (prolongé jusqu'à 2023)

28 mars 2023 : Réunion de lancement avec les signataires du contrat de ville et les communes en politique de la ville

4 avril 2023 : Réunion avec les élu(e)s des communes avec des quartiers en politique de la ville

Mai-Juin 2023 : Tables citoyennes avec les habitants des quartiers politique de la ville : 150 personnes ont participé aux tables citoyennes.

Juillet 2023 : Un séminaire avec les partenaires institutionnels, CAMVS, communes en politique de la ville et porteurs de projets : une centaine de professionnels et d'habitants.

Septembre 2023 : Organisation de rencontres avec la CAMVS, les partenaires institutionnels et les délégués du préfet : 18 rencontres organisées.

Octobre 2023 – Janvier 2024 : Concertation et écriture des projets de quartiers avec les communes en politique de la ville et les habitants. 16 réunions de quartier.

22 janvier 2024 : Séminaire avec les signataires du contrat de ville.

27 février 2024 : Comité de pilotage final qui valide les grandes orientations du nouveau contrat de ville.



PORTRAIT

des quartiers prioritaires de Maubeuge-Val de Sambre

Le nouveau périmètre de la géographie prioritaire

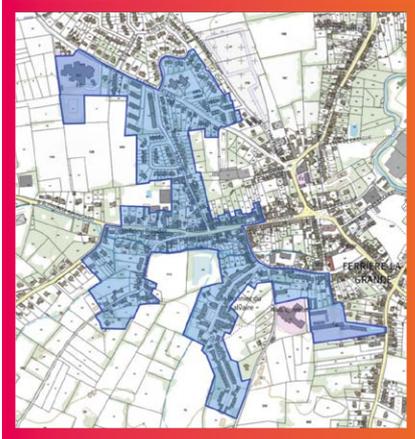
Le périmètre de la géographie prioritaire de la CAMVS s'est élargi à la suite du décret du 28 décembre 2023. La géographie prioritaire comprend désormais 8 communes en politique de la ville et 11 quartiers politique de la ville.

Quels sont les principaux changements de la géographie prioritaire ?

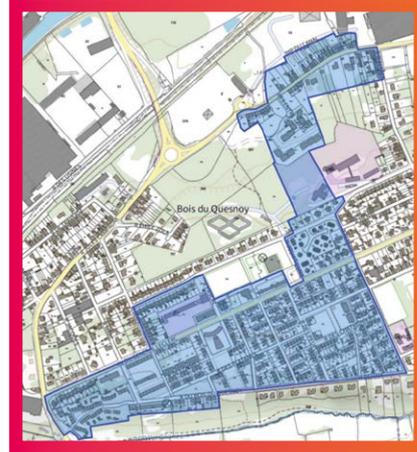
La commune d'Aulnoye-Aymeries est réentrée dans la géographie prioritaire après une sortie en 2015. Les deux nouveaux quartiers sont le quartier multisites d'Aulnoye-Aymeries et le quartier centre-ville de Louvroil. Des quartiers politique de la ville existants ont vu leur périmètre s'agrandir notamment à Maubeuge et Hautmont.

Les 11 quartiers politique de la ville sont désormais les suivants :

Commune concernée	Nom du quartier
AULNOYE-AYMERIES	Quartier multisites
FEIGNIES	Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne
FERRIERE-LA-GRANDE	Quartier du village
HAUTMONT	Bois du Quesnoy
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
JEUMONT	Centre – Lambreçon
LOUVROIL	Centre
	Longs Prés – Prés du paradis
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
MAUBEUGE	Pont de Pierre
	Provinces Françaises – La Joyeuse
	L'Épinette
	Quartier intercommunal Sous-le-bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
NEUF-MESNIL	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont



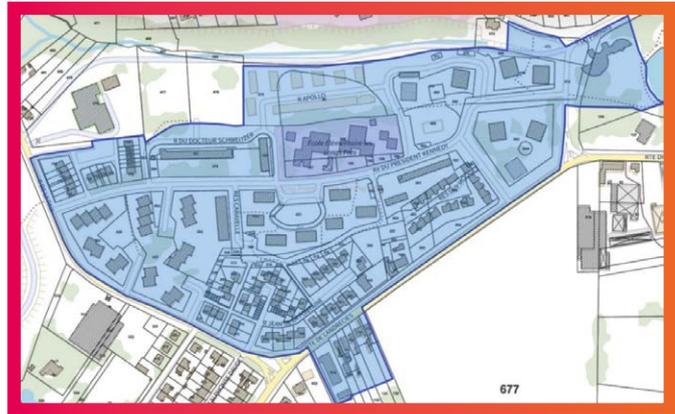
**Le quartier du Village
à Ferrière-la-Grande**



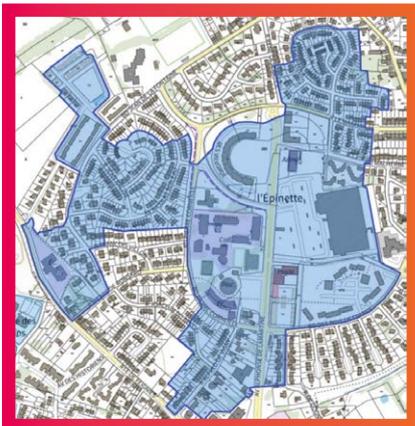
**Le quartier Bois du Quesnoy
à Hautmont**



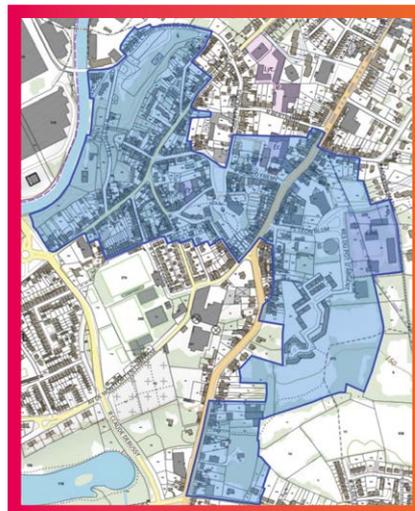
**Le quartier Centre Lambreçon
à Jeumont**



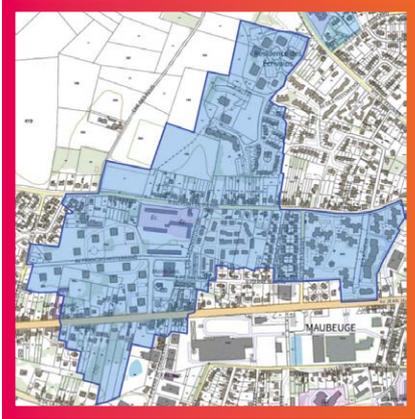
**Le quartier Long Prés - Prés du Paradis
à Louvroil**



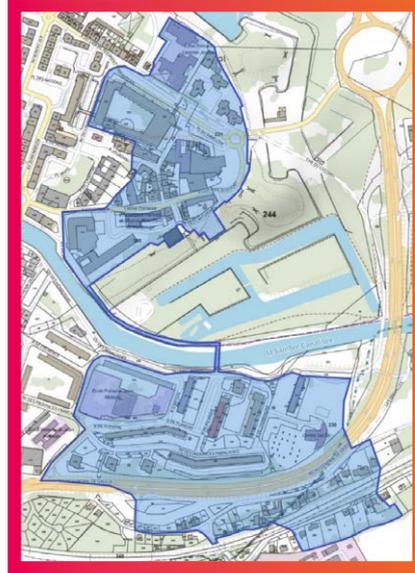
**Le quartier L'Épinette
à Maubeuge**



**Le quartier de Louvroil Centre
à Louvroil**



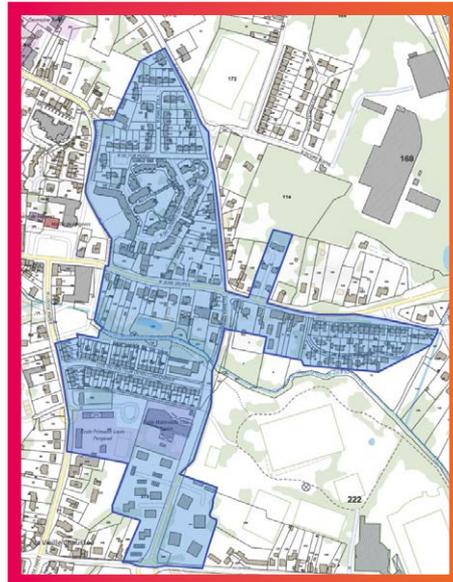
**Le quartier Pont de Pierre
à Maubeuge**



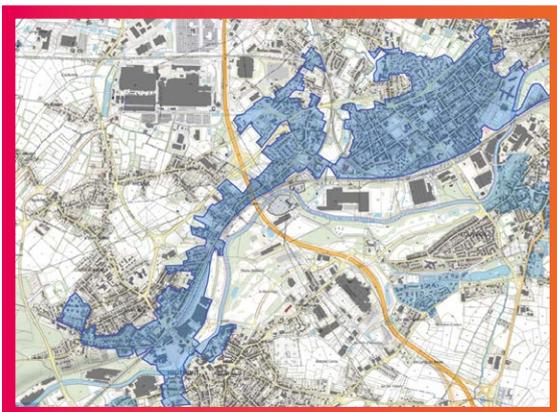
**Le quartier Provinces
Françaises - La Joyeuse
à Maubeuge**



**Le quartier d'Aulnoye-
Aymeries Multisites
à Aulnoye-Aymeries**



**Les explorateurs
à Feignies**



**Le quartier intercommunal
Sous-le-Bois, Montplaisir,
rue d'Hautmont
à Maubeuge**

LES QUARTIERS PRIORITAIRES à grands traits

À la suite d'une étude commandée par l'État, le bureau d'études Compas a réalisé une analyse synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économiques des quartiers prioritaires du contrat de ville.

Dynamique de peuplement

- Un nombre d'habitants en baisse
- Une forte proportion de jeunes
- Des quartiers vieillissants
- 14% de personnes de nationalité étrangère en moyenne
- Un nombre de familles monoparentales parmi les allocataires Caf qui a tendance à diminuer
- Près de 4 ménages sur 10 sont composés d'une seule personne Un nombre d'habitants en baisse



Habitat et cadre de vie

- Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue
- Près de 4 logements sur 10 sont composés de 5 pièces ou plus
- Un loyer moyen inférieur à ceux observés dans les quartiers prioritaires en général



Cohésion sociale

- La moitié des habitants en situation de pauvreté
- Un écart de niveaux de vie avec la CA qui augmente
- Près d'un ménage sur trois est couvert par les minima sociaux
- 6 jeunes de moins de 18 ans du quartier sur 10 disposent de la Complémentaire Santé Solidaire 6 jeunes de moins de 18 ans du quartier sur 10 disposent de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- La scolarisation des filles est similaire à celle des garçons dans les quartiers
- Près de la moitié des lycéens du quartier sont inscrits en filière professionnelle



Économie et emploi

- Un faible taux d'emploi observé dans les quartiers
- 3 actifs en emploi sur 10 occupent un emploi précaire
- Une proportion plus élevée qu'ailleurs de jeunes parmi les demandeurs d'emploi
- Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022
- Plus des trois quarts des actifs occupés se rendent au travail en véhicule motorisé
- Un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne en moyenne



Les projets de réaménagement des quartiers

L'État, par le biais de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Hauts-de-France accompagnent la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre et ses partenaires dans leur projet de réaménagement des quartiers. La volonté de ce projet est de renforcer la mixité sociale au travers de l'habitat et du logement, d'implanter des commerces, des activités économiques, culturelles et de connecter les quartiers au reste de la ville.

Sur le territoire de l'Agglomération, le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) concerne 5 quartiers :

- Deux projets d'intérêt régional : Centre Lambreçon à Jeumont, Long Près-Près du Paradis à Louvroil.
- Trois projets d'intérêt national : Pont-de-Pierre à Maubeuge, Les Provinces Françaises à Maubeuge, Sous-le-Bois – Rue d'Hautmont à Maubeuge et Louvroil

Le NPNRU encourage la participation active des habitants dans le projet de transformation de leur quartier, afin de répondre au mieux à leurs attentes. Cette co-construction s'appuie sur la mise en place des conseils citoyens qui sont associés aux différentes étapes du projet. Afin de répondre au mieux aux questions des habitants, l'Agglomération s'est dotée d'une Maison de Projet Mobile et d'un vélo triporteur qui sillonneront les quartiers NPNRU tout au long de ce grand projet.

Les Cités éducatives et la Cité de l'emploi : des dispositifs à l'appui du contrat de ville

Trois cités éducatives sont également présentes sur le territoire :

- La Cité éducative de Maubeuge.
- La Cité éducative de Hautmont, Louvroil, Neuf-Mesnil.
- La Cité éducative de Jeumont.







Les 5 orientations du Contrat de Ville

Le Contrat de ville de la CAMVS porte sur 5 grandes orientations, qui se basent sur les thématiques prioritaires définies par l'État et qui intègrent les grands axes de travail fixés lors des différents temps de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire.

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

ORIENTATION 3

Pour des parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services



Les enjeux selon les habitants et les acteurs

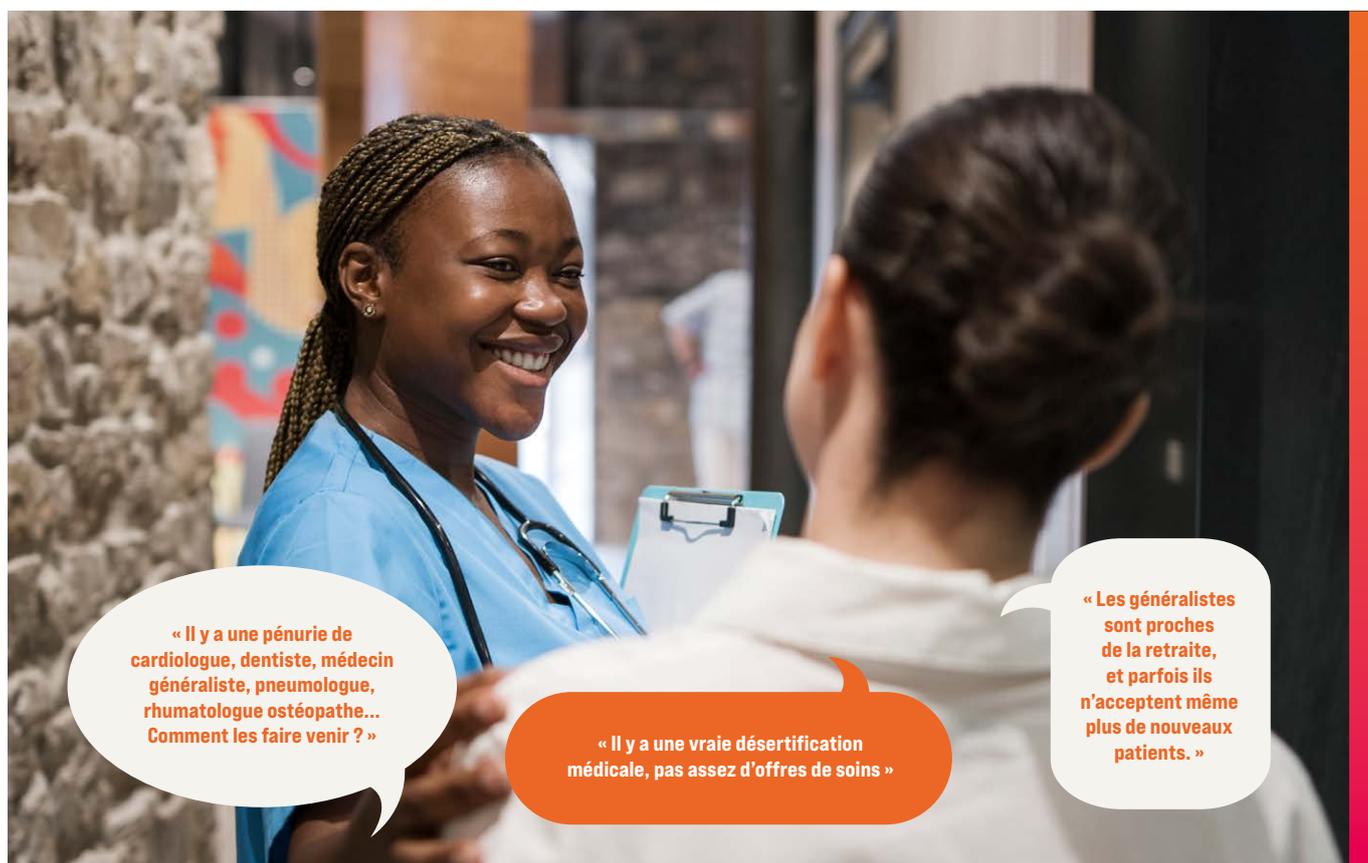
L'**accès aux soins** et les questions de santé sont des enjeux particulièrement prégnants sur le territoire de Maubeuge-Val de Sambre. A cet égard, la CAMVS souhaite redonner la parole aux habitants sur cette thématique et les reconnaître comme experts de leur vécu, et avait pour cela lancé la démarche « La santé au cœur du débat ».

D'autre part, l'**accès aux droits et aux services** est aussi un enjeu fondamental, souvent impacté par la complexité des démarches administratives, des taux importants d'illettrisme et d'illectronisme, ou encore le manque d'acteurs en proximité des habitants pour les informer sur les droits. Les habitants ont souvent le sentiment d'être renvoyés de guichet en guichet dans un effet « ping-pong », ce qui alimente la défiance envers les institutions et le non-recours.

La **précarité** figure aussi parmi les enjeux prioritaires soulignés. De manière générale, il apparaît également primordial de poursuivre les efforts pour favoriser le bien-être des habitants des QPV au sens large, notamment en promouvant les **droits culturels** ou encore l'**accès à des activités sportives**.

Le niveau de vie et le bien-être dans les QPV de la CAMVS (Source : Compas)

- La moitié de la population des QPV de la CAMVS est en situation de pauvreté (seulement 20% au niveau de l'agglomération et 14% au niveau national)
- 42% de la population vivant dans les QPV de la CAMVS sont couverts par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) (32% au niveau national)
- 1 ménage sur trois est couvert par les minima sociaux dans les QPV de la CAMVS (10% au niveau national)



« Il y a une pénurie de cardiologue, dentiste, médecin généraliste, pneumologue, rhumatologue ostéopathe... Comment les faire venir ? »

« Il y a une vraie désertification médicale, pas assez d'offres de soins »

« Les généralistes sont proches de la retraite, et parfois ils n'acceptent même plus de nouveaux patients. »

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

Les objectifs du contrat de ville

- **Développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.** Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) est en effet qualifié de « désert médical » par les acteurs locaux, en raison du manque criant de spécialistes, et du nombre conséquent de généralistes ne prenant plus de nouveaux patients et/ou étant proches de la retraite.
- **Lever les freins pour l'accès aux soins :** freins financiers, difficultés liées à la mobilité, manque d'information sur l'offre existante (vaccination, dépistage...), tabous autour de la santé empêchant la sollicitation de soins, etc.
- **Renforcer les actions de prévention,** notamment auprès des enfants et des np (alimentation, pratique d'une activité sportive régulière, santé sexuelle, gestes de premier secours, dangers des écrans, des réseaux sociaux...)
- **Améliorer le repérage et la prise en charge des problématiques de santé mentale, des troubles psychologiques, des situations d'addictions,** qui sont très prégnants sur le territoire.
- **Soutenir les habitants dans leurs démarches administratives pour lutter contre le non-recours,** en accompagnant notamment la montée en compétences sur les usages du numérique
- **Promouvoir l'accès à la culture et aux activités sportives** chez les habitants des QPV pour favoriser leur bien-être, leur ouverture sur l'extérieur et leur épanouissement.

De nombreux acteurs engagés pour les quartiers

LE VOLET SANTÉ DU CONTRAT DE VILLE S'ARTICULERA ÉTROITEMENT AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MENTALE, PORTÉS PAR LA CAMVS.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La CPAM prend en charge les dépenses de santé des assurés, et garantit ainsi l'accès aux soins, y compris pour les publics les plus fragiles. Elle finance aussi des actions de prévention dans le domaine de la santé. Sur le territoire, la CPAM dispose d'une animatrice territoriale sur la Sambre-Avesnois ; une équipe de

chargés de prévention qui peuvent mener des actions de prévention et des campagnes de d'information et de sensibilisation (pour agir sur des thématiques comme la vaccination, les bilans prévention, le dépistage des cancers, etc.) ; des conseillères santé pour accompagner les assurés en rupture de soins et en difficulté sociale dans leurs démarches ; une équipe « aller-vers » ; un chargé de mission handicap et aidants familiaux ; un centre d'examen de santé et de prévention qui a une antenne à Maubeuge ; des équipes formées pour l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé. La CPAM porte plusieurs actions sur le territoire, comme des dépistages dentaires à destination des enfants des QPV en lien avec l'hôpital de Maubeuge.

L'Agence régionale de santé (ARS)

L'ARS a la charge de piloter les politiques de santé publique au niveau régional. Dans son Schéma Régional de Santé (SRS), l'ARS des Hauts-de-France se fixe notamment pour objectifs de renforcer la prévention pour réduire les inégalités de santé et de favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires et pour tous les âges de la vie.

Le Conseil Départemental du Nord

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département accompagne les habitants à tous les âges de leur vie, de la petite enfance à la vieillesse, et peut notamment être amené à agir sur les questions de santé et d'accès aux droits. Il dispose pour cela entre autres d'équipes d'assistantes sociales mobilisées sur les territoires, d'un Camion Nord Santé Prévention permettant de faire des dépistages au cœur des quartiers en faveur de la santé des femmes (une initiative départementale portée en lien avec l'ARS, la préfecture, le Centre Régional de Coordination des Dépistages et des Cancers et la CPAM), des services de PMI (protection maternelle infantile) et des services sociaux qui assurent des permanences et consultations.

La Caf

La Caf du Nord n'intervient pas spécifiquement au sein des quartiers Politique de la Ville mais sur l'ensemble des territoires où un besoin est avéré en termes de petite enfance, enfance, jeunesse, logement, animation de la vie sociale, parentalité... La Caf peut financer des actions sur les territoires concernant plusieurs thématiques. Elle intervient notamment sur le champ du handicap, pour soutenir les personnes et familles confrontées à la maladie ou au handicap ; ou encore sur le champ de l'accès aux droits.

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS)

La stratégie de la communauté d'agglomération, en matière de santé, repose sur un Contrat Local de Santé, un Conseil Local en Santé Mentale, un premier volet de lutte contre la désertification médicale autour duquel se réunit un Comité Consultatif des Aides. Le service santé de la CAMVS intervient largement sur la thématique de la santé dans les quartiers politique de la ville, notamment avec ses deux postes d'adultes-relais qui ont pour but d'accompagner les habitants en levant les freins d'accès aux droits en matière de santé, tout en renforçant la participation des habitants dans les actions de prévention. D'autre part, le service handicap de la CAMVS peut également être mobilisé sur les questions de santé et accès aux droits. Le service sport peut aussi être un acteur important, avec des actions visant à promouvoir la pratique d'une activité physique régulière, le travail sur l'hygiène et la bonne nutrition en cours en milieu scolaire, etc. Enfin le service culture est également à mentionner puisqu'il permet de travailler l'accès aux droits culturels pour les habitants des QPV.

Centre hospitalier de Maubeuge (CHM)

L'hôpital est signataire du Contrat Local de Santé (CLS), dont il porte certaines actions concernant par exemple

la périnatalité et les addictions. L'hôpital est également impliqué sur le CLSM (conseil local santé mentale). Il mène et/ou participe à d'autres actions relatives à la santé : le Bus du Cœur des femmes, pour réaliser des dépistages cardio-vasculaires et gynécologiques ; le déploiement en lien avec la CAMVS de l'EMORA (équipe mobile rapide de soutiens psychologiques).

Les bailleurs sociaux

En tant qu'acteurs de proximité, les bailleurs sociaux peuvent être mobilisés pour repérer et soutenir leurs locataires en situation d'isolement et/ou de fragilité, notamment les personnes âgées.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

La Drac pilote et met en œuvre les politiques culturelles. Elle a notamment pour mission de rendre accessibles et de promouvoir les œuvres et activités culturelles auprès du plus grand nombre. La Drac dispose d'une enveloppe spécifique dédiée aux actions en faveur des populations en territoire politique de la ville, qui se décline en plusieurs dispositifs dont à titre d'exemple le dispositif « C'est mon patrimoine ».



ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires propose une offre d'investissement dédié aux projets projet d'immobilier de santé et médico-social portant sur : une RSS (Résidence Santé Séniors), un EHPAD, un centre de santé pluridisciplinaire (CSP) ou une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), un établissement hôtelier pour patients et accompagnants, un hôpital, une clinique ou un centre de soins médicaux, le logement du personnel soignant.

Les contributions des partenaires pour le contrat de ville 2024-2030

ARS

- Réfléchir à la création des postes d'adultes-relais et de médiateurs santé, financés par l'Etat (75%) et l'ARS (25%) et gérés par la CAMVS, pour renforcer la médiation santé.
- Développer les formations de premier secours en santé mentale.
- Mieux accompagner les femmes sur les enjeux liés à leur santé, notamment via des actions de prévention sur la promotion du dépistage contre le cancer du sein et du col de l'utérus.
- Lutter contre l'obésité et le surpoids en développant des actions de prévention.

CPAM

- La CPAM s'engage à agir pour les habitants des QPV, en accord avec les deux axes principaux de sa Convention d'Objectifs et de Moyens (COG) : la territorialisation (l'accent est mis sur l'intervention dans les quartiers où les indicateurs sont préoccupants), et la prévention sur les questions de santé.
- L'action de la CPAM portera sur plusieurs thématiques :
 - L'alimentation et la lutte contre l'obésité (notamment infantile)
 - La santé mentale (mise en place de prévention concernant les premiers secours en santé mentale)
 - La vaccination (notamment contre les MST mais pas que)
 - La lutte contre le tabagisme
 - La promotion des dépistages contre le cancer.

À noter, la région présente l'un des taux les plus élevés en France pour les cancers du sein, de l'utérus et colorectal ; et les patients du territoire de la CAMVS atteints de cancer nécessitent souvent des soins palliatifs en raison de leur état de santé trop dégradé.

- La prévention environnementale (prévention à destination des femmes en situation de grossesse par exemple sur les perturbateurs endocriniens ; plusieurs partenariats tissés dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant...).

- Développer la présence sur le terrain (déployer des animateurs territoriaux et des conseillers d'aller-vers) et renforcer le travail partenarial pour étendre la prise en charge des publics (par exemple pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une convention avec France Travail)
- Réfléchir à une mise en coordination d'un calendrier commun pour les appels à projet relatifs à la santé, afin de faciliter le positionnement des acteurs financeurs et éviter de faire doublon. La CPAM pourrait ainsi collaborer avec l'ensemble des partenaires pour identifier les actions qu'elle pourrait financer.
- Envisager la signature d'une convention avec la CAMVS pour le partage de données chiffrées et d'indicateurs de santé sur les habitants des QPV (ex : taux de patients en ALD avec un médecin traitant, nombre d'assurés bénéficiaires d'une complémentaire santé...) à partir des bases de données de la CPAM.
- La CPAM s'engage à réaliser un bilan quantitatif et qualitatif pour toute action menée, incluant entre autres les items suivant : nombre d'assurés invités, nombre d'assurés rencontrés, nombre d'accompagnements aux droits (C2S...), nombre d'accompagnements aux soins (MAS)

Département du Nord

- Pour faire face à la désertification médicale, le Département déploie des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans l'Avesnois (Glageon-Landrecies-Feignies), ou encore en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

- D'autre part, une délibération cadre assortie d'un nouvel appel à projets santé (2024-2026) a été votée le 22 janvier 2024.

Centre hospitalier de Maubeuge

- Entamer une réflexion notamment avec l'ARS pour agir sur les violences faites sur les enfants.
- Intensifier les actions de prévention, notamment autour du sport.
- Réfléchir à la mise à disposition de médecins sur les QPV, développer les actions au cœur des quartiers.
- Pérenniser et développer les partenariats dans les domaines de la prévention, la santé et l'emploi.

Bailleur social Habitat du Nord

En matière de vieillissement, HDN vise à développer des initiatives de prévention santé et de bien-vieillir, créant ainsi un écosystème de soutien pour nos aînés sur les territoires.

Bailleur social Partenord

Concernant la santé, Partenord s'engage à servir de relai pour les organismes locaux sur des campagnes de sensibilisation à la santé, des ateliers de prévention, etc.

Bailleur social SIGH

- En ce qui concerne la santé, mise en œuvre d'une politique d'adaptation à destination des locataires vieillissants ou en situation de handicap.
- En ce qui concerne l'accès aux droits : la mise en place de CESF intervenant sur les différents QPV en renfort des équipes de proximité ; et un travail partenarial et conventionnement avec différents opérateurs sociaux (Maison de quartier, association Interfaces) qui peuvent intervenir en soutien sur l'accompagnement et l'accès au droit

Service accessibilité de la CAMVS

Renforcer les actions de sensibilisation sur les différentes formes de handicap dans le cadre de la lutte contre les discriminations, et sur les bonnes réactions, les bons gestes, les bonnes postures à adopter. Cette sensibilisation peut se faire via le parcours handicap et lien avec l'Association pour l'Égalité des Chances

Service santé de la CAMVS

- Les thématiques prioritaires d'action de la CAMVS seront la santé mentale, la prévention des conduites à risques et addictives, l'alimentation équilibrée et une activité physique adaptée, la lutte contre la désertification médicale. Par ailleurs, la CAMVS a conventionné avec la Ligue, « Mon Agglo se ligue contre le cancer ».
- Renforcer les actions qui rendent les habitants acteurs de leur santé, les actions d'aller-vers : dépistages avec messages de sensibilisation, accompagnés d'une possibilité de suivi et d'orientation vers une prise en charge adaptée...

Service ressources environnementales de la CAMVS

- Développement de la nature en ville (favorise l'activité physique, améliore le bien-être et cadre de vie, réduit le stress, ...)
- Actions en lien avec la qualité de l'air (suivi, sensibilisation, information, ...)
- Réduction des pollutions et des nuisances (lumineuses, sonores, ...)

Drac

La Drac donne la priorité à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et de l'accès aux arts et à la culture des habitants, et à la promotion de façon plus générale des droits culturels.

ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

Les enjeux selon les habitants et les acteurs

Les participants concertés manifestent le souhait de voir confortée et consolidée **l'offre à destination de la petite enfance** (modes d'accueil, activités d'éveil, prévention santé...). Le **soutien à la parentalité** apparaît également comme un axe primordial à travailler dans le cadre du contrat de ville.

En ce qui concerne la jeunesse, les acteurs et habitants mettent en avant la nécessité de **poursuivre l'accompagnement des jeunes des QPV plus particulièrement les adolescents**, afin de renforcer l'offre (notamment en ce qui concerne les loisirs, l'accès à la culture et aux activités sportives), et de porter une réflexion sur les leviers pour mieux capter et mobiliser la jeunesse sur les actions existantes. Il apparaît en outre fondamental de lutter contre certains phénomènes croissants chez les jeunes, comme la prostitution de mineurs, les pratiques addictives, les comportements à risque, etc.

Enfin, le travail partenarial pour soutenir les élèves, assurer leur bien-être, et garantir des **parcours éducatifs et scolaires sécurisés**, est à poursuivre, notamment dans le cadre des 3 Cités éducatives du territoire.

Quelques chiffres clé sur l'enfance et la jeunesse dans les QPV

(Source : Compas)

- Une forte part de jeunes dans les QPV : les moins de 25 ans représentent 39% de la population des QPV (32% de la population de la CAMVS et 30% au niveau national)
- Une part significative des familles monoparentales parmi les familles des QPV : 44% en 2021 (30% au niveau national)
- 6 jeunes de moins de 18 ans sur 10 disposent de la Complémentaire Santé Solidaire dans les QPV





Les objectifs du contrat de ville

- **Maintenir et étayer l'offre concernant la petite enfance**, parfois insuffisante selon les habitants (actions de la PMI, modes d'accueil, éveil éducatif, prévention et promotion de la santé...)
- **Développer l'offre à destination des jeunes**, en accord avec leurs besoins et attentes, en redonnant confiance dans les institutions : mettre en place des actions axées sur la valorisation des adolescents, stimuler leur participation et leur permettre de monter leurs propres projets, promouvoir des événements permettant aux adolescents de sortir de leur quartier afin de favoriser leur ouverture sur l'extérieur
- Promouvoir **l'accès aux activités sportives et culturelles** dès le plus jeune âge
- **Renforcer l'alliance éducative**, le travail partenarial entre Education nationale, collectivités et acteurs associatifs, ainsi que le lien avec les parents
- **Soutenir les parents**, notamment ceux de jeunes enfants et ceux d'adolescents

De nombreux acteurs engagés pour les quartiers

LE VOLET ÉDUCATION DU CONTRAT DE VILLE SERA LE CADRE DE COHÉRENCE DE L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES ENGAGÉES POUR LES QUARTIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION. LES CITÉS ÉDUCATIVES, EN PARTICULIER, FERONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE VOLET THÉMATIQUE DU CONTRAT DE VILLE. LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, SERONT, EUX AUSSI, PENSÉS EN ARTICULATION ÉTROITE AVEC LES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE. À NOTER : À L'HEURE DE LA SIGNATURE DE CE CONTRAT DE VILLE, TROIS COMMUNES DU TERRITOIRE PORTENT DES PRE. LE DÉPLOIEMENT DU CONTRAT DE VILLE S'ARTICULERA PAR AILLEURS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (LE PEDT).

L'Éducation nationale

L'Éducation nationale agit via plusieurs dispositifs pour soutenir les parcours scolaires des enfants et jeunes : elle intervient dans le cadre des Cités éducatives mises en place dans les QPV de Maubeuge, Louvroil, Neuf-Mesnil, Hautmont et Jeumont. Elle organise le dédoublement des classes de CP, CE1 et grande section, dans les zones prioritaires classées REP et REP+. Elle porte aussi des dispositifs de lutte contre les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

La Caf

La Caf est un acteur incontournable des politiques liées à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Elle aide financièrement les parents en versant les prestations familiales. Elle soutient aussi financièrement et techniquement les collectivités locales pour développer les structures d'accueil et de loisirs de l'enfant : crèches, centres de loisirs... Elle accompagne les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et contribue à renforcer le lien entre famille et école. Dans le cadre de son Schéma Départemental des Services aux Familles, la Caf peut financer des dispositifs sur ces thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, soutien aux parentalités) sur les territoires.

Le Département du Nord

La question de la jeunesse demeure primordiale pour le Département par le biais de la prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 18 ans et via les dispositifs favorisant l'autonomie des jeunes. Pour soutenir les familles, le Département finance via l'Appel à Initiatives Parentalité des projets portés par les acteurs locaux. Des Maisons des Parents ont également été créées à destination des parents et des acteurs de la parentalité dans les secteurs du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de Roubaix-Tourcoing. Par ailleurs, le Projet Éducatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026, mené en lien avec l'Éducation Nationale, participe à la politique éducative volontariste du Département. Il contribue à répondre au principe d'égalité des chances pour tous les collégiens via un appel à projets permettant de financer des actions des établissements autour de la thématique "Bien vivre au collège". Enfin, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré (aide à la demi-pension) pour tous les collégiens au sein des cantines des établissements, parallèlement à l'aide à la réussite éducative versée aux établissements afin de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

Orientation 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

La PJJ prend en charge l'ensemble des questions liées à la justice des mineurs : elle a pour rôle de protéger les mineurs en conflit avec la loi et de favoriser leur insertion, lutter contre la récidive, organiser l'accompagnement éducatif dans un cadre pénal, etc. Sur le territoire, la PJJ dispose de deux Unités Educatives de Milieu Ouvert (UEMO) implantées à Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, et une Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ) implantée à Maubeuge. Ces 3 unités seront structurées en un Service Territorial de Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI) à compter de 2024. Les UEMO sont composées chacune de 10 éducateurs, de 1 psychologue, de 1 assistant de service social, de 1 adjoint Administratifs et de 1 de Responsable d'Unité Educative. L'UEAJ est composée de 2 éducateurs, 3 Professeurs techniques (Culture Savoir de Base, génie civil et mécanique –autos), 1 adjoint administratif et d'un Responsable d'Unité Educatif. L'UEAJ accueille des jeunes en soutien d'un parcours d'insertion scolaire ou professionnel en coopération avec un Etablissement de Placement Educatif et/ou un Service Territorial de Milieu Ouvert pour prévenir des risques de démobilitation. La PJJ porte aussi des actions en lien avec les associations supports du territoire du Maubeugeois et de l'Avesnois sur des thématiques culturelles, artistiques, sportives,

solidaires, de chantier-école... En outre, plusieurs conventions de partenariats posent les conditions de mise en œuvre des parcours d'insertion des jeunes placés sous mains de justice, et présente les engagements réciproques des parties signataires tels que : les restos du cœur, RESA, UFA de Bavay, Partenord Habitat, Synergie, AEP...

Les bailleurs sociaux

Dans le cadre de l'abattement de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties), les bailleurs sociaux peuvent mener des actions sur différentes thématiques (actions à destination des jeunes, cohésion sociale, chantiers d'insertion, actions sociales...), au bénéfice de leurs locataires en QPV.

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les projets des acteurs locaux dans le secteur de l'éducation qui portent sur l'acquisition, la construction, la rénovation ou le renouvellement de : (a) bâtiments éducatifs (enseignement public, enseignement privé sous contrat, enseignement privé délivrant un diplôme reconnu par l'Etat, éducation spécialisée pour les mineurs en situation de handicap) ; (b) équipements sportifs, culturels, périscolaires majoritairement fréquentés



par les scolaires ou les étudiants sur le temps scolaire (dont les temps parascolaire et périscolaire, culturels, internats...). Avec le programme EduRénov, la Banque des Territoires accompagne les projets de rénovation de bâtiments scolaires, notamment la rénovation énergétique. De la phase de diagnostic jusqu'au financement, la collectivité peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à la maturité du projet de travaux dans les écoles. L'ambition du programme EduRénov : rénover 10 000 établissements en réalisant au moins 40 % d'économies d'énergie.

Les contributions des partenaires pour le contrat de ville 2024-2030

Éducation nationale

- Agir sur la santé mentale qui touche beaucoup de jeunes ne pouvant pas bénéficier d'une prise en charge effective par manque de spécialistes sur le territoire.
- Favoriser l'égalité des chances par la logique d'accompagnement des plus fragiles, en mobilisant le droit commun.
- Contribuer à la prévention de la délinquance au sein du CLSPD (Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance).
- Mettre en lien le contrat de ville avec les documents cadres académiques (projet académique sur l'excellence inclusive, projet REP+, projet des Cités éducatives)

PJJ

- De façon générale, améliorer le parcours des jeunes et optimiser les moyens.
- Garantir la réactivité de l'accueil à l'Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ) de Maubeuge.
- Associer les professionnels à l'intégration des risques psychosociaux et à la prise en compte des travaux règlementaires au sein de l'organisation du travail.
- Accompagner les jeunes suivis vers des séquences d'information individuelles ou collectives en lien avec les associations partenaires.
- Favoriser la complémentarité d'intervention des associations partenaires et des services de la PJJ ; et dynamiser les protocoles conventionnements et partenariats au bénéfice des jeunes accueillis.

- Les cadres du STEM01 participent à l'instruction des dossiers dans le cadre des instances dédiées à la politique de la ville.

Caf

Mobiliser l'offre de droit commun de la Caf dans les quartiers en matière de soutien à la parentalité (REAAP, LAEP, CLAS) et de petite enfance, enfance, jeunesse (PS jeunes...)

Bailleur social Habitat du Nord

Pour les jeunes en quête d'indépendance, HDN intègre le dispositif « D'abord Jeune » au sein d'une offre de service intégré. En tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leur situation, nous les aidons à franchir les étapes cruciales pour devenir autonomes. La nouveauté réside dans le développement d'actions collectives novatrices qui intègrent les axes Emploi-Insertion, Santé et Projets de Vie (PDV). En créant des programmes inclusifs et holistiques, nous offrons aux jeunes un environnement où ils peuvent s'épanouir pleinement.

Bailleur social Partenord

En matière d'éducation, servir de relais des campagnes de sensibilisation de la collectivité.

Bailleur social SIGH

- Travail partenarial et conventionnement avec l'association « Choisis ta planète » permettant l'accompagnement de classes de primaire situées en PQV. Sensibilisation au développement durable et création de micro-projet
- Mise en place de chantiers participatifs et solidaires avec des jeunes âgés de 11 à 17 ans

Région

La Région en acteur par sa compétence partagée (avec l'éducation nationale via les CIO) autour de l'orientation, la gestion des lycées et l'apprentissage.

ORIENTATION 3

Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

Les enjeux selon les habitants et les acteurs

De multiples initiatives existent en matière d'insertion professionnelle, portées par les villes ou les acteurs du territoire, et nombre d'entre elles mériteraient d'être valorisées et essaimées. La communication sur les différents actions et dispositifs existants pourrait être développée, afin de permettre aux habitants et aux acteurs de mieux s'en saisir.

Si l'offre de formation est également significative, elle est parfois jugée illisible, et reste encore **peu accessible et méconnue** des habitants des QPV (l'offre d'apprentissage par exemple). En outre, les formations pourraient être davantage adaptées en fonction des secteurs d'emplois existants ou des métiers porteurs (numérique, santé, industrie...).

Les difficultés d'insertion touchent plus intensément certaines catégories de publics : **les jeunes, les publics séniors et les femmes**, ainsi que **les populations primo-arrivantes**, qui se heurtent à la barrière linguistique et aux longues démarches administratives de régularisation. **La mobilité** apparaît comme un frein particulièrement prégnant dans l'accès à l'emploi et à la formation, malgré

les réseaux de transport existants et l'action significative d'acteurs clés comme le Sambre mobilité (anciennement SMTUS). D'autre part, les habitants des QPV présentent souvent **peu d'expérience professionnelle**, ce qui diminue leurs opportunités et chances d'accès à l'emploi.

Du côté de l'offre, le territoire pourrait être rendu plus attractif en matière d'activité économique, de façon à **multiplier les offres d'emploi**.

L'accès à l'emploi dans les QPV de la CAMVS

(Source : Compas)

- Un taux d'emploi de 32% des 15-64 ans dans les QPV de la CAMVS (51% au sein de l'agglomération et 65% à l'échelle nationale)
- 1/3 des actifs occupe un emploi précaire dans les QPV de la CAMVS (c'est le cas de 17% au sein de la CAMVS et 14% à l'échelle nationale)
- Plus des trois quarts des actifs occupés dans les QPV de la CAMVS se rendent au travail en véhicule motorisé
- 17% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans (ils sont 25% dans l'agglomération, et 8% en France)





Les objectifs du contrat de ville

- **Lever les freins périphériques à l'emploi** (mobilité, modes d'accueil, linguistique, santé...)
- **Développer l'offre de formation** en fonction des secteurs d'activité du territoire et des métiers porteurs (numérique, santé, industrie), et la rendre plus lisible et accessible, pour toutes catégories de publics
- **Lutter contre les discriminations au travail** (discriminations ethniques, liées à l'âge, au sexe, au lieu de résidence...)
- Permettre à **chaque jeune issu des quartiers prioritaires** de s'insérer professionnellement de façon sereine
- **Mieux communiquer sur l'offre d'insertion existante**, à la fois auprès des publics mais aussi des professionnels

De nombreux acteurs engagés pour les quartiers

LE VOLET EMPLOI DU CONTRAT DE VILLE SERA LE CADRE DE COHÉRENCE DE L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES ENGAGÉES POUR LES QUARTIERS EN MATIÈRE D'EMPLOI. LA CITÉ DE L'EMPLOI, EN PARTICULIER, FERA PARTIE INTÉGRANTE DE CE VOLET THÉMATIQUE DU CONTRAT DE VILLE. LE DÉPLOIEMENT DU CONTRAT DE VILLE S'ARTICULERA PAR AILLEURS AVEC LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI.

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

En tant que service déconcentré de l'Etat au niveau départemental, la DDETS assure la promotion auprès des entreprises et acteurs de dispositifs clés portés par l'Etat sur l'insertion et l'emploi, comme les Contrats aidés, les emplois francs, l'alternance, les dispositifs de Contrats Engagement Jeunes (CEJ) et CEJ en rupture...

France Travail (ex-Pôle emploi)

France Travail délivre les allocations chômage et accompagne les demandeurs d'emploi à retrouver un travail. Sur le territoire de Maubeuge-Val de Sambre, il

existe un portefeuille « DTA QPV » dédié aux habitants des QPV prêts à reprendre un emploi ou intégrer une formation, qui permet un accompagnement intensif et une fréquence de contact accrue pendant une durée de 6 mois. D'autre part, des actions innovantes sont portées par des agences France Travail (« Du stade vers l'emploi », « L'Art d'accéder à l'emploi ») ; et des ateliers spécifiques en lien avec le sport et la santé sont proposés aux demandeurs d'emploi.

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS)

- La CAMVS participe par exemple à des dispositifs mis en place par la Région, comme le dispositif Startup, le DACS (dispositif d'aide au développement des TPE) ou encore le REHA (aide à la réhabilitation des commerces). La CAMVS intervient de façon autonome dans le financement de projets immobiliers d'entreprises à vocation industrielle. D'autres actions sont menées par le pôle développement économique de la CAMVS, comme l'accompagnement des porteurs de projets, le lien avec les acteurs du monde économique dans l'implantation des entreprises, l'accompagnement sur la notoriété des entreprises à travers AMVS Invest. Aussi, la CAMVS accompagne les porteurs de projets dans le cadre d'un accélérateur, « Rev3 » (3e révolution industrielle). En matière d'emploi et d'insertion, la CAMVS finance « Réussir en Sambre Avesnois » (RESA), qui regroupe les activités des missions locales, du plan pour l'insertion et l'emploi et la maison de l'emploi. A travers une convention, RESA pilote la GPECT (sectorielle) du développement de la clause d'insertion et tout autre action en faveur de l'emploi et de l'orientation vers le secteur de la construction. Elle anime et coordonne la cellule apprentissage et construit l'offre de service territoriale en matière d'accompagnement à l'insertion, à la formation et à l'anticipation des besoins RH des entreprises pour les 10 ans à venir.
- La charte d'insertion du NPNRU co-animée par RESA et la CAMVS avec un objectif volontariste de 7% au lieu des 5% réglementaire exigé par l'ANRU, avec un objectif qualitatif de parcours longue durée et d'accompagnement des femmes dans les métiers du bâtiment.
- Le maintien des activités économiques dans les QPV est un élément important à prendre en compte dans les orientations du Contrat de ville. Il faut l'articuler avec les actions en cours dans le cadre du NPNRU.

Orientation 3

Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

- Le maintien des activités peut avoir comme conséquence la création d'emplois si à terme le créateur consolide son activité et la développe dans le quartier. Cela peut également avoir un effet levier pour les autres qui souhaitent s'engager dans cette voie. Thématique prioritaire dans le cadre des quartiers productifs.

La Région

L'une des priorités de la Région Hauts-de-France pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 porte sur le renforcement de l'attractivité des quartiers. Cet axe de travail passe notamment par un meilleur accès à l'emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l'immobilier d'entreprises dans ces secteurs. Il s'agit de décliner spécifiquement la priorité régionale en matière d'emploi dans les quartiers et de leur consacrer une action ciblée et territorialisée afin d'agir au plus près des habitants, en proximité avec eux. La Région peut notamment intervenir sur le champ de la formation professionnelle, pour lequel elle est cheffe de file.

Le Département du Nord

Le Département est un partenaire historique de la politique de la ville et fait partie des signataires obligatoires des contrats de villes, tel que l'impose la loi Lamy du 21 février 2014. Le Département prendra part à la nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires énoncés par l'Etat, à savoir : l'emploi, l'éducation/jeunesse, la santé, la transition écologique et la sécurité/tranquillité publique. En matière d'emploi, la stratégie départementale s'est concrétisée par la création des 7 Maisons Nord Emploi (MNE) sur l'ensemble des territoires, le renforcement du partenariat avec France Travail (ex-Pôle Emploi) et le développement des plateformes emploi et insertion professionnelle au service des entreprises, ou enfin l'aide aux entreprises via le financement des contrats aidés. D'autre part, l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025) permet d'accompagner les allocataires du RSA avec l'objectif de doubler les sorties vers l'emploi.

La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI)

La CCI représente les entreprises commerciales et industrielles du territoire. A partir de 2024, la CCI porte et coordonne le dispositif « PAQTE », fusionné avec le dispositif « Les entreprises s'engagent ». Ces dispositifs visent à inciter les entreprises à s'impliquer dans la réponse aux défis sociaux, entre autres en ce qui concerne l'insertion des publics QPV. Par ailleurs, la CCI intervient dans des établissements scolaires dès la 5e sur les questions d'orientation et de découverte des métiers, notamment à travers des casques de réalité virtuelle.

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

La CMA accompagne les entreprises artisanales pour leur création, leur reprise et leur développement. La CMA des Hauts-de-France dispose d'une antenne entreprises à Maubeuge, qui propose des missions d'accompagnement, de formation et de conseil aux artisans et porteurs de projet. La CMA dispose en outre de centres de formations, répartis sur le territoire régional, dont un à Maubeuge. Elle organise également des actions de sensibilisation et de promotion des métiers de l'artisanat auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion.

Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux peuvent jouer un rôle dans l'insertion professionnelle de leurs locataires, en organisant des actions visant à faire connaître les opportunités d'emploi du territoire des habitants (ex : les Rendez-vous de l'Emploi), en montant des chantiers d'insertion, ou bien en promouvant l'emploi de leurs locataires via des clauses d'insertion. De façon générale, dans le cadre de l'abattement de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties), les bailleurs sociaux mènent des actions sur différentes thématiques (actions à destination des jeunes, cohésion sociale, chantiers d'insertion, actions sociales...), au bénéfice de leurs locataires en QPV.

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les projets des acteurs locaux, en termes d'investissement, dans le secteur de l'éducation, de la santé, de la transition écologique et du cadre de vie. Dans le cadre de la nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2021-2023, la Banque des territoires veillera à ce que les quartiers bénéficient de toutes ses interventions en matière de développement économique et de cohésion sociale, qu'il s'agisse d'investissements immobiliers dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou du déploiement du plan 100 foncières de redynamisation – 6 000 commerces/services via des interventions en fonds propres pour les entreprises publiques locales partenaires privilégiés de ces territoires en matière de développement économique. D'autre part, Le programme Quartiers Productifs porté par le ministère chargé de la Ville et qui mobilise conjointement l'ANCT, l'ANRU, la Banque des Territoires et Bpifrance, prévoit un appui renforcé aux collectivités qui souhaitent accélérer les projets de développement économique dans leurs QPV autour de trois leviers thématiques prioritaires : l'implantation d'entreprises, le développement du commerce et de l'artisanat de proximité, le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des entreprises. En mars dernier, la ministre de la Ville a annoncé les 14 territoires expérimentaux dont fait partie Maubeuge.

Bpifrance

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, qui se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers, incluant entre autres le Concours Talents des Cités, la Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030, les CitésLab.

Les contributions des partenaires pour le contrat de ville 2024-2030

DDETS

- Veiller à l'employabilité des jeunes, des femmes et des seniors, des travailleurs handicapés, et à la levée des freins à l'emploi
- Inclure les opérateurs financés sur la thématique Emploi, sur le sourcing et la diffusion des clés à l'accès à l'emploi (ex : comment un club de sport par exemple, peut participer au repérage, la remobilisation et au retour en scolarité ou à l'emploi)
- Organiser un diagnostic du territoire avec les partenaires qui permettra de bien cibler le profil des personnes en recherche d'emploi et de pouvoir les approcher
- Poursuivre la promotion des politiques dédiées à l'emploi, l'insertion professionnelle, l'outillage des partenaires au plus près, la diffusion de l'information, l'articulation entre partenaires et dispositifs ; et développer la transversalité, pour un meilleur maillage des politiques publiques

France Travail

- Réfléchir à d'autres modalités de présence physique et d'aller-vers dans les quartiers
- Mieux communiquer sur l'offre spécifique à destination des habitants des QPV (Equip'emploi, DTA QPV...) auprès des partenaires
- Poursuivre le maillage territorial, continuer le travail partenarial avec les acteurs de proximité pour garantir une bonne orientation des publics et sécuriser les relais dans leur prise en charge.
- Développer l'offre en matière de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des publics

CMA

- Promouvoir l'apprentissage comme une voie d'excellence et d'insertion professionnelle, en proposant des formations qualifiantes et diplômantes dans les métiers de l'artisanat
- Accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation, en leur faisant découvrir la diversité et la richesse des métiers de l'artisanat, à travers des actions de sensibilisation, d'information et d'immersion
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, en leur proposant des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), en lien avec les acteurs sociaux et éducatifs du territoire.
- Favoriser l'emploi dans les quartiers prioritaires, en créant une passerelle avec les artisans du territoire ; et soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA, la formation professionnelle, l'employabilité des jeunes, des femmes et des seniors, la levée des freins à l'emploi et à l'entrepreneuriat
- Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les employeurs et les salariés aux enjeux de la diversité et de l'égalité des chances

CCI

- Intensifier le travail avec les entreprises, notamment dans le cadre du dispositif « Les entreprises s'engagent » ou de la charte Paqte
- Agir pour la formation des demandeurs d'emplois à la création / reprise d'entreprise, notamment par l'organisation du forum de la création reprise d'entreprise tous les 18 mois.
- Agir pour l'orientation des jeunes et la reconversion des demandeurs d'emplois et des publics éloignés de l'emploi, notamment par l'organisation de « la Nuit de l'Orientation » tous les 36 mois.
- Développer les interventions en pied d'immeuble, au plus près des habitants des QPV.

Département du Nord

L'un des axes forts porté par le Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA, notamment via le dispositif « Réussir sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training – personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation) un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65%).

Orientation 3

Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

Région

- Agir pour développer le tissu économique des quartiers : en attirant des entreprises, des commerces et en maintenant l'activité existante, en favorisant l'esprit d'entreprendre des habitants, en visant une économie plus résiliente, plus coopérante grâce à des services nouveaux pour répondre à des besoins nouveaux (tiers-lieux, zones de production localisées en réponse à des enjeux de proximité)
- Agir pour élever le niveau de qualification des habitants : en favorisant l'égalité des chances et en sécurisant les parcours, en accompagnant les habitants dans leur orientation et dans leur insertion professionnelle, en garantissant l'accès des habitants à tous les niveaux de formation

Service développement économique de la CAMVS

- Renforcer les actions portant sur la mobilité (notamment à destination des publics QPV), la création d'entreprises, l'accès à l'emploi des femmes.

- Développer l'accès à des formations dans les métiers de la mécanique et dans des secteurs liés à l'activité économique du territoire, ainsi que dans des métiers d'avenir comme le numérique et les nouvelles technologies.
- Lutter contre l'économie informelle en permettant à celles et ceux concernés par cette économie de développer dans les meilleures conditions possibles leurs activités légalement

Bailleur social Habitat du Nord

- En matière d'emploi et insertion, poursuivre le déploiement des "Rendez-vous de l'emploi", et aller encore plus loin, en étendant cette initiative à de nouveaux territoires, tout en assumant un rôle central de facilitateurs entre nos partenaires et les locataires.
- Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), collaborer activement avec des acteurs multiples pour garantir le déploiement des clauses d'insertion dans les marchés, travaux, prestation intellectuelle et entretien / maintenance.



- Être associé auprès des parties prenantes pour mettre en place des projets économiques durables qui favorisent la création d'emplois, l'entrepreneuriat au sein de ses résidences et des quartiers QPV. Les opérations de déconstruction, de reconstruction et de requalification dans le cadre du NPNRU seront conçues pour générer des opportunités économiques et renforcer la dynamique entrepreneuriale locale.

Bailleur social Partenord

Mettre en place des partenariats avec des entreprises locales pour favoriser l'emploi des résidents et recours aux heures d'insertion dans nos marchés de travaux.

Bailleur social Promocil

En matière d'emploi, poursuivre et amplifier l'insertion professionnelle des locataires : par exemple, poursuite d'actions comme Le Rendez-Vous de l'Emploi organisé par les équipes de Promocil en lien avec France Travail, le Département, Réussir en Sambre Avesnois (RESA), les entreprises partenaires

Bailleur social SIGH

- Le recrutement d'un chargé de mission Emploi / Education : interlocuteur privilégié des EPCI, villes et opérateurs sociaux pour la mise en place d'actions favorisant le retour à l'emploi de nos locataires
- Financement de dispositifs permettant la levée des freins (Permis, Bafa) et Mise en œuvre d'actions permettant le retour à l'emploi des locataires (Recrut'Game, Rendez-vous de l'emploi, Boost'jeunes,...)
- Mise en œuvre d'un Appel d'Offres Insertion. L'entreprise attributaire, issue du territoire, réalise des travaux (bâtiment, espaces verts, nettoyage) tout en favorisant le recrutement au cœur des quartiers où elle intervient.
- Suivi de la clause d'insertion (quantitatif et qualitatif) avec la mise en place de véritables parcours en lien avec les partenaires de l'emploi du territoire
- Convention de partenariat avec des opérateurs de territoire (Adie : soutien à la création d'entreprise)

Banque des Territoires

La Banque des Territoires s'engage à mobiliser une enveloppe de 150 M€ pour investir dans des projets de développement économique des quartiers. Alors que les habitants des quartiers ont été très durement touchés par la crise sanitaire, les investissements de relance économique vont permettre de renforcer encore la mobilisation pour l'insertion, l'emploi et développement économique

ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

Les enjeux selon les habitants et les acteurs

Les habitants des quartiers pointent de **nombreux aspects positifs dans leur quartier** (le calme, la présence de la nature, les bonnes relations de voisinage...). Cependant, on note dans certains QPV un sentiment d'insécurité, qui est en partie alimenté par la présence de points de trafic, de squats, des bagarres, des vols, des rodéos urbains. Ces éléments contribuent à forger une mauvaise image des quartiers, qui peut impacter le moral de leurs habitants.

En matière de logement, les habitants décrivent parfois un **parc dégradé**. L'enjeu du **manque de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap** (personnes à mobilité réduite par exemple) est souvent mis en avant.

Des enjeux liés à la **propreté** des quartiers sont également mentionnés (jets de déchets, présence d'encombrants...). Sur certains quartiers, on note la **vétusté des équipements**, et le **manque d'espaces de convivialité** pour stimuler le lien social. Enfin, certains QPV sont mal desservis ce qui renforce les problèmes de mobilité et l'isolement de leurs habitants.

Quelques chiffres clés sur le cadre de vie dans les QPV

- Un loyer moyen dans les QPV de Maubeuge-Val de Sambre de 347€, inférieur à la moyenne dans les QPV du Nord (362€) ou ceux de France métropolitaine (362€). (Source : Compas)
- En 2017, la police municipale de Maubeuge a réalisé 468 interventions et 156 procès-verbaux dans les différents QPV. (Source : Etude de sûreté et de sécurité publique, cabinet Althing)





Les objectifs du contrat de ville

- **Agir contre le sentiment d'insécurité dans les QPV**, notamment par le biais du CISPD de la CAMVS, en luttant contre les activités de trafic, les incivilités, insécurité routière, rodéos urbains, etc.
- **Améliorer la qualité de l'habitat dans les QPV et répondre aux enjeux identifiés** : logements vétustes, dégradés, inadaptés aux spécificités / handicaps des personnes, passoires énergétiques, loyers trop élevés...
- **Rendre le quartier accessible et attractif**, en concevant de nouvelles solutions pour le ramassage des déchets et des encombrants et en assurant une meilleure communication auprès des habitants ; en développant les flux de mobilités en dehors et vers les QPV afin de mieux les desservir, y compris pour les personnes âgées ou à mobilité réduite (PMR)
- **Favoriser la vie sociale au sein des QPV** : optimiser l'utilisation des LCR (Locaux collectifs résidentiels), installer des espaces de convivialité, mobiliser la présence humaine des acteurs, développer les commerces, et de façon générale, mieux communiquer sur la vie des quartiers.

De nombreux acteurs engagés pour les quartiers

Les bailleurs

Les bailleurs sociaux jouent un rôle essentiel dans la garantie d'un cadre de vie et d'un habitat de qualité. Ils peuvent mener des travaux de rénovation et de réhabilitation au sein de leur parc afin d'améliorer sa qualité et mieux correspondre aux attentes et besoins de leurs locataires. Leur action peut également porter sur l'aménagement paysager, l'entretien des espaces verts, etc. Ils peuvent également intervenir pour prévenir les incivilités, les conflits de voisinage, le sentiment d'insécurité, et faire de la médiation. Les bailleurs sociaux sont des acteurs de proximité, au contact des habitants, notamment par l'intermédiaire de leurs gardiens d'immeuble.

La Région

La Région Hauts-de-France entend agir pour renforcer l'attractivité des quartiers, qui passe notamment par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. La Région joue ainsi un rôle dans l'aménagement du cadre de vie, en finançant des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Par ailleurs, elle permet aux habitants de mettre en place des micro-projets d'aménagements de proximité via le dispositif Fonds de Travaux Urbains (FTU) qu'elle finance, qui a vocation à associer pleinement les usagers aux transformations urbaines de leur quartier. Enfin, elle porte et finance aussi des projets visant à contribuer à l'animation et au lien social dans les quartiers, comme le dispositif « Nos Quartiers d'Été ».

La police

La police a la charge d'assurer la sécurité des habitants au sens large. Elle agit principalement sur trois thématiques prioritaires : la prévention des violences intra-familiales incluant notamment les violences conjugales et les violences sur mineurs (on note une explosion des cas depuis 2020), la radicalisation, et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Sambre Mobilité

Sambre Mobilité est l'autorité organisatrice pour les mobilités sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS)

- Le service renouvellement urbain de la CAMVS se mobilise pour l'amélioration du cadre de vie dans les QPV. Le service prévention peut être mobilisé pour lutter contre l'insécurité, les violences intra-familiales, la délinquance.
- La convention avec la CAF permet une visite de contrôle décence de l'ensemble des logements faisant l'objet d'une ouverture de droit à l'allocation logement
- Le dispositif Santé des Habitants au travers de l'Habitat est un dispositif de médiation entre locataires et propriétaires permettant la remise aux normes de logements
- Le permis de louer se déploie sur Sous-le-Bois, centre-ville de Jeumont, centre-ville d'Aulnoye-

Orientation 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

Aymeries, centre-ville de Louvroil et quartier de la gare à Hautmont.

- Le dispositif OPAH-RU sur le centre-ville de Jeumont a pour but d'accompagner les propriétaires à réhabiliter le parc ancien, et plus largement le PIG à l'échelle des 43 communes.
- L'intervention du service Habitat dans la lutte contre l'habitat indigne avec trois dispositifs :
 - la convention avec la CAF qui permet une visite de contrôle décence de l'ensemble des logements faisant l'objet d'une ouverture de droit à l'allocation logement
 - le dispositif Santé des Habitants au travers de l'Habitat qui est un dispositif de médiation entre locataires et propriétaires permettant la remise aux normes de logements
 - le permis de louer se déploie sur Sous-le-Bois, centre-ville de Jeumont, centre-ville d'Aulnoye-Aymeries, centre-ville de Louvroil et quartier de la gare à Hautmont
- Le dispositif OPAH-RU sur le centre-ville de Jeumont a pour but d'accompagner les propriétaires à réhabiliter le parc ancien, et plus largement le PIG à l'échelle des 43 communes.

Le Département du Nord

En matière de cadre de vie et de logement, le Département œuvre en faveur des publics vulnérables en aidant les particuliers (habitat privé) dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), afin de lutter contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement. En ce qui concerne le cadre de vie sécurisé, le Département est également engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intra-familiales. En termes de tranquillité, le Département soutient la mise en place de dispositifs de vidéoprotection à proximité des établissements scolaires, par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux. Plus généralement, sur le cadre de vie, le Département porte une attention particulière à l'amélioration du cadre de vie de tous les Nordistes, notamment sur les territoires en QPV, en tant que signataire des conventions portées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui constitue le volet urbain des contrats de ville. Cet engagement se poursuit particulièrement auprès des ménages concernés par les programmes de relogement, qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département. Par ailleurs, le Département



participe pleinement aux réflexions permettant la mise en œuvre d'une démarche partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur tous les territoires.

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les projets des acteurs locaux en termes d'investissement, dans le secteur de l'éducation, de la santé, de la transition écologique et du cadre de vie. Plus précisément, en ce qui concerne l'habitat, la Banque des Territoires propose une offre d'investissement dédié aux projets d'habitat social portant sur le logement des étudiants et jeunes actifs ; le logement social et intermédiaire grand public ; une autre typologie de logement spécifique ; un habitat inclusif ; l'hébergement des personnes vulnérables (urgence, handicap, protection de l'enfance, etc.) ; l'habitat participatif et intergénérationnel ; les services liés à l'habitat (hors services numériques).

Les contributions des partenaires pour le contrat de ville 2024-2030

Bailleur social Promocil

- En matière de sécurité, poursuivre les missions du responsable prévention et tranquillité dans les QPV en appui aux personnels de proximité et en articulation avec le CISPD et la coordination avec les forces de l'ordre. Poursuivre les investissements de sécurisation des accès et vidéosurveillance ainsi que les résidentialisations concertées avec les forces de l'ordre.
- En matière de cadre de vie, poursuivre les investissements (travaux d'amélioration de cadre de vie, de sécurisation et de résidentialisation, réparation de dégradations...)

Bailleur social – Habitat du Nord

- En matière de concertation, HDN s'est engagé depuis plusieurs années dans une pratique volontariste de la concertation et avec plus d'implication des résidents des quartiers concernés dans la prise de décision et la planification des projets. L'objectif est de garantir une relation de proximité, encourager le dialogue ouvert avec les locataires, permettant ainsi de mieux comprendre leurs besoins, leurs aspirations et leurs préoccupations, afin de créer des projets qui répondent véritablement aux attentes des habitants.

- En matière de tranquillité résidentielle, HDN participe aux GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel), clef de voûte de la sécurité du quotidien, une instance partenariale opérationnelle qui, de manière collégiale, recueille les besoins de sécurité, élabore les réponses transversales et procède à l'évaluation de ces dernières.
- En matière d'amélioration du cadre de vie, en lien avec la thématique de l'insertion, le bailleur HDN conventionne avec des structures d'insertion pour répondre à des actions d'amélioration du cadre de vie : propreté, gestion des encombrants, petits travaux.
- En ce qui concerne l'adaptation des logements, le projet NPNRU de Maubeuge a été identifié comme des résidences à fort potentiel pour le maintien à domicile avec des potentiels pour adapter l'offre existante : sur les Présidents à Maubeuge, 85 logements seront adaptés dans le cadre des travaux de réhabilitation avec une 1ère tranche pour un OS au 2ème Semestre 2024 (70% de ces logements adaptés seront réalisés dans cette 1ère tranche) soit 105 logements adaptés pour les personnes âgées sur le Territoire Val de Sambre.

Bailleur social – Partenord

- En matière de sécurité, développer le recours aux systèmes de sécurité modernes, tels que des caméras de surveillance, travailler étroitement avec les forces de l'ordre locales pour renforcer la sécurité notamment avec notre chargé de mission sécurité, et servir de relai des campagnes de sensibilisation.
- Veiller à ce que les projets de rénovation intègrent des éléments qui améliorent le bien-être des résidents via une concertation direct avec eux.
- Contractualiser localement avec des associations représentatives de locataires pour échanger sur les thématiques du bien vivre ensemble.
- Prioriser « le aller vers » nos locataires en QPV notamment par le biais de réunions en pied d'immeubles.
- Partenord s'engage à être vigilant sur la question de l'adaptation des logements à destination des personnes âgées ou en situation de handicap
- Participer activement à des instances dédiées à la coordination d'activités d'associations au sein des QPV.
- Servir de relai des campagnes de sensibilisation

Orientation 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

Bailleur social SIGH

- Mise en place d'équipe de Chargés de mission sureté
- Participation aux instances de veille (CISPD, GPO, Baromètre de l'ambiance), lien privilégié avec les forces de l'ordre
- Possibilité de mise en œuvre de dispositif de vidéosurveillance
- Dispositif Colibri (Faciliter l'accès au logement pour les personnes victimes de violences conjugales ou familiales, Former les collaborateurs au repérage et à l'accompagnement)

Région

- Contribuer à habitat de qualité, luttant contre la précarité énergétique) ; en proposant des espaces publics adaptés aux besoins des habitants et aux enjeux du futur (nature en ville, déplacements actifs...) et favorisant une meilleure organisation urbaine
- Agir pour changer l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité
- Accélérer la transformation fonctionnelle de certains espaces urbains délaissés, à travers une gestion transitoire
- Accompagner des actions relevant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Département du Nord

En ce qui concerne les violences intra-familiales, un appel à projets a été lancé afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences.

Banque des Territoires

Une enveloppe de 75 millions d'euros pour accompagner la mise en œuvre des projets dans les quartiers (co-financement de l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU, de projets de développement économique, d'interventions sur de l'habitat privé et subventionnement de l'ANRU).

Service renouvellement urbain de la CAMVS

- Promouvoir la participation active des habitants dans les quartiers, notamment dans le cadre du NPNRU :
 - Action 1 : Recourir à des formats originaux et attractifs pour communiquer auprès de la population.
 - Action 2 : Privilégier le bouche-à-oreille quand cela est possible en passant par des personnes « relais » auprès des habitants.
- Pour favoriser la prise en compte du souhait des habitants mais aussi pour favoriser la co-construction des projets de Renouvellement Urbain la CAMVS a mis en place, les groupes de proximité dans chaque quartier NPNRU, le Journal du Renouvellement Urbain, des permanences NPNRU pour répondre aux questions des habitants et les aider dans leurs démarches, les présentations projet aux habitants.

Police

- Mobiliser les forces de police dans les quartiers
- Continuer les démarches de « aller-vers » et les actions de cohésion police/population. Agir en particulier sur les trois thématiques prioritaires : prévention des violences intra-familiales, prévention et lutte contre la radicalisation, lutte contre le trafic de stupéfiants.

Service prévention de la CAMVS

- Organiser le Renouvellement du Guide d'accès aux droits ; la création d'un livrable « guide VIF » ; la Journée Nationale d'Accès au Droit : Projet de « Village d'accès aux droits et d'aide aux victimes ».
- Sur la prévention de la délinquance : portage des collectifs Violences Intrafamiliales et Lutte Contre la Radicalisation et accompagnement des porteurs de projets sur ces thématiques.

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques



Les enjeux identifiés selon les habitants et les acteurs

Dans certains quartiers, les habitants regrettent le manque d'arbres et de végétation, et insistent sur les impacts que cela a sur les niveaux de chaleur en été.

On note chez les habitants des quartiers une faible sensibilisation sur les enjeux autour de l'alimentation : le gaspillage alimentaire, les produits de saison, etc.

Plus généralement, les participants aux tables citoyennes ont souligné la méconnaissance de la nature et des enjeux liés aux changements climatiques, notamment chez les enfants.

Quelques chiffres clés sur les enjeux de la transition écologique dans les QPV

(Source : Agence de Développement et d'Urbanisme)

- En 2020, une consommation dans le résidentiel de 5,9 MWh par habitant dans les 8 communes comportant des un QPV (4,5 MWh en France)
- En 2018, 399 hectares de forêts dans les 8 communes concernées par la géographie prioritaire, et 2880 hectares de zones urbanisées (une augmentation de 1% depuis 2012).



Les objectifs du contrat de ville

- **Déployer les mobilités douces** : construire des pistes cyclables, promouvoir l'apprentissage et l'exercice du vélo dès le plus jeune âge.
- **Accroître les connaissances concernant la nature, l'éco-citoyenneté et les enjeux liés aux changements climatiques** chez les habitants, dès le plus jeune âge.
- Sensibiliser les habitants sur la **gestion du tri des déchets et sur le gaspillage alimentaire**.
- **Soutenir les initiatives d'agriculture urbaine** : jardins partagés, fermes urbaines etc.
- **Mettre en place de nouveaux espaces verts et améliorer la gestion de ceux déjà existants**, qui est souvent insatisfaisante du point de vue écologique (tonte trop courte, arrosage en plein été, sol labouré...).

De nombreux acteurs engagés pour les quartiers

Les bailleurs sociaux

Les bailleurs peuvent porter des actions en ce qui concerne le maintien de la qualité du cadre de vie d'un point de vue écologique (entretien des espaces verts, sensibilisation sur des enjeux liés à l'écologie, aménagement de jardins partagés, inciter aux changements d'habitudes comme par exemple sur le tri des déchets ou le gaspillage alimentaire, etc.).

L'Education nationale. Dans son rôle éducatif, l'Education nationale peut organiser des interventions dans le milieu scolaire sur les enjeux liés à l'écologie et aux changements climatiques.

Les services de la CAMVS

- Le service ressources environnementales ou celui sur le renouvellement urbain sont mobilisés pour agir sur les transitions nécessaires dans les quartiers pour faire face aux changements climatiques.
- Le projet d'agriculture urbaine est déployé sur Pont de Pierre et Sous-le-Bois avec la construction d'une ferme urbaine également sur Sous-le-Bois.
- Le projet de mobilité sur Sous-le-Bois est porté dans le cadre du dispositif Quartier Résilient.

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les acteurs du secteur public local dans leurs projets participant à la transformation écologique de leur territoire en investissant dans les domaines suivants : adaptation au changement climatique, rénovation énergétique des bâtiments, construction de bâtiment performant, maîtrise de l'éclairage public urbain, énergies renouvelables et réseaux de chaleur, eau, mobilité décarbonée et innovante, biodiversité production d'énergies renouvelables ou encore valorisation des déchets.

La Région Hauts-de-France

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. La Région note que ces quartiers sont souvent plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique, et ce alors même qu'ils en sont les moins contributeurs. Ainsi, la démarche « rev3 » est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et leur permettre de mieux appréhender les crises sociales, économiques et climatiques, en agissant sur le développement de l'économie du partage et de la coopération ou de l'économie circulaire ; la mise à disposition de moyens pour favoriser les biens et les services sobres en carbone ; le développement de la mobilité durable ; l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ; la promotion de projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (nature en ville, tiers-lieux...) ; le soutien aux expériences innovantes pour répondre aux enjeux exprimés par les habitants.

Le Département du Nord

Le Département contribue à l'émergence des projets communaux et intercommunaux de requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels ou encore sportifs via son dispositif d'aides à l'investissement au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB). Une bonification tarifaire est allouée aux projets présentant des critères qui répondent aux objectifs de développement durable. Par ailleurs, le dispositif départemental « plantation et renaturation » conforte les engagements du Département en termes de biodiversité et permet aux porteurs de projets (communes, associations, bailleurs...) de bénéficier de financements en vue de favoriser les plantations en ville et la mise en place de jardins collectifs.

Les contributions des partenaires pour le contrat de ville 2024-2030

Bailleur social – Habitat du Nord

- En ce qui concerne la promotion de la biodiversité, poursuivre notre rôle de promoteur de la Biodiversité avec notamment notre projet démonstrateur « Le Pré-verger de Bugnicourt » qui met en lumière Habitat du Nord à une échelle régionale voire nationale.
- En ce qui concerne la promotion de l'agriculture urbaine, poursuivre l'accompagnement des habitants des QPV dans l'élaboration de projets d'aménagement paysagers avec l'installation de jardins partagés ou de carrés potagers, de composteur collectif, ... Ces projets locaux sont des leviers de lien social dans les quartiers Politique de la Ville, financés grâce à l'affectation prioritaire de l'Abattement TFPB dans les sites PDV.

- En ce qui concerne la gestion des espaces verts : Habitat du Nord dispose d'un patrimoine individuel et collectif de qualité qui est diversifié en type et dispersé géographiquement. Les ensembles immobiliers de type collectifs sont souvent posés sur des assiettes foncières importantes, dont les espaces verts sont traités en espaces ouverts, de qualité variable tant en investissement initial qu'en maintenance, malgré un souci constant d'entretien courant. L'enjeu est de requalifier et de résidentialiser les espaces verts et les abords de nos immeubles dans une dynamique participative, contributive de citoyenneté et attentive aux enjeux de la biodiversité en milieu urbain (nature en ville).

Bailleur social – Partenord

- Programmes de rénovation énergétique pour nos logements.
- Sensibilisez les résidents à la précarité énergétique et aux économies d'énergie. Un relai avec les associations situées en QPV.
- Servir de relai des campagnes de sensibilisation de la collectivité.



Bailleur social SIGH

- Mise en place d'ateliers Be'cyclades (développement des mobilités douces, ateliers « savoir rouler », repair café...)
- Accompagnement des dynamiques liées à l'agriculture urbaine (jardins ouvriers ou partagés). Soutien aux associations en charge de l'animation de ces lieux de vie.
- Accompagnement des actions permettant l'amélioration du cadre de vie et l'appropriation au logement (chantier ARA (Auto-Réhabilitation Accompagnée), outillothèque, appartement pédagogique)

Service renouvellement urbain de la CAMVS

- Promouvoir la place de la nature et des espaces verts dans le quotidien des habitants. En marge des démolitions / reconstructions dans le cadre du NPNRU, des ateliers de concertation habitants ont été organisés pour coconstruire l'espace public des quartiers avec les habitants. Lors de ces ateliers, les habitants ont fait part de leur souhait de voir se multiplier les espaces végétalisés à vocation sociale et conviviale dans les futurs quartiers. Cette demande a été entendue par les équipes de maîtrise d'œuvre.

Service ressources environnementales de la CAMVS

- En matière d'éducation : actions de sensibilisation à l'environnement, écocitoyenneté (animations scolaires et grand public, chantiers nature, plantations citoyennes, sciences participatives)
- Lutte contre les îlots de chaleur urbaine par le développement de la nature en ville

Éducation nationale

Traiter les sujets liés aux changements climatiques au sein des projets d'établissements

Région

- Agir pour connecter les QPV au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les déplacements du quotidien
- Intégrer la réponse à l'urgence climatique dans les projets de renouvellement urbain
- Placer l'alimentation au cœur des enjeux de santé, de vivre ensemble, et de transition économique en favorisant une alimentation durable et une production locale
- Améliorer l'environnement des habitants pour agir sur leur santé (qualité de l'air des logements, qualité de l'alimentation, développement des mobilités douces,)



Image générée par IA



Les projets de quartier



Présentation de la commune et de ses QPV

La commune de Feignies, notamment par le biais de son CCAS et des différentes actions portées par le contrat de ville, a pu développer des structures solidaires (épicerie, laverie, friperie) au cœur du quartier politique de la ville, permettant de répondre à de nombreuses demandes des habitants en situation de fragilité. Aussi, les différents ateliers proposés ont permis d'améliorer la solidarité et le mieux vivre ensemble.

Des travaux de réhabilitation de la place du 8 mai vont être engagés en mars 2024 en complément de travaux par le bailleur Promocil de la résidence des résistants dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le projet de requalification de la place du 8 Mai 1945 et de la résidence Les Résistants (chantier ville et Promocil) comportent plusieurs objectifs :

- Réaménager la place : améliorer le cadre de vie des habitants.
- Mise de la route en deux sens de circulation : suppression du sens unique et mise en double sens sur la place. Création de 80 places de parking (2 espaces de livraison, de places avec bornes électriques, 3 places PMR), création d'espaces piétons sécurisés et espaces verts (bacs mobiles), création d'une pente avec accès PMR entre la place du 8 Mai et la place De Gaulle.
- Repenser les coursives. Les coursives existantes devant les cellules commerciales de rez-de-chaussée (propriétés de la ville) seront supprimées. Cet espace sera « réintégré » aux locaux existants de fait agrandis. Un de ces locaux (110 m²) sera traité en priorité et mis à disposition pour permettre l'installation d'un cabinet médical, projet porté par le Département, la Communauté d'Agglomération Maubeuge val de Sambre et la Ville. Ouverture prévue en 2024.



- Résidentialiser la résidence par le bailleur Promocil (détails, durée, coût... à voir avec le bailleur). Création d'un escalier central qui lie la place aux logements. Création au cœur de l'îlot de 35 places de stationnement en préservant les arbres existants. Réaménagement de la rue du 19 Mars 1962 en sens unique tout en créant 28 places de parking, sécurisation des liaisons piétonnes, remise en état des espaces verts de proximité
- Pose de colonnes enterrées pour la collecte des déchets (avec une participation financière à hauteur de la 50 % de la CAMVS, 25% à charge de la Ville, 25 % du bailleur).

Un projet d'installation de la vidéo protection va voir le jour en 2024 sur notre territoire. En effet, l'enjeu sécuritaire est enjeu fort pour la commune et nos habitants.

Afin de répondre aux problématiques des habitants, la priorité sera donnée aux abords des écoles, aux entrées et sortie de ville ainsi qu'aux bâtiments publics. Nous devons également prendre attache avec le SMTUS afin de pouvoir travailler de manière collaborative sur le réseau insuffisant des bus qui entraîne des problèmes de mobilité pour nos usagers. Dans la continuité de la création de la « coulée verte », un projet d'aires de jeux et d'espace de convivialité extérieur verra certainement le jour au printemps 2024. Favoriser les mobilités douces est l'un de nos objectifs et engagement. Après l'aménagement d'une piste cyclable et piétonnière sur la rue Jean Jaurès, en 2020, d'une piste cyclable et piétonnière sur la rue de Neuf Mesnil en 2022, l'année 2023 a vu la finalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonnière sur la RD 505 (rue de Blaton). Nous œuvrons pour substituer à nos déplacements traditionnels en voiture et pour de courtes distances, d'autres pratiques plus respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé telles la marche ou le vélo. Il s'agit de promouvoir le vélo loisirs mais aussi le vélo utilitaire car de nombreux habitants utilisent ce moyen de locomotion pour aller au travail. Des accroche-vélos ont été disposés dans la ville à divers endroits.

Dans le prolongement de cette démarche, il a été décidé, en juillet dernier, d'accorder une subvention de 150 euros pour tous finésiens, jeunes et moins jeunes, achetant un vélo neuf ou d'occasion. Cette initiative est renouvelée en 2024. L'actualité du moment conforte cette démarche en nous incitant à être critiques et surtout économes sur nos modes de déplacement. C'est aussi dans cette logique qu'ont été créées deux

aires de covoiturage : l'une au sud de la ville vers Valenciennes (9 places) à l'angle de la chaussée Brunehault et de la rue de Blaton et l'autre sur le site de l'ancienne gare, vers la Belgique (20 places, il y est prévu des bornes électriques, dès qu'un opérateur se sera manifesté).

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

- Le CCAS souhaite **renforcer les actions de prévention** par des ateliers encadrés par des professionnels, **accentuer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité** face à l'inégalité de traitement en termes de soins médicaux et développer, par différentes actions, un **travail sur l'alimentation et la pratique sportive** qui sont aussi des problématiques à traiter sur notre territoire. Un travail est également réalisé depuis l'année dernière avec l'institut Pasteur sur ces sujets.
- La commune de Feignies propose déjà depuis de nombreuses années, **une offre culturelle variée**, selon les publics. En effet, l'EGP est un lieu privilégié et propose une programmation de spectacles variés (danse, humour, chant, cirque...). Aussi, la médiathèque, l'atelier d'arts plastiques, l'école de musique... par les ateliers proposés, le travail des services et leurs ouvertures à tout public ainsi que les actions menées contribuent à développer et favoriser l'accès à la culture pour tous. La commune s'engage à **maintenir cette offre de service de qualité**.

ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

Maintenir l'offre des services à destination de la jeunesse notamment durant le temps extra-scolaire (garderie le matin et le soir, pause méridienne, ALSH le mercredi, accueils de loisirs, séjour ski).



ORIENTATION 3

Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

- Le **pass permis** est un dispositif qui fonctionne bien et nous souhaitons pouvoir le maintenir afin de continuer à lever certains freins liés à la mobilité des jeunes et moins jeunes dans le cadre d'une insertion professionnelle.
- L'insertion professionnelle, avec **l'existence sur notre commune d'un chantier d'insertion**, reste un de nos objectifs.
- Maintenir le service actuel et envisager un **renforcement des relations avec les entreprises** du territoire dans le cadre de partenariats.

ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

- Le sentiment d'insécurité grandissant sur notre territoire et au regard des incidents que nous avons subi l'été 2023, la **vidéoprotection** commencera à être installée en 2024, la priorité étant donnée à nos établissements scolaires, nos bâtiments publics et nos entrées et sorties de ville.
- Réfléchir au recrutement éventuel d'un **médiateur social** dans le cadre de la politique de la ville (adulte relais). En effet, la commune ne bénéficie d'aucun poste d'adulte relais.
- Des **travaux seront menés concernant la rénovation énergétique** avec renforcement de l'isolation, d'un nouveau chauffage, l'installation d'un système de ventilation double flux, en vue d'atteindre une économie de 45% sur les factures énergétiques. Les travaux dans certains de nos bâtiments (écoles, foyer Colmant) seront accompagnés de la **mise aux normes d'accessibilité avec l'installation d'un ascenseur**. Nous en profiterons également pour effectuer les aménagements nécessaires et obligatoires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur et pour aménager un parking supplémentaire derrière l'école Pergaud par exemple (28 places).

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

Nous travaillons sur la **mobilité douce et les différents moyens de déplacement** d'où la mise en place en juillet dernier, par le CCAS, d'une « prime vélo » pour tout finésien achetant un vélo à hauteur de 150,00 €. Au regard du développement nos pistes cyclables et piétonnières en lien avec le Département, cette prime sera reconduite en 2024.

THÉMATIQUE TRANSVERSALE

Agir contre les discriminations sous toutes leurs formes

La ville, avec l'appui de la CAMVS, les associations partenaires, ainsi que les services communaux et les écoles, organisent régulièrement des actions de lutte contre les **discriminations** (expositions, conférences-débats, projection de films à l'EGP...).

THÉMATIQUE TRANSVERSALE

Participation des habitants

- À l'écoute des habitants et dans la continuité de l'organisation des « tables citoyennes », le CCAS de la commune, par l'organisation d'ateliers selon les publics, l'accompagnement des plus fragiles (structures solidaires, insertion, aînés...) continuera **à être à l'écoute chaque jour des usagers**.
- Des ateliers citoyens, des actions collectives ainsi que la mobilisation du « Conseil Citoyen » sont autant de moyens afin de **favoriser la participation citoyenne de nos habitants**. À cela s'ajoutent des réunions publiques mises en place avant chaque projet de travaux où élus et techniciens sont à l'écoute des citoyens ainsi que dans l'échange permanent. La commune s'engage donc à poursuivre ses actions favorisant l'échange, l'écoute et à dynamiser le « conseil citoyen » du QPV qui devra être également force de propositions.

Présentation de la commune et de ses QPV

Une **multitude d'évolutions** ont marqué le quartier entre 2015 et 2023. En 2015, la Ville a conduit de nombreux projets (urbains, éducatifs, sociaux, économiques...) dans le respect de ses engagements écologiques et le souci du bien vivre ensemble, y compris en période de crise sanitaire.

- Depuis 2018, la Ville s'inscrit dans une dynamique de reconquête commerciale et artisanale ayant impacté positivement le quartier.
- Des travaux de réhabilitation/rénovation de logements ont été effectués dans les résidences « Les Jonquilles » en 2015 et « Lutaud » en 2020.
- Par ailleurs la ville s'est engagée dans plusieurs aménagements (TFPB/FTU) comme la création d'espaces naturels (Lutaud), divers équipements et petits travaux urbains (aires de jeux), un jardin communal partagé (Bonnier du Calvaire) ...

- En outre elle met annuellement en place un comité de pilotage partenarial du contrat de ville afin de présenter sa programmation locale en présence des partenaires financiers, acteurs locaux bailleurs.
- En s'appuyant sur un programme d'actions de proximité en lien avec le Conseil Citoyen et le Conseil de jeune, la Ville a créé un service de médiateurs, formés à la Lutte contre les discriminations, au problématiques logement et santé, intervenant dans la résolution de petits conflits de voisinage.
- Elle a aussi mis en place des actions en faveur du lien social et intergénérationnel en réunissant les acteurs de la vie locale pour réaliser des événements pour le quartier (par exemple l'action Nos Quartiers d'Été) et des rendez-vous habitants hebdomadaires au LCR.

En termes de **perspectives d'évolution**, plusieurs projets portant sur des thématiques diverses sont envisagés :

- Un projet de construction de 73 logements dont 33 prévus dans le cadre de l'ANRU (friche Bruhaux) et



Ferrière- la-Grande



des projets d'aménagement urbain comme le projet de Street Work Out ou encore des aires de jeux et de sport.

- Une réflexion portant sur de nouveaux d'équipements type LCR (Lutaud, Lamay, Jonquilles, Capucines, Bruhau) pour y mener des actions de proximité quartier, ou encore la perspective du bâtiment modulaire afin de s'y substituer. A cela s'ajoute l'idée d'un aménagement d'une zone sportive sur le site du Verger cité Bonnier du Calvaire en lieu et place des vieux poteaux de but et la question de l'avenir de la salle de musculation (habitat du nord/ville) située au Lutaud.
- Un questionnaire plus général sur les transports en commun, la sécurité routière et le stationnement en centre-ville.
- Une réflexion sur l'accompagnement au tri sélectif et enterré, du compostage collectif.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1 Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

- Poursuive la participation aux actions prévention santé mises en place avec la CAMVS sur la commune
- Formation des acteurs locaux (en partenariat avec la CAMVS dans le cadre du plan prévention santé)
- Proposer des formations sur le « aller-vers » en direction de ses agents culturels et sociaux ainsi qu'à ses partenaires
- Poursuivre et approfondir l'offre culturelle pour les plus jeunes (transportabilité du projet DEMOS vers d'autres missions culturelle ou artistiques (ex. Théâtre), artistes en résidence, ateliers de proximité en QPV...)
- Soutenir une vie associative de quartier et l'animation locale de la ville en faveur du bien vivre ensemble

ORIENTATION 2 Pour des parcours d'éducation égalitaires

- Améliorer l'accompagnement des parents dans le suivi des enfants en menant avec ses partenaires un travail d'évaluation et de dynamisation des actions liées à la parentalité
- Créer une instance partagée autour de la coéducation, des enjeux de l'éducation qui réunirait l'ensemble des acteurs locaux (écoles, collèges, acteurs locaux,) dont l'objectif serait d'échanger des prises en charges d'accompagnement individuel (enfants ou familles) et de projets collectifs à porter prioritairement en direction des enfants en difficulté
- Programmer à moyen terme un projet de rénovation des écoles et de la cantine scolaire pour permettre un meilleur accueil des enfants

ORIENTATION 3 Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

Poursuive la mise en place d'actions d'insertion en direction des habitants en lien avec les partenaires ressources (réussir en Sambre Avesnois, Département, Pôle emploi)

ORIENTATION 4 Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

- Poursuivre les actions de médiation et de prévention et mener des campagnes de sensibilisation pour que chacun connaisse les règles du savoir-vivre ensemble.
- Mener un travail de concertation habitante sur les zones accidentogènes et anxiogènes pour revoir sa politique d'éclairage publique
- Travailler avec la police de proximité pour augmenter les contrôles aux heures où le risque est présent
- Permettre aux habitants d'avoir accès à des logements de qualité et à prix abordables, adaptés, en poursuivant le travail partenarial avec les bailleurs sociaux et bailleurs privés. Informer sur les

aides en matière de rénovation énergétique (ANAH, SOLIHA...)

- Poursuivre ses efforts d'aménagement participatifs et de gestion urbaine et sociale de proximité
- Favoriser des espaces de dialogue permanents entre les habitants et les bailleurs sous forme d'instance permettant de comprendre les schémas d'attribution
- Poursuivre l'accompagnement des instances de participation existantes sur le quartier et le développement d'outils de financements des projets habitants (PIC). Proposer des actions dès le plus jeune âge pour que les enfants connaissent le monde qui les entoure et expérimentent leur pouvoir d'agir
- Valoriser le bénévolat et le volontariat. Valoriser les missions de service civique, organiser une soirée de mise à l'honneur des bénévoles chaque année
- Mettre à disposition des équipements de proximité, de lieu de vie et de lien social (comme les LCR)

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

- Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques (logement, économies, Conseils conso, empreinte carbone...)
- Trouver des leviers pour favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun

THÉMATIQUE TRANSVERSALE

Agir contre les discriminations sous toutes leurs formes

- Poursuivre la participation aux actions mises en place avec la CAMVS (plan lutte contre les discriminations LCD)
- Développement de nouveaux partenariats sur la commune portant sur cette thématique avec comme objectif la mise en place de nouvelles permanences pour le public.



Présentation de la commune et de ses QPV

Le quartier du Bois du Quesnoy de la ville d'Hautmont a autrefois bénéficié de l'ANRU. Les logements des habitants sont pour beaucoup encore en très bon état et en découle un cadre de vie agréable. Cependant, les habitants de ce quartier se sont sentis mis à l'écart et abandonnés par les Institutions. Aujourd'hui encore, il est important de replacer les habitants au cœur des actions que le quartier met en place. Par ailleurs, un jardin partagé a été créé et la chapelle Saint Eloi a ainsi que l'école Fontaine ont été entièrement rénovées. La création d'un équipement de Vie Sociale est prévue pour 2024 ainsi qu'une extension et une rénovation de la maison de quartier du Bois du Quesnoy.

Le quartier intercommunal de la ville est majoritairement composé d'habitations relevant du parc privé. La population est composée principalement de bénéficiaires du RSA, de l'ASPA et de familles monoparentales. Par ailleurs, une baisse importante voire une disparition des commerces locaux a été relevée. A l'avenir le quartier envisage la création de logements relevant du parc public ainsi que d'une crèche.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1 Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable Pour une meilleure santé des habitants

- La commune maintient son engagement sur le sujet à travers la poursuite du partenariat avec les maisons pluridisciplinaires
- La commune ambitionne de demander une antenne de la Maison de santé Départementale
- Maintenir la ligne existante (partenariat/ financements) en matière de culture et d'activités sportives et artistiques

ORIENTATION 2 Pour des parcours d'éducation égalitaires

(Engagements communs pour tous les quartiers)

ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE POUR LE QUARTIER DU BOIS DU QUESNOY

- Création d'un EVS
- Extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy
- Poursuivre le financement de la Maison de Quartier des associations et des projets écoles

ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE POUR LE QUARTIER INTERCOMMUNAL

- La commune poursuivra son engagement envers la jeunesse dans ce quartier, notamment à travers le financement de la maison de quartier du Port
- La commune poursuivra la mise en place d'actions à destination des jeunes vivant en quartier prioritaire, à travers sa programmation politique de la ville
- La commune maintient son engagement avec le corps éducatif en développant davantage son partenariat avec l'école, notamment via le financement des actions, projets écoles

ORIENTATION 3 Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

(Engagements communs pour tous les quartiers)

- La commune s'engage à mettre en place au moins un job dating dans le quartier
- La commune souhaite développer un partenariat avec l'EPIDE
- La commune prévoit de développer davantage l'axe emploi/insertion en partenariat avec la cité éducative

ORIENTATION 4 **Pour un cadre de vie** **agréable et sécurisé**

(Engagements pour tous les quartiers)

- La Ville s'engage à développer davantage d'actions en partenariat avec les services tranquillité publique, police municipale et politique de la ville.
Exemple : mise en place de journées citoyennes
- Mise en place d'actions police/population
Exemple : mise en place d'une journée Prox' Raid Aventure
- Mettre en avant la médiation en partenariat avec la CAMVS et faire le lien avec la Maison de Justice et du Droit, notamment dans les conflits de voisinage
- Intervention d'un adulte relais pour faire le lien scolarité/parentalité
- Intervention de la ville sur la voirie
- La Ville travaille en partenariat avec les bailleurs pour les constructions de logements

- La Ville souhaite relancer son conseil citoyen dans le quartier intercommunal
- La Ville s'engage à maintenir la place qu'elle accorde aux habitants dans la réflexion, la mise en œuvre et l'évaluation des actions politique de la Ville
- La commune relance son budget participatif et met en place un conseil municipal des jeunes en 2024

THÉMATIQUE TRANSVERSALE **Agir contre les discriminations** **sous toutes leurs formes**

- La Ville s'engage à augmenter sa participation financière à destination des actions politique de la Ville
- La Ville souhaite également maintenir son partenariat avec les associations d'aide aux plus démunis



© Ville d'Hautmont



Présentation de la commune et de ses QPV

En 2015, la réforme de la Politique de la ville de Jeumont redessine la géographie au profit des territoires denses ayant la plus forte proportion d'habitants à bas revenus se traduisant par :

- La mise en veille du quartier « des Roquelles » au Nord entièrement requalifié par le dispositif ANRU 1.
- Le maintien du quartier du « Lambreçon » (Sud) dans cette nouvelle géographie
- L'intégration du centre-ville en géographie prioritaire

Les perspectives d'évolution à venir pour le quartier sont multiples. Le quartier du centre (intégré dans la géographie prioritaire depuis la réforme de 2014) est en renouvellement urbain dont une partie des opérations portées au titre du NPNRU avec la démolition de 211 logements sociaux (répartis à travers 6 tours – immeubles Joffre). Cette opération avec le relogement désormais achevé de l'ensemble des ménages est un levier fort en faveur du rééquilibrage. Le projet

prévoit également la démolition d'équipements publics et privés obsolètes: piscine (à programmer), bâtiment MMA (en 2024), supermarché Lidl (réalisée). L'ensemble des logements seront reconstitués en veillant à développer une offre d'habitat diversifiée en QPV – centre-ville. Sur l'ensemble des emprises démolies, prendront place de nouveaux espaces publics qui desserviront les logements, le centre administratif réhabilité (mairie, CCAS, Sécurité Sociale, Education Nationale, Permanences des partenaires de la Ville et de la CAMVS) et le futur équipement à rayonnement intercommunal (espace aquatique et ludique). L'offre commerciale est renouvelée à travers la rénovation du bâti ancien dégradé qui constitue l'autre moitié du centre-ville et reflète la dégradation sociale et bâtiminaire au sein du parc privé. Le projet de renouvellement urbain (porté à travers le NPNRU et le droit commun) constitue l'un des grands leviers en faveur du retournement d'image du quartier et de la ville. L'intervention sur le centre-ville s'inscrit dans la logique de projet initié il y a plus de 10 ans dans le cadre des stratégies centre-ville – pôle gare portées par la CAMVS et qui permettent à Jeumont de reconquérir les espaces de friches industrielles entre la gare et le centre-ville.



En cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il s'agit de conforter l'armature urbaine de l'agglomération en renforçant les différentes polarités de la CAMVS, l'intervention publique s'inscrit aussi dans les objectifs de la transition écologique avec l'objectif de reconstruire la ville sur elle-même, d'optimiser l'utilisation de la ressource foncière, et ainsi de conjuguer la lutte contre l'artificialisation des sols avec la redynamisation urbaine.

C'est en ce sens que la Ville est devenue propriétaire d'une autre friche industrielle, présente au sein du centre-ville et donc du QPV, sur la rive Nord de la Sambre et à proximité des grandes entreprises Framatome, Jeumont Electric, Nexans.

L'ambition poursuivie par la ville est de faire du renouvellement urbain de cette friche un nouvel atout pour le quartier en développant un programme mixte : renaturation, services en faveur de l'insertion et l'emploi, réserve foncière à long terme. Cette nouvelle opération participe également du retournement d'image nécessaire pour les habitants du quartier et le développement de la ville. Il s'agit de gommer les stigmates de la désindustrialisation et d'en faire le terreau de nouvelles dynamiques plus écologiques, en faveur de l'emploi, de l'attractivité et de l'habitat.

Parallèlement à ces opérations de grandes envergures, la Ville poursuit le développement des services à la population. La création d'un centre social municipale en 2023 en est l'exemple le plus emblématique de l'année écoulée. En lien avec les autres équipements municipaux, il permet de déployer le projet social sur le quartier et la ville afin de prendre en compte toutes les situations de pauvreté, y compris en dehors du QPV, et de favoriser la mixité et le vivre ensemble. Il est également un nouveau point d'appui pour favoriser et structurer, dans la durée, la participation des habitants.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

- **Maintenir une offre de soin la plus étoffée.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement s'appuieront, en fonction des statistiques de l'ARS et de la Sécurité Sociale, sur le taux de renouvellement des professionnels pour pallier les départs à la retraite, le maintien du nombre de professionnels exerçant sur la commune et des équipements de proximité.
- **Créer les conditions pour faciliter les opérations de prévention et d'éducation à la santé proposées par les partenaires (CAMVS et l'association SANTELYS ou bus du cœur – CPAM – Autres).** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront à travers le taux de mise en œuvre des opérations proposées par les partenaires
- **Engager une réflexion pour le déploiement de la téléconsultation.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se fera par le biais de l'aménagement d'un espace de téléconsultation pour compléter l'offre.

ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

- **Consolider le projet du centre social pour agir pour toutes et tous (Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Famille et Parentalité).** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur la fidélisation des adhérents existants, le taux d'adhérents issus du QPV et le taux d'occupation des adhérents dans les offres de service.
- **Maintenir les modes de garde existants (Crèche - Halte-garderie).** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le taux d'occupation dans la crèche et le nombre de séances proposées en halte-garderie.



- **Créer les conditions pour associer les jeunes dans le projet du centre social en allant vers eux dans les établissements scolaires pour adapter l'offre de service en fonction de leurs besoins.**

Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le nombre d'intervention dans les établissements scolaire et le taux de réalisation des activités / propositions.

ORIENTATION 3

Pour des parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

- **Faciliter l'insertion professionnelle et créer de l'activité.** La mise en œuvre de cet engagement passera par : la création d'une offre de formation dans le domaine de la restauration et par le développement d'une nouvelle offre en faveur de l'insertion et l'emploi dans le cadre de la requalification d'une friche industrielle (ROCAMAT) L'évaluation et le suivi s'appuieront sur le nombre de bénéficiaires et le partenariat avec les acteurs économiques ?
- **Maintenir les actions en faveur de l'insertion dans les contrats de la commande publique.** La mise en œuvre de cet engagement passera par la consolidation des marchés d'insertion et de qualification professionnelle dont l'évaluation et le suivi s'appuieront le nombre de marchés de services dédiés à l'insertion et de personnes sans emploi accompagnées et la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics (dont le nombre d'heures d'insertion dans les marchés et le taux d'insertion feront office d'indicateurs).
- **Faciliter la mobilité des personnes et adapter les règles en fonction des contraintes.** Le suivi de cet engagement se fera par la consolidation de la bourse au permis en articulation avec le dispositif régional avec une évaluation s'appuyant sur le taux de réussite au permis et d'insertion dans un parcours.
- **Créer les conditions, dans le cadre de la cité éducative, pour Faciliter et accompagner les actions de découverte des métiers et de l'entrepreneuriat.** Le suivi de cet engagement se fera par l'accompagnement des acteurs opérationnels pour la mise en œuvre de leur forum des métiers organisé chaque année et une évaluation s'appuyant sur le taux de mise en œuvre.

ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

- **Articulation renforcée entre le centre social et l'AEP pour développer des actions en commun.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le nombre d'actions développées en commun et le taux de participation des jeunes dans les actions proposées.
- **Mettre en œuvre une stratégie spécifique pour les 13 – 25 ans.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le taux de concertation des jeunes et de réalisation des activités proposées par les jeunes.
- **Amplifier le rôle de la GUSP.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le taux de prise en compte des requêtes et le taux de réalisation des requêtes.
- **Amplifier le partenariat avec les bailleurs.** Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en fixant un calendrier des rencontres et par un taux de réalisation des requêtes. Pourquoi pas les indicateurs de suivi GUSP ?
- **Consolider les instances existantes.** Les tables citoyennes ne mettant pas en évidence de difficulté particulière sur le sujet, la commune continue à associer les citoyens dans le processus de décision pour le développement des offres de service dans leur compétence réciproque. Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le nombre de projets proposés par les instances de démocratie participative et leurs taux de réalisation.
- **Renouveler le conseil citoyen.** Essoufflé, le conseil citoyen appelle à être renouvelé. Le suivi et l'évaluation de cet engagement se feront en s'appuyant sur le taux de renouvellement des conseillers citoyens.

ORIENTATION 5 – Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

Mieux communiquer sur les actions liées à la transition écologique. La transition écologique est une orientation prioritaire définie par le projet politique qui s'inscrit comme principe transversal des politiques et actions déployées.

Présentation de la commune et de ses QPV

Entre 2013 et 2019, la ville de Louvroil a connu une pluralité de changements.

En termes de **renouvellement urbain**, le quartier des « Long Près – Près du Paradis » a mis en place une cellule de relogement partenariale avec les bailleurs et l'agglomération et la DDTM afin de reloger les habitants issus de 72 logements suite à la démolition de trois immeubles. A cela s'ajoute la réalisation du tracé VIAVIL pour une circulation des transports en commun avec des quartiers mieux desservis. Le quartier de « Louvroil Centre » s'est caractérisé par la démolition de la piscine Tournesol et la construction d'un lotissement à proximité du supermarché ALDI (bailleur Promocil). Le quartier est marqué par la présence d'un Espace Culturel ainsi que d'une médiathèque.

L'agglomération a mis en place un groupe de proximité pour le quartier de « Sous-le-Bois-Louvroil » et des

« Long Près – Près du Paradis » avec l'ensemble des partenaires (bailleurs, communes, associations, conseils citoyens) afin d'accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier. Le quartier de « Sous-le-Bois » est intercommunal rassemblant 4 communes (Maubeuge, Louvroil, Hautmont, Neuf-Mesnil), avec notamment 2 villes en archipels reliées par des connexions (réseaux de voies de circulation, voie ferrée, transports en commun, chemin du halage) affirmées depuis 2015, en vue de désenclaver le quartier.

La ville dispose de **nombreuses forces vives associatives**. Le quartier des « Long Près – Près du Paradis » est doté d'une installation d'un centre multi-accueil (abritant le centre socio-culturel et le service politique de la ville/jeunesse), de l'Association d'Education et de Prévention spécialisée de la jeunesse et d'une nouvelle aire de jeux à proximité du parc et plan d'eau entre-autre. Le quartier de « Louvroil Centre » est marqué par la présence de plusieurs associations comme l'Association Générale des Familles ou l'Harmonie Municipale de Louvroil. Le quartier de « Sous-le-Bois-Louvroil » dispose également d'un fort tissu



associatif. On peut noter la présence d'associations comme Femmes de Tous Pays, Les Gibus ou encore l'association Conseil Citoyen Louvroil Sous-le-bois.

En matière de **commerces/entreprises et équipements**, le quartier des « Long Près – Près du Paradis » a connu l'installation d'un restaurant/snack, la présence de l'espace sportif Lucien Flamecourt... Le quartier de « Louvroil Centre » enregistre la présence d'un conservatoire de musique et de théâtre, de concessionnaires automobiles, d'un service informatique et réparation (LOMIB Services), d'un service de vente de pièces automobiles... le quartier de « Sous-le-Bois-Louvroil » dispose d'un équipement Multi-Accueil Municipal (La Maison de l'Animation) avec diverses prises en charges comme le pôle Jeunesse ou encore le pôle Politique de la Ville. Un commerce dynamique le long de la rue d'Hautmont qui est un axe de connexion majeur.

Plan détaillé du futur quartier :

Long Près – Près du paradis :

Les perspectives d'évolution pour Long Près – Près du paradis sont caractérisées par une opération de démolition de deux immeubles et d'aménagement du quartier avec la question des mobilités sur le quartier (mobilités décarbonées) et la création d'espaces de vies (parcs, végétations, aires de détente...)

Plan détaillé du futur quartier :

Sous-le-Bois/Louvroil :

Sous-le-Bois-Louvroil prévoit une opération de démolition de plusieurs maisons le long de l'axe principal (rue d'Hautmont) et la création de lots d'habitats collectifs et individuels.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1 – Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

(Engagements communs pour tous les quartiers)

Développer la médiation santé dans le quartier :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins en favorisant l'autonomie des plus vulnérables et des plus éloignés du système de santé
- Sensibiliser les professionnels de santé aux éventuelles difficultés des patients à réaliser leurs parcours de soin et de prévention.
- Travailler sur l'accès aux soins et aux droits (de la population en général avec des suivis adaptés et de la population issue de l'immigration en levant les freins culturels et la maîtrise de la langue)

Redynamiser la thématique Santé Ville /

Intercommunal en lien avec le Contrat Local de Santé :

- Créer une dynamique de territoire et d'un réseau d'acteurs : formation/travail avec les relais en proximité (centres sociaux, associations, écoles...) et les référents santé, amorce de démarches « d'allers vers » et d'implication des collectifs d'habitants
- Travailler sur les questions de santé mentale, de vieillissement et du handicap avec notamment les bailleurs
- Valoriser le travail autour de l'environnement et de la santé

Développer des actions de prévention, notamment en lien avec la nutrition et le dépistage (diabète/cancer) :

- Définir un plan spécifique ciblé sur le jeune public et sur les addictions (prévention, accompagnement...): mal être, isolement, décrochage et échec...
- Organiser de visites, d'expositions, de formations (prévention addictions)
- Travailler sur la prévention via des ateliers alimentation et bien être en lien avec les jardins partagés

Suivi et évaluation globale des engagements de l'orientation 1 (1)

Indicateurs de suivi :

La qualité de prise en charge de la prévention santé, le suivi de l'accès aux droits à la santé, l'état des moyens humains et financiers, l'aspect éducatif et pédagogique du projet de santé de la commune, la mobilisation et la fréquentation des usagers, le respect des principes déontologiques dans la médiation en santé : la confidentialité et le secret professionnel ; le non-jugement (posture de retrait) ; le respect de la volonté des personnes et de leur liberté de choix, les partenariats avec les relais de proximité, les conduites addictives.

Évaluation qualitative :

La qualité des animations de prévention, les types d'ateliers collectifs proposés, les types de suivi pour l'accès aux droits à la santé, le processus de prise en charge d'une problématique, le partenariat entrepris.

Évaluation quantitative :

Le nombre de suivis/accompagnements en général, le nombre d'ateliers de prévention réalisés, le % des bénéficiaires, la part âge et genre, le % des bénéficiaires jusqu'ici inconnus à la structure.

Suivi et évaluation globale des engagements de l'orientation 1 (2)

Indicateurs de suivi :

Les actions mises en place, le nombre et la typologie des publics touchés, les partenariats entre les acteurs des quartiers et les acteurs culturels/sportifs, le vivre ensemble/la mixité/l'inclusion sociale, la réussite éducative, les projets culturels et sportifs proposés.

Évaluation qualitative :

La qualité des actions, la connaissance des publics, la qualité et les types de partenariats, le dispositif pour la mixité et la réussite éducative, la qualité des projets éducatif en lien avec le sport et la culture.





Évaluation quantitative :

Le nombre d'actions culturelles et sportives mises en place, le nombre de personnes mobilisées, le nombre de dispositifs mobilisés, le nombre de partenaires impliqués.

ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

(Engagements communs pour tous les quartiers)

Développer une politique centrée sur les jeunes 11/25 ans (filles/garçons, visibles/invisibles...) :

- Les loisirs et la citoyenneté (inclusion sociale et citoyenne par le sport, la culture et les loisirs, services civiques...), en parallèle d'un travail de prévention/médiation (apaisement) et d'insertion professionnelle
- Les complémentarités des interventions (parcours jeunes) avec des équipes pérennes, formées et des

actions inscrites dans la durée

- Les démarches « d'aller vers » et sortir du quartier
- Le travail sur les mobilités
- L'incitation à l'innovation et à l'expérimentation
- L'incitation à une implication des habitants centrée sur ce public
- Le développement des espaces d'accueil de la jeunesse
- La participation au Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) : coordination de la politique jeunesse

Maintenir, déployer les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et les accueils périscolaires petite enfance et enfance :

- Les loisirs éducatifs et la citoyenneté
- Le déploiement de la culture
- La prise en charge d'un projet éducatif et pédagogique multithématiques



Déployer la cité éducative :

- En renforçant les liens avec les écoles et le collège
- En associant les acteurs locaux et les associations
- En mobilisant les habitants en tant qu'acteurs du dispositif

Objectiver la réalité des phénomènes culturels, identitaires et religieux :

- Travailler sur la gestion des impacts dans une logique affirmée de la laïcité
- Favoriser le dialogue, l'écoute : co-construction de solutions, formations / sensibilisations aux principes de laïcité
- Travailler sur l'éducation et la prévention dans les écoles
- Former / sensibiliser les acteurs à l'interculturalité, aux faits religieux et à la laïcité

Renforcer les parcours d'éducation culturelle et/ou par le sport :

- Proposer une offre de loisirs d'été adaptée en évitant le « vide estival » : dispositif « Ville Vie Vacances », l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV) de l'État, Les Quartiers d'Étés...
- Travailler sur les mobilités

Suivi et évaluation globale des engagements pour l'orientation 2

Indicateurs de suivi :

le déploiement des structures au plus près des enfants et des jeunes, l'état des moyens humains et financiers, l'apport éducatif et pédagogique, la mobilisation et la fréquentation des usagers, la relation jeunes/institutions, l'approche par les jeunes de la citoyenneté et de leur implication dans la vie de la cité, le positionnement des acteurs locaux, le maillage partenarial et la mobilisation des associations, les actions de l'Education Nationale et de la Ville.

Évaluation qualitative :

l'implication du public, le type d'ateliers mis en place, l'impact de l'action dans le quartier, les modifications apportées à l'action, la suite envisagée pour l'action, l'implication des partenaires dans le dispositif, les thématiques abordées, la plus-value des actions dans le quartier.

Évaluation quantitative :

le nombre d'enfants et de jeunes impliqués, le nombre d'actions réalisées, le % des bénéficiaires, par âge et genre, le % des bénéficiaires jusqu'ici inconnus à la structure, le nombre de filles ayant bénéficiées de l'action, le nombre d'actions réalisées dans les établissements scolaires et dans le quartier.

ORIENTATION 3

Pour des parcours vers l'emploi adaptés à tous et toutes

(Engagements communs pour tous les quartiers)

Mobiliser les dispositifs des partenaires de l'emploi et de l'insertion : Parcours Emploi Compétences (PEC), Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), Contrats aidés, garantie Jeunes, contrats d'apprentissage – professionnalisation, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), le service civique :

- Travailler sur l'accompagnement renforcé : l'insertion par l'activité économique pour les personnes particulièrement éloignées de l'emploi, visant en priorité les femmes et les seniors
- Mettre en œuvre des démarches « aller vers » et d'accompagnement soutenu (mobilisation dans la durée)
- Conforter les partenariats avec les acteurs de proximité (AEP, CCAS, Centre Socio-Culturel, acteurs associatifs...)
- Identifier les publics issus des quartiers par France Travail (en cours par le niveau régional), qui devrait induire un plan d'actions prioritaire et spécifique (même logique pour la Mission Locale)
- Développer le partenariat avec RESA / Mission Locale avec la contractualisation d'une convention déclinant des objectifs en matière de garantie jeunes
- Mettre en place de clauses sociales dans le cadre du NPNRU et de la commande publique et privée
- Expérimenter de nouvelles approches pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises
- Prioriser les publics jeunes, femmes et les seniors

Expérimenter d'autres méthodes d'approches (entreprises, demandeurs d'emploi) : réseau employeurs post chantiers éducatifs/insertion...

Soutenir le projet porté par RESA le repérage et la mobilisation des publics invisibles avec la mobilisation des acteurs du territoire.

Soutenir diverses initiatives :

- Développer un axe spécifique sur le public féminin
- Poursuivre le travail engagé sur la mobilité (mobilisation de la plateforme mobilité, formation d'habitants relais, offre réactive /immédiate, innovations mobilités alternatives...)
- Travailler sur la maîtrise de la langue pour une meilleure insertion professionnelle, sur la lutte contre les discriminations liées à l'emploi, sur les représentations et les stéréotypes, sur les potentiels et savoir-être, sur les ambitions et perspectives à long terme...
- Développer des projets intégrant les publics en amont pour une meilleure mobilisation (co-construction, corrélation besoins-demandes)
- Engager une démarche sur les « contraintes familiales » et les modes de garde : par exemple le projet des crèches à vocation professionnelle en lien avec le pilier cohésion sociale
- Prioriser les projets liés à la mobilité et à la lutte contre les freins liés au numérique

Suivi et évaluation globale des engagements de l'orientation 3

Indicateurs de suivi :

les mesures emploi mobilisées, la mise en place d'indicateurs de mesure par France Travail, RESA et la Mission Locale, les critères de résultats et d'évolutions : baisse de l'écart du taux de chômage entre les quartiers politique de la ville et le reste de la commune, le pourcentage d'entrées dans les différents dispositifs, l'évolution des mentalités.

Évaluation qualitative :

les partenaires mobilisés, le type de projet mis en place, les présences renforcées, les types de publics touchés, les partenariats entre les acteurs, l'accès des publics aux outils de droit commun, la qualité d'accompagnement du public féminin.

Évaluation quantitative :

le nombre de bénéficiaires du PLIE issus des QPV, le nombre de projet mis en place, le nombre de bénéficiaires des dispositifs en général, le % du public éloigné remobilisé, le % de personnes ayant intégrés des dispositifs de droit commun « emploi/insertion », le % du public féminin mobilisé.

ORIENTATION 4 Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

(Engagements pour tous les quartiers)

SOUS-THÉMATIQUE 1 : SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Au niveau de la commune : travailler sur la médiation, la police municipale, la prévention, l'animation des cellules de veille...
- Au niveau de l'État notamment dans le cadre de la ZSP mais également de la Police Nationale : renforcer les actions sur la question des trafics (notamment les stupéfiants) et de l'accompagnement / le suivi des victimes.
- Au niveau des bailleurs : maintenir le dispositif « présence tranquillité », en renforçant les liens avec les acteurs sociaux sur les situations individuelles repérées.
- Se mobiliser sur les enjeux de tranquillité/sécurité et le cadre de vie (appropriation, gestion des espaces, fonctionnement quotidien, transports, relations bailleurs/locataires...)
- Mieux travailler sur les causes (comportements, pratiques) pour éviter de gérer les conséquences (services en plus.)

Suivi et évaluation globale des engagements pour l'orientation 4 Sous-thématique 1

Indicateurs de suivi :

Les actions mises en place, la cellule de veille, les présences le soir, la ZSP, les nuisances et trafiques, l'ambiance et les tensions dans le quartier, le maintien de la qualité des espaces, la satisfaction des habitants et des locataires, le partenariat et la mobilisation des acteurs, les comportements déviants, le sentiment

d'insécurité.

Évaluation qualitative :

Le type d'actions mises en place, la qualité de la cellule de veille, le type de suivi en nocturne, le projet pédagogique avec la ZSP.

Évaluation quantitative :

Le % de personnes accompagnées dans le suivi des victimes, l'évolution des faits de délinquance, le nombre de partenaires mobilisés dans la cellule de veille, l'évolution des nuisances et trafiques.

**SOUS-THÉMATIQUE 2 :
UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ**

Enclencher une démarche intercommunale sur la question des déchets et plus particulièrement sur les encombrants :

- Sensibiliser les habitants au respect de l'environnement
- Mobiliser les habitants sur l'importance du tri sélectif
- Mobiliser les moyens dans la gestion des

encombrants

Travailler sur l'accès aux transports en commun et approfondissement de solutions :

- Réaliser un suivi social et solidaire sur la mobilité (réseaux d'échanges...)
- Adapter davantage de solutions de transports en communs pour désengorger certains axes principaux de circulation

Mettre en place des outils permettant de suivre l'accès aux logements sociaux :

- Objectiver les attributions de logements aux ménages prioritaires pour éviter d'accentuer les difficultés
- Expérimenter pour favoriser l'arrivée de nouveaux publics
- Améliorer la connaissance sur les mouvements internes et externes des populations dans les quartiers et à l'échelle de l'agglomération (mission observation)
- Identifier, cibler, planifier, de manière partagée





(bailleurs, CAMVS, commune), des zones géographiques de vente de logements sociaux

- Lancer un travail de réflexion/diagnostic au niveau inter-bailleurs sur l'état des mutations au sein du parc social
- Développer des actions d'accompagnement social en lien avec les bailleurs (implication des habitants, lien social, lutte contre l'isolement, lutte contre les précarités énergétiques...)

Soutenir et porter des actions pour un cadre de vie agréable dans les quartiers :

- Développement des aménagements du territoire (aires de jeux et de détente...)
- Accompagner les temps forts festifs et des projets structurants pour dynamiser le quartier

Suivi et évaluation globale des engagements pour l'orientation 4 Sous-thématique 2

Indicateurs de suivi :

Le groupe de travail encombrants, les cellules de veille, les diagnostics en marchant, « présence du soir » des partenaires, les actions / réflexions mises en place, les interventions post GUSP, l'attractivité des quartiers, la mixité sociale, le vivre ensemble et le lien social, le peuplement des quartiers, l'ancrage territorial.

Évaluation qualitative :

La typologie et la localisation du logement, les types de projets innovants en lien avec la TFPB, l'amélioration et l'appropriation des logements, les charges locatives et la précarité, la qualité des partenariats inter bailleurs et collectivités.

Évaluation quantitative :

Le nombre de logements réhabilités, le nombre de projets innovants en lien avec la TFPB, le nombre d'habitants satisfaits de la prise en charge, le nombre de partenaires mobilisés, le nombre des attributions de logements via la commission de coordination, le % de nouveaux ménages, le taux d'attribution hors QPV et en QPV des ménages prioritaires.

SOUS-THÉMATIQUE 3 : RÉINVENTER LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Favoriser la mise en place d'un collectif d'habitants (conseil citoyens, conseil d'habitants)

Soutenir dans la durée les associations, les acteurs de la vie sociale (fonds partagés...)

Développer des actions multithématiques :

- Les actions solidaires / de lien social
- Les chantiers d'insertion
- La participation des habitants
- La mise en place d'une épicerie solidaire

Suivi et évaluation globale des engagements pour l'orientation 4 Sous-thématique 3

Indicateurs de suivi :

Les actions, les projets mis en place, les publics touchés (nombre et typologie), la mobilisation des acteurs locaux, l'implication des habitants dans un collectif, la synergie des acteurs, la relation populations / institutions...

Évaluation qualitative :

La qualité du collectif d'habitants, le type d'actions réalisées, le type et la qualité des partenariats engagés, la qualité de la relation populations / institutions.

Évaluation quantitative :

Le nombre d'habitants constitués en collectif, le nombre d'actions et de projets finalisés, le nombre de partenaires mobilisés.

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

(Engagements communs pour tous les quartiers)

Valoriser les 3 dimensions du développement durable : environnementale, sociale, économique :

- Soutenir des actions d'accompagnement (circuits courts, potagers...)
- Favoriser des projets d'économie sociale et solidaire
- Proposer des projets / des accompagnements en lien avec les dispositifs d'aides à la réhabilitation thermique
- Favoriser les actions de « développement durable » en lien avec le NPNRU
- Accompagner de nouvelles pratiques liées à la mobilité

Mise en place d'un groupe de suivi précarité énergétique :

- Utiliser l'abattement TFPB comme effet de levier pour développer des projets innovants (vivre ensemble, sensibilisation aux économies d'énergies, petits travaux d'amélioration du lieu de vie)
- Concentrer les actions sur le parc social et sur les quartiers prioritaires

Suivi et évaluation globale des engagements pour l'orientation 5

Indicateurs de suivi :

Les logements réhabilités, la typologie et la localisation des logements, les projets innovants en lien avec la TFPB, l'amélioration et l'appropriation des logements, les charges locatives, la précarité énergétique, l'attractivité des quartiers, la mixité sociale.

Évaluation qualitative :

La qualité et la typologie des logements, l'amélioration et l'appropriation des logements.

Évaluation quantitative :

Le nombre de logements réhabilités, le nombre de projets innovants réalisés, le nombre de personnes intéressées par la thématique écologie.

THÉMATIQUE TRANSVERSALE

Agir contre les discriminations sous toutes leurs formes

(Engagements communs pour tous les quartiers)

Mobiliser diverses actions de lutte contre les discriminations avec l'ensemble des partenaires :

- Intensifier les formations / les sensibilisations les acteurs de tous les domaines
- Développer des temps d'échanges des bonnes pratiques
- Mobiliser les acteurs et les habitants dans le plan de lutte LCD

Déploiement d'un espace de Lutte Contre les Discrimination à l'échelle de l'agglomération :

Ouvrir un espace d'écoute, d'accueil et de prise en charge des victimes.

Suivi et évaluation globale des engagements pour la thématique transversale

Indicateurs de suivi :

Les actions mises en place, le nombre et la typologie des publics touchés, les partenariats entrepris, les discriminations repérés, la satisfaction des publics.

Évaluation qualitative :

La qualité du suivi des victimes, l'aboutissement des démarches, la qualité des formations proposées, l'appropriation par les acteurs de la LCD.

Évaluation quantitative :

Le nombre de victimes accompagnées, le nombre de partenaires mobilisés sur cette question, le nombre de personnes mobilisées dans les formations.



Présentation de la commune et de ses QPV

La Ville de Maubeuge a connu d'importantes évolutions entre 2015 et 2030 et des perspectives multiples.

- En 2023, sur la commune, il existe 82 assistantes maternelles, 2 RAM et pas de crèche d'entreprise. Elle dispose également d'un **programme de réussite éducative** qui accompagne les enfants âgés de 2 à 16 ans, résidant en quartier prioritaire et d'une **cit  éducative** permettant la mise en place d'actions en faveur des jeunes jusqu'à 25 ans.
- De manière g n rale, la ville dispose d'un bon tissu associatif et institutionnel en faveur de la pr vention sant  ou de l'accompagnement des publics ayant v cu des probl matiques de sant , on peut ainsi souligner la pr sence sur le territoire d'«  tincelle », de « GEM la main tendue », du planning familiale, de la Communaut  Professionnelle de la sant  du Territoire (CPTS) ou encore d'un centre en addictologie «  tape ».
- Des **centres de formation** divers et vari s existent  galement sur la commune et aux alentours comme Ifsi (infirmier), BTP CFA (b timents), EESTS ( ducateur sp cialis ), P le Eco 49 (apprentissage de langues  trang res) ID formation, CREFO et bien d'autres encore. La ville s'est aussi engag e dans une d marche d'habilitation pour **Territoire Z ro Ch meurs de Longue Dur e**.
- La ville de Maubeuge dispose de la vid o protection sur l'ensemble de la commune avec chaque ann e l'implantation de nouvelles cam ras dans les quartiers. En 2024, ces cam ras  taient au nombre de 142 sur toute la ville. Un **Centre de Supervision Urbain (CSU) avec 3 op rateurs asserment s** permet d'avoir acc s 24h/24h aux images de vid o protection avec enregistrement et consultation sur r quisition aupr s des forces de l'ordre.
- Par ailleurs la ville compte des conseils de quartiers, des conseils citoyens, des conseils des s niors au CCAS et un conseil municipal des jeunes. Des dispositifs de participation citoyenne existent :
 - Budget participatif de 150 000  chaque ann e



- Plateforme de participation citoyenne (« Mon avis ma ville »)
- Ateliers de concertation (dispositif mise en place auprès des habitants de chaque rue concernée par une modification significative)
- En termes de lutte contre les discriminations, la mairie dispose d'un référent de lutte contre les discriminations en outre la Ville s'attache chaque année à rédiger un rapport égalité femme/homme afin de faire le bilan des actions menées en ce sens et les résultats obtenus.

La méthodologie de concertation de Maubeuge

La ville de Maubeuge a organisé une vaste concertation pour élaborer un plan d'action au plus proche des besoins des habitants. Pour ce faire plusieurs outils ont été proposés aux habitants, une plateforme en ligne ouverte du 06/11/23 ou 08/12/23 (mon avis ma ville), des formulaires disponibles dans les établissements recevant du public et auprès des partenaires, des accroches portes disposées sur les poignées des appartements en quartier prioritaire et enfin les concertations en physique au cœur des quartiers durant 4 semaines (2 par quartier, le mercredi matin de 10h à 12h et le jeudi soir de 17h30 à 19h30).

Cette concertation au plus large a permis à de nombreux habitants de participer en choisissant la méthode qui leur convenait le mieux. Pour les réunions en physique, un « self-concertation » a été proposé, permettant aux habitants de venir dans un lieu public, au cœur de leur quartier et participer librement via des post-it et 12 panneaux thématiques sur des idées qu'ils voulaient proposer pour leur quartier. Les habitants moins à l'aise avec la formule post-it pouvaient soit demander à des professionnels présents d'écrire à leur place, soit participer via un système de gommette disponible en réagissant aux propositions déjà mises sur les panneaux (gommette verte « je valide », jaune ou orange « j'ai un doute sur cette idée », rouge « je ne suis pas d'accord »).

Idées récoltées : 636

Plateforme citoyenne en ligne (51 contributions)

- Quartier Provinces Françaises Joyeuses (9)
- Quartier Épinette (7)

- Quartier Pont-de-Pierre / Athéna (12)
- Quartier Sous-le-Bois / Montplaisir (23)

Formulaire une idée pour votre quartier (49 formulaires)

- Quartier Provinces Françaises Joyeuses (0)
- Quartier Épinette (19)
- Quartier Pont-de-Pierre / Athéna (26)
- Quartier Sous-le-Bois / Montplaisir (4)

Accroches-portes (86 récupérés / 2 400 posés)

- Quartier Provinces Françaises Joyeuses (30)
- Quartier Épinette (4)
- Quartier Pont-de-Pierre / Athéna (50)
- Quartier Sous-le-Bois / Montplaisir (2)

Post-it concertation physique (450 contributions)

- Quartier Provinces Françaises Joyeuses (52)
- Quartier Épinette (100)
- Quartier Pont-de-Pierre / Athéna (175)
- Quartier Sous-le-Bois / Montplaisir (123)

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1

Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

(Engagements communs pour tous les quartiers)

- **En partenariat avec les acteurs de la santé, faire intervenir sur le quartier le centre de santé dentaire mobile, le diabétobus (association santély) et autres dispositifs mobiles en faveur de la prévention santé.** Indicateurs et suivis : Nombre d'actions délocalisées dans les quartiers mis en place. Fréquentation aux actions de prévention santé mises en place dans les quartiers.
- **Si absence d'Ateliers Santé Ville (ASV) porté par l'agglomération, déposer une demande auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture**

Maubeuge



du Nord pour porter au niveau communal un ASV avec du personnel dédié qui aurait en charge le déploiement d'actions de prévention santé dans les quartiers en coordination avec les adultes-relais santé du territoire et avec une enveloppe action dédiée pour les quartiers. Indicateurs et suivis : Création d'un ASV communal ou agglomération. Nombre d'actions mises en place en lien avec l'ASV

- **Favoriser la mise en place d'ateliers d'émancipation (utilisation des outils informatiques et des plateformes dématérialisées dans tous les domaines d'accès aux droits) pour permettre aux habitants de mieux suivre leurs démarches en ligne.** Indicateurs et suivis : Nombre de demandeurs, de présence aux ateliers et nombre d'ateliers.
- **Mettre en place un réseau partenarial de qualité pour fluidifier les orientations entre partenaires (médiation sociale sur le quartier, maison France service, services administratifs de la mairie**

annexe, conseillers de Réussir en Sambre et pôle emploi, etc.) et donc simplifier les parcours administratifs des habitants. Indicateurs et suivis : Nombre de réunions et de partenaires dans ce réseau partenarial. Création d'outils pour faciliter la transmission / orientation vers les partenaires concernés.

- **Travailler sur une politique tarifaire communale pass « sports/loisirs » pour l'adhésion aux associations sportives et/ou l'acquisition de l'équipement nécessaire aux diverses pratiques sportives du territoire. Adosser à ce pass « sports/loisirs » des tickets de bus ou abonnement pour simplifier la mobilité des jeunes bénéficiaires afin de lever tous les freins possibles à la pratique d'une activité sportive ou culturelle.** Indicateurs et suivis : Travail en partenariat avec services compétents ville. Nombre d'enfants ou familles qui pourraient en bénéficier au vu de leur situation (voir pour un tarif dégressif).



- **Accompagner les projets de découverte des sports d'hiver auprès des jeunes 11 – 17 ans dans les quartiers soit par la continuité des appels à projets ski, soit en développant de nouveaux séjours avec les acteurs associatifs en ce sens. En été, favoriser également le développement de séjours sportifs / randonnées dans un esprit de séjours de rupture (Pas d'écran ou de réseau, découvertes culturelles).** Indicateurs et suivis : Nombre de jeunes demandeurs
- **Développer et accompagner les actions de prévention santé auprès des habitants (continuité des "Link café" et des actions dans le cadre d'octobre rose ou de Movember, mettre en place des ateliers Santé/Bien être/Sophrologie dans les différents lieux d'accueil etc.).** Indicateurs et suivis : Fréquentation sur les actions dédiées à la prévention santé.
- **Mieux communiquer et informer les habitants sur l'accès aux droits et aux soins (recours aux médiateurs santé en ce sens) et sur la présence des professionnels sur le territoire. Favoriser l'accès des habitants aux centres de soins, de santé et au milieu hospitalier (Optimisation des circuits des bus et de leur fréquence). Convention CPTS existante sur la commune.** Indicateurs et suivis : Réalisation d'un outil de communication à destination des habitants.

Engagement spécifique pour le quartier Pont-de-Pierre/ « Athénas »

Contribuer à favoriser l'implantation de professionnels de santé sur le quartier du Pont-de-Pierre par le développement ou la rénovation de cellules vides et par une communication et un accompagnement approprié auprès des professionnels. Indicateurs et suivis : Cellules créées / rénovées pour accueillir des professionnels de santé. Implantation de professionnels de santé sur le quartier

Engagement spécifique pour le quartier Quartier Sous-le-Bois/Montplaisir

- **Réhabiliter la mairie annexe de Sous-le-Bois, développer l'accompagnement des habitants déjà en place, en proposant de nouvelles permanences de différents partenaires.** Indicateurs et suivis : Nombre des demandes d'habitants. Nombre de

partenaires mobilisés dans la mairie annexe. Évolution de l'accueil offert au public (délai d'attente et suites données aux demandes par exemple).

- **Poursuivre le développement de structures sportives et la rénovation des équipements existants (Complexe Coubertin, salle Vauban).** Indicateurs et suivis : Faire étude sur la faisabilité du projet, nombre et temps d'occupation des locaux

Engagement spécifique pour le quartier Provinces Françaises

- **Conserver du personnel de proximité sur le quartier des Provinces Françaises pour accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches administratives par le biais des permanences dans des locaux adaptés et envisager des permanences administratives au LCR Joyeuse.** Indicateurs et suivis : Nombre d'habitants en demande.
- **Conserver un city stade au sien du quartier des Provinces Françaises dans le projet prévu dans le cadre de la rénovation urbaine et envisager la création d'un terrain de basket à proximité de la Joyeuse.** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet à la Joyeuse, conservation d'un City stade aux Provinces Françaises, actions mises en place en lien avec l'équipement créé/conservé, etc

Engagement spécifique pour le quartier Épinette

Développer des créneaux de sports au sein du CMA ou du volet de la maison Sport/Santé dans les salles dédiées avec une programmation auprès de différents porteurs associatifs et sportifs, une communication et des inscriptions. (Body zen et gym, remise en forme, yoga...). Indicateurs et suivis : Actions mises en place, effectivité de la maison sport santé, bénéficiaire de ces actions, nombre de partenaire associé au projet.



ORIENTATION 2

Pour des parcours d'éducation égalitaires

(Engagements communs pour tous les quartiers)

- **Accompagner les projets de développement de crèches ou de rénovation des lieux permettant de garder les enfants et avoir une attention particulière pour la garde d'enfant des familles monoparentales. Impulser dans cet objectif un réseau de garde d'enfants solidaire.** Indicateurs et suivis : Nombre de place de crèche créées ou rénovées ; inscription sur liste d'attente des habitants.
- **Identifier puis accompagner les enfants en situation de décrochage scolaire en proposant des plannings adaptés et personnalisés en étroite partenariat avec la communauté éducative. (Exemple d'une action sport / éducation au collège Vauban proposée aux élèves comme une alternative à une exclusion temporaire à la suite d'une sanction. Cette alternative permet aux élèves de ne pas « décrocher » à la suite de sanctions et de garder le lien avec le collège/ lycée malgré une exclusion).** Indicateurs et suivis : Nombre de solutions adaptées proposées à des élèves repérés.
- **Mettre en place des actions régulières d'apprentissage à l'utilisation des réseaux sociaux et de sensibilisation aux écrans au sens large. L'idée étant de prévenir le harcèlement scolaire d'une part mais aussi de réduire les risques d'addictions aux écrans dès le plus jeune âge.** Indicateurs et suivis : Nombre d'action de sensibilisation aux écrans proposées. Nombre d'action de lutte contre le harcèlement scolaire proposé.
- **Mettre en place un espace d'expérimentation et de découverte des métiers sur le territoire. Cet espace mobile ou pas permettrait de découvrir n'importe quel métier, en vidéo, en réalité augmentée ou en fiche métier, de s'essayer à certains métiers au travers de rencontres avec des professionnels et de mise en place de stage en entreprises. Prendre pour exemple le Campus de la Réussite à Grande-Synthe, entièrement dédié à l'accompagnement des jeunes de 0 à 26 ans.** Indicateurs et suivis : Création d'un espace dédiée. Fréquentation de l'espace.

Engagements spécifiques pour le quartier Pont-de-Pierre/ « Athénas »

- **Réunir les structures favorisant l'accès au droit au sein d'un même établissement (la Poste + Mairie annexe + des bureaux partenaires). Développer dans cet établissement de nouvelles permanences (CAF, pôle emploi) qui n'existent pas à ce jour et permettre le libre accès à un outil informatique pour permettre à tous de réaliser ses démarches numériques.** Indicateurs et suivis : Réalisation de l'infrastructure dédiée. Nombre de partenaire dans le bâtiment / Nombre de permanence mise en place pour les habitants. Fréquentation de l'équipement par les habitants et les partenaires et les partenaires institutionnels et associatifs.
- **Étudier la faisabilité technique et financière de doter le quartier d'un équipement à vocation sportive de qualité et multifonctionnelle afin de proposer aux nombreux jeunes du quartier un lieu d'activités physiques à proximité de leur domicile. Cet espace pourrait, en partenariat avec les structures associatives existantes, permettre le développement de nouvelles activités et le renforcement de celles déjà existantes.** Indicateurs et suivis : Réalisation de l'équipement. Concertation des habitants, nombre de bénéficiaire (quartier et hors quartier), mise en place de nouvelles actions, couverture journalière des activités. Partenariat avec des associations sportives du territoire. Création d'associations ou de collectifs d'habitants en lien avec l'utilisation de l'équipement.

ORIENTATION 3

Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

(Engagements communs pour tous les quartiers)

- **Développer un guichet unique ou un outil spécifique permettant de recenser les offres d'emplois sur le territoire, les formations et les apprentissages possibles.** Indicateurs et suivis : Fréquentation et utilisation de l'outil. Offres recensées et consultées.
- **Simplifier l'accès à l'emploi par le biais d'actions délocalisées dans les quartiers qui mettent en lien directement des chercheurs d'emploi, des formateurs et des recruteurs.** Indicateurs et

suivis : Nombre d'actions mises en place et leur fréquence. Nombre de partenaires mobilisés pour cet engagement.

- **Favoriser la mise en place d'actions au sein du quartier en rapport avec l'apprentissage de la langue française et des savoirs de bases.**
Indicateurs et suivis : Nombre d'ateliers et de participants. Nombre de formateurs partenaires de l'action. Outils d'évaluation des progrès des bénéficiaires avec passage des certifications FLE (Français Langue Étrangère).
- **Favoriser la mise en place de chantiers éducatifs ou petits travaux dans les quartiers pour permettre aux jeunes d'appréhender différemment le monde du travail, plus tôt, mieux accompagné et sur des missions de services publics utiles pour les habitants et leurs quartiers.**
Indicateurs et suivis : Nombre de chantiers mis en place sur le territoire. Nombre de bénéficiaire des chantiers, âge, sexe, quartier, situation personnelle avant chantier (en formation, en recherche d'emploi, en étude, etc.) et situation quelques mois après chantiers

- **Développer l'offre de formations sur le territoire de Maubeuge pour diversifier le champ des possibles proposé aux habitants.** Indicateurs et suivis : Nombre de formation mises en place et évolution du nombre de bénéficiaire. Structures créées afin de développer cet engagement. Partenariats créés avec les entreprises pour favoriser le recours aux apprentis.

Engagement spécifique pour le quartier Sous-le-Bois/Montplaisir

Mener à bien une habilitation Territoire Zéro chômeur de Longue Durée sur le quartier de Sous-le-Bois, en partenariat avec les institutions concernées et les habitants. Permettre la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) à la suite de cette habilitation pour favoriser le retour à l'emploi d'habitants détectés tut au long de cette démarche. Indicateurs et suivis : Habilitation du territoire, création d'une ou de plusieurs EBE, nombre d'habitants qui bénéficie d'un retour à l'emploi grâce à ce dispositif, pérennité des emplois ou des parcours proposés aux habitants, efficacité des EBE et de leur mode de fonctionnement...





ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

(Engagements pour tous les quartiers)

- **Assurer la présence régulière de personnel de prévention et de sécurité sur les abords des écoles, sur les événements locaux et de manière générale dans les rues en journée, soir et week-end.**

Indicateurs et suivis : Mise en place de plannings adaptés pour favoriser la présence de personnel sur les moments importants. Former les agents de terrain (éducateurs / médiateurs) pour améliorer l'accompagnement des usagers/habitants. Développer/intensifier les partenariats entre les structures pour mieux couvrir le terrain.

- **Sécuriser l'ensemble des traversées piétonnes par un dispositif lumineux et/ou par un système de ralentissement ou toutes méthodes de sécurisation à venir.** Indicateurs et suivis : Coût du projet à l'ensemble des passages piétons. Nombre de passage piéton sécurisé.

- **(Re)mettre en place les plateformes partenariales ou cellules de veilles pour permettre d'échanger avec les partenaires sur l'ambiance dans les quartiers et sur des situations particulières régulièrement, en toute sécurité (charte de confidentialité) avec pour objectif d'apporter des réponses rapides aux problématiques rencontrées. En fonction des possibilités, inscrire ces « groupes » dans un cadre légal afin de donner plus de portée aux décisions et actions entreprises (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance par exemple à l'échelle communale puis CISP au niveau de l'agglomération).**

Indicateurs et suivis : Recrutement ou nomination d'un coordinateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) à Maubeuge. Participation aux réunions en lien avec le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Nombre de partenaires, nombre de réunions, nombre de décisions prises et d'actions réalisées.



- **Mettre en place des actions soit de prévention ou autres pour réduire les problèmes liés aux chats/pigeons.** Indicateurs et suivis : Campagne de stérilisation pour les chats. Actions ponctuelles mises en place (Fauconnier pour les pigeons par exemple). Nombre de plaintes de dégradation dues aux fientes.
- **Poursuivre l'accompagnement des initiatives locales en faveur de l'animation dans les quartiers en s'assurant de proposer des événements accessibles et ouvert à tous avec un point de vigilance sur le public 17 – 25 ans et les seniors à qui il est nécessaire de s'adapter dans les programmations d'animation chaque année. Dans cet engagement, étudier la possibilité d'ouvrir sur la ville un ou plusieurs espaces dédiés à la jeunesse et d'autres aux seniors (maison des jeunes, maison des seniors).** Indicateurs et suivis : Trouver les espaces adéquats pour les jeunes et les seniors. Nombre de demande et de fréquentation. Nombre d'actions d'animation
- **Doter les quartiers d'un nouvel espace de concertation afin d'améliorer l'appropriation des habitants sur les projets menés dans leur quartier. Cet espace ou ce processus aura vocation d'être ouvert à tous, sans inscription, sur des créneaux horaires adaptés et se réunira 3 fois par an dans chaque quartier pour aborder les projets en lien avec le quartier (soit les projets d'aménagements, soit les actions mises en place, soit des temps d'échange pour faire remonter les problématiques). Ces espaces permettront la participation des conseillers citoyens nommés lors du contrat de ville 2014 - 2023 mais remplaceront le recours systématique à ces anciennes instances en favorisant l'ouverture au plus grand nombre. Ces « tables de quartier » ou « agoras citoyennes » seront animées par la commune et seront entièrement dédiées à l'animation de la vie sociale dans les quartiers, à la participation aux projets d'aménagement du quartier et à l'innovation sociale qu'il nous faut accompagner. Cet espace de concertation citoyenne ne remplacera pas les autres réunions avec les habitants en lien avec le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) par exemple ou en lien avec les actions partenariales mises en place dans les quartiers.** Indicateurs et suivis : Régularité des instances chaque année. Participation aux instances. Sujets abordés / traités dans les instances. Outils de communication utilisés pour informer les habitants de la tenue de ces instances.
- **Améliorer et diversifier les outils de communication à destination des habitants afin d'accroître la fréquentation aux actions et événements et afin d'optimiser la diffusion des supports utilisés pour sensibiliser, informer et orienter les habitants.** Indicateurs et suivis : Nombre d'outils mis en place, nombre d'informations transmises, nombre de participants aux actions.
- **Lutter contre l'insalubrité dans les rues et l'amoncellement des dépôts sauvages. Prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces incivilités et travailler avec les partenaires et le secteur associatif sur l'enlèvement, le tri et la revalorisation des dépôts chaque semaine. Cet engagement permettra également de réduire la présence de nuisible dans les rues.** Indicateurs et suivis : Campagne de sensibilisation. Nombre de personnes adhérentes aux campagnes et de structures.

Engagements spécifiques pour le quartier Sous-le-Bois/Montplaisir

- **Revoir la circulation et les possibilités de stationnement sur le quartier en corrélation avec le projet de renouvellement urbain d'une part et avec un plan de circulation pour Sous-le-Bois et Montplaisir d'autre part.** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet pour éviter des nouveaux axes accidentogènes. Participation des habitants au projets. Nombre de voirie / trottoirs / aménagements créés pour réaliser cet engagement.
- **Prévoir la réfection des voiries par ordre de priorité en commençant par la rue du Corbeau et en proposant un calendrier annuel pour le quartier.** Indicateurs et suivis : Etude des priorités et temps de mise en place de la réfection. Nombre de voirie rénovée. Outils de communication aux habitants et ateliers de concertation mis en place en faveur de cet engagement.
- **Travailler sur un plan de « re-naturalisation » ambitieux pour le quartier, en intégrant dans chaque projet une part importante de verdissement / fleurissement et en requalifiant**



d'avantage les espaces verts « abandonnés » ou « non aménagés ». Parmi les espaces ciblés :

- Parc Sainte-Émilie, manque de mobilier urbain (tables, bancs).
- Rue d'Hautmont, peu de nature dans la rue.
- Rue du Foyer, demande de fleurissement.
- Place de l'Industrie trop minérale.
- Manque un bois à « Sous-le-Bois », voir pour une forêt urbaine ou une « zone verte » dans le quartier.
- Anciens Parisiens, espace vide à l'abandon à réinvestir.

Indicateurs et suivis : Les plantations réalisées, la surface aménagée, les chantiers participatifs de « renaturalisation » réalisée.

- **Favoriser l'implantation de nouveaux commerces en parallèle du travail mené dans le cadre du plan de rénovation urbaine en identifiant les cellules vides ou en créant de nouvelles cellules et poursuivre la lutte contre le squat en identifiant les maisons abandonnées et en engageant le plus rapidement possible les démarches nécessaires pour éviter de créer des lieux de « non-droit ».** Indicateurs et suivis : Nombre de cellule commerciale disponible sur le quartier ; Implantation de nouveaux commerces.
- **Démultiplier les temps d'informations à destination des habitants sur la rénovation urbaine et les mutations territoriales prévues dans le quartier, en s'appuyant sur le Centre Social et la Maison des Habitants.** Indicateurs et suivis : Nombre de réunions d'informations, nombre de participants à ces réunions.
- **Lutter contre l'insalubrité dans les rues et l'amoncellement des dépôts sauvages. Prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces incivilités et travailler avec les partenaires et le secteur associatif sur l'enlèvement, le tri et la revalorisation des dépôts chaque semaine. Cet engagement permettra également de réduire la présence de nuisible dans les rues.** Indicateurs et suivis : Campagne de sensibilisation. Nombre de personnes adhérentes aux campagnes et de structures.

Engagements spécifiques pour le quartier Pont-de-Pierre/ « Athénas »

- **Mener des actions régulières de surveillance de la voie publique et de tranquillité publique aux « Athénas » et principalement au niveau des parkings souterrains.** Indicateurs et suivis : Nombre d'actions menées, nombre de plaintes des riverains
- **Mieux aménager les espaces verts des différentes zones du quartier (Écrivains / Présidents / Athéna) vus comme de grands espaces vides par les habitants où il y a un manque de mobilier urbain, de cheminement piétonnier, de plantation d'arbres fruitiers, d'espaces de remise en forme, de cani-parc, etc.). Les habitants mettent en évidence la chance d'avoir de grands espaces verts mais déplorent qu'ils ne soient pas aménagés et donc peu appropriés. Étudier la possibilité d'une aire de jeux pour le quartier des Athéna ou, à défaut, à proximité directe de ce dernier.** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet, nombre d'utilisateurs.
- **Redonner un sens aux Locaux Communs Résidentiels.**
 - LCR des Écrivains, absence de permanence régulière, manque d'aménagements, peu attractif, il faudrait donner une fonction propre au LCR qui attirerait également les habitants des autres quartiers en son sein. Envisager la possibilité d'aménager une médiathèque/ ludothèque/pédagothèque en repensant la disposition des espaces et en outillant des partenaires associatifs. Conserver et améliorer l'espace cuisine du LCR pour maintenir les ateliers mis en place par le Centre Social auprès des familles.
 - LCR des Athéna, absence d'activité ou de mise à disposition de la salle aux habitants alors que l'équipement est central dans le quartier, accessible, spacieux et permettrait la mise en place d'ateliers/d'activités au bénéfice des habitants. Conventionner avec le bailleur Promocil pour permettre à des partenaires associatifs d'animer le LCR et donc permettre aux habitants du quartier d'être mobilisés sur diverses activités en fonction de leurs besoins/ demandes.

Indicateurs et suivis : Nombre de demandes, nombre de fréquentation, participation des partenaires et des actions menées

- **En étroite partenariat avec les bailleurs, engager une réflexion sur l'isolation thermique des logements aux Athéna ainsi que la remise en état des façades et des infiltrations aux terrasses et poursuivre la rénovation urbaine pour le quartier des Présidents et celui des Écrivains.** Indicateurs et suivis : Mettre en place un chantier de réhabilitation. Coût des travaux

Engagements spécifiques pour le quartier Provinces Françaises

- **Lutter contre les voitures ventouses / épaves présentes en nombre et régulièrement sur le quartier de la Joyeuse.** Indicateurs et suivis : Campagne de sensibilisation, nombre d'actions menées pour le retrait des véhicules concernés, délais de traitement des demandes, budget consacré
 - **Engager un vaste plan de rénovation de la voirie et de l'organisation des espaces de stationnement au niveau de la Joyeuse en conservant un maximum d'arbres et de plantations diverses.**
- Prendre en compte le dépôt des enfants à l'école dans cette réflexion puisqu'à ce jour, nombreux conflits d'usages constatés aux portes de l'école entre voitures et piétons.** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet de rénovation, réunion avec les habitants à ce sujet, réalisation ou non du projet, nombre de plainte avant / après.
- **Engager une réflexion sur la création d'une aire de jeux pour les enfants, et plus largement d'un espace intergénérationnel pour que familles et enfants puissent se retrouver dans les beaux jours en extérieur au niveau de la Joyeuse. Éviter de réaliser cet espace en pied d'immeuble et privilégier l'actuel espace dédié à un skate parc en le repensant et en sécurisant au maximum la traversée de la rue Gustave Sculfort et refaire la voirie sur la liaison en direction du rond-point du lycée.** Indicateurs et suivis : Co-construire la rénovation du skate parc et la réalisation d'une aire de jeux. Coût. Fréquentation.
 - **Aménager les espaces verts au sein de la Joyeuse 1 et 2 en plantant des arbres/arbustes, en installant du mobilier urbain (tables / bancs / poubelles /**





boîtes à livres / boîtes à mégots / etc.). Indicateurs et suivis : Nombre d'aménagement réalisés et de mobilier posé. Chantiers participatifs de plantation menés.

- **En concertation avec le bailleur, assurer la rénovation du « Florian » au même titre que les autres immeubles car sentiment d'abandon de cette résidence par les habitants.** Indicateurs et suivis : Mettre en place un chantier de réhabilitation, heures d'insertion liées aux projets. Rénovation effectuée ou non.
- **Apporter une solution sur la question des poubelles / colonnes enterrées et locaux à poubelles car de nombreux faits de mécontentement à ce sujet (dépôt sauvages, nuisances olfactives et visuelles).** Indicateurs et suivis : Campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages, rappel aux locataires de leurs devoirs par le biais d'ateliers en partenariat avec le bailleur
- **Repenser l'aménagement du parc à côté de la Chapelle et de la place Verte pour les rendre plus agréables et proposer des cheminements piétonniers favorable à la pratique d'activités physiques en reliant les bords de Sambre, les étangs Monier, les remparts...** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet et aménagements à prévoir ou à réaliser. Concertations citoyennes effectuées.
- **Proposer des actions associatives au cœur de la Joyeuse pour animer la vie des habitants.** Indicateurs et suivis : Actions réalisées dans le quartier, partenaires associatifs mobilisés, fréquentation à ces actions.

Engagements spécifiques pour le quartier Épinette

- **Engager une réflexion sur les voiries suivantes :**
 - Limiter la vitesse route de Feignies
 - Marquage au sol rue Alfred de Vigny**Limiter la vitesse et sécuriser les croisements Boulevard Jean de la Fontaine / Boulevard Pierre Corneille**
- **En concertation avec le bailleur, envisager la rénovation des logements du Vilverde (Volets, isolation, sols, sécurité des parties communes, locaux à poubelles).** Indicateurs et suivis : Rénovation/réhabilitation des logements concerné,

nombre, budget consacré, retours des habitants

- **Envisager la création d'une salle des fêtes ou d'un espace comme les foyers des anciens dans les autres quartiers pour permettre aux associations de mettre en place des activités et/ou se retrouver, rénover l'ancien centre social de l'Épinette actuellement à l'abandon par exemple.** Indicateurs et suivis : Nombre de créneau associatif
- **Mise en place de mobilier urbain sur le Boulevard Molière et jusqu'au stade pour proposer aux personnes âgées des espaces de repos sur leurs trajets quotidiens.** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet, nombre de demandes, concertation sur le matériel adéquat.
- **Accompagner la mise en place d'un journal local dans le quartier de l'Épinette pour diffuser les informations du quartier, rendre compte des activités et événements et favoriser la participation des habitants dans la vie du quartier. En fonction du résultat et des moyens, étendre l'action à d'autres quartiers de la ville.** Indicateurs et suivis : Création du journal, nombre d'ateliers à l'écriture, nombre de participants et nombre de sujets abordés, fréquence de parution.

Engagement spécifique pour le quartier PF/Joyeuse

Aménager des bouledromes au cœur des Provinces Françaises ainsi qu'à proximité de la Joyeuse.

Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet, fréquentation après réalisations, actions mises en place en lien avec l'équipement créé, etc.

ORIENTATION 5 Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

(Engagements communs pour tous les quartiers)

- **Développer des ateliers sur les éco-gestes, la réutilisation et l'ensemble des thématiques liées avec la transition écologique afin de continuer l'acculturation des habitants sur les enjeux sociétaux qui permettront aux générations futures de vivre dans les meilleures conditions. Favoriser**

la mise en place de « Séjour découverte / nature » auprès des structures du territoire. Indicateurs et suivis : Nombre d'ateliers, nombre de partenaires, nombre de participants, nombre de demandeurs au séjour découverte

- **En partenariat avec les partenaires concernés, améliorer la communication au sujet des aides et accompagnement possibles pour l'amélioration des performances énergétiques des logements, l'acquisition d'un matériel roulant électrique ou tout autre dispositif répondant aux enjeux de la transition écologique.** Indicateurs et suivis : Nombre d'aides recensées, le nombre de familles accompagnées, nombre de partenariat
- **Se fixer un objectif de « re-naturalisation » des quartiers par un plan « 10 000 arbres » par exemple ou autres enjeux afin de contraindre les entreprises et partenaires de l'aménagement du territoire à anticiper et prévoir dans chacune de leurs opérations un volet statistique de plantation (au-delà des objectifs fixés dans le cadre des documents réglementaires tels que le PLUI-H).** Indicateurs et suivis : Nombre d'entreprises et partenaires associés au projet, nombre de plantations,
- **Connecter chaque quartier de la ville de Maubeuge d'ici à 2030 avec au minimum une liaison piétonne et une liaison cyclable afin d'abonder dans le sens d'un plan vélos et d'un plan marche communal (voire intercommunal en fonction des objectifs fixés dans les communes jouxtant Maubeuge).** Indicateurs et suivis : Faisabilité du projet, nombre de communes adhérentes au projet, nombre de demandeurs et nombre de bénéficiaires

Engagement spécifique pour le quartier Sous-le-Bois/Montplaisir

- **Travailler le maillage territorial à travers des liaisons douces qualitatives permettant de rejoindre la Flamenne, les bords de Sambre et donc le Centre-Ville. Développer la mobilité douce en proposant des modes alternatifs à la voiture (vélos, trottinettes, etc...) à la location / empreint auprès d'une structure partenaire.** Indicateurs et suivis : Nombre d'adhérents au projet, nombre de locations et de structures partenaires
- **Poursuivre le travail sur le développement de jardins partagés / solidaires, à la fois sur l'emplacement des anciens « Parisiens » mais également au cœur du quartier de Montplaisir. Par le biais des jardins partagés / solidaires, permettre l'utilisation des productions dans les ateliers associatifs (ateliers cuisines, découvertes gustatives) ou lors d'événements organisés par la collectivité et ses partenaires.** Indicateurs et suivis : Nombre de demandes, nombre de parcelles à créer, nombre d'ateliers culinaires, nombre de participants aux ateliers

Thématique transversale Agir contre les discriminations sous toutes leurs formes

- **Mettre en place des ateliers régulièrement pour sensibiliser les habitants et partenaires aux diverses discriminations qui ont cours en France et particulièrement sur notre territoire. Pour ce faire, des agents de la collectivité ont été formés courant 2023 pour être répliquant et disposer du vocabulaire et des connaissances adaptés pour sensibiliser les publics.** Indicateurs et suivis : Nombre d'ateliers mis en place, nombre de participants, nombre de sollicitations pour la mise en place d'action sur ces thématiques.
- **Créer des outils de communication (support papier / vidéos) pour sensibiliser et lutter contre les discriminations. Diffuser les outils de communication aux partenaires et entreprises afin de diffuser aux mieux ces messages.** Indicateurs et suivis : Nombre de supports mis en place, nombre de consultations de ces supports, nombre de partenaires et entreprises qui collaborent, nombre de diffusion des messages.
- **Mettre en place à l'échelle communale au minimum une journée dédiée à la lutte contre les discriminations en faisant participer le plus grand nombre d'habitants (scolaires, associations, entreprises, collectivités) et s'appuyant sur les ateliers menés tout au long de l'année dans les quartiers.** Indicateurs et suivis : Nombre de partenaires, nombre d'ateliers mis en place, nombre de participants toutes structures confondues.



Présentation de la commune et de son QPV

Grâce à la mobilisation des habitants et des conseillers citoyens en relation avec la municipalité, le quartier, excentré et perçu péjorativement, est maintenant porteur d'une image personnelle et dynamique (pont des arts, jardin, terrains de jeux, parking...). La municipalité a racheté à un bailleur social un terrain abandonné et réhabilité des terrains en friche pour y créer, à la demande des habitants, un parking et un espace de jardins familiaux.

Le travail avec le Département et la commune de Hautmont a abouti à la réfection de la « rue Lucienne Legrand » venant apporter un aspect positif au quartier.

L'amélioration de l'aspect du quartier se poursuit avec la réfection de la partie basse de la « rue de la paix ». En collaboration avec la CAMVS la réflexion avec les habitants se poursuit pour étudier les possibilités d'évolution et d'amélioration du quartier.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1 - Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

- La commune avait envisagé l'installation d'une maison médicale, prête à accueillir tout médecin susceptible de s'installer sur la commune.
- Toutes les informations sur les actions « santé et prévention » proposées par la CAMVS et les partenaires sont relayées auprès des habitants.
- Les permanences de la protection maternelle et infantile ont lieu mensuellement dans les locaux de la médiathèque, des actions en collaboration pour animer ces moments d'accueil parents-enfants pourraient être mis en place.

ORIENTATION 4 - Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

Organiser un contact entre les propriétaires et les services de l'ANAH et SOLIHA



Présentation de la commune et de ses QPV

La ville d'Aulnoye-Aymeries qui compte un peu moins de 9000 habitants se caractérise par un nombre important d'équipements et de services publics et parapublics qui témoigne de sa volonté de valoriser son positionnement stratégique et son statut de pôle secondaire de l'agglomération Sambrienne.

La qualité urbaine qui caractérise la ville de longue date en tant que « ville porte » du Parc Naturel de l'Avesnois a été renforcée ces dernières années, à la faveur d'un programme de Rénovation Urbaine et d'une politique de redynamisation du centre-ville autour du pôle gare et d'échanges multimodal (PEM).

Dans une ville profondément meurtrie par la désindustrialisation et le désengagement massif des entreprises SNCF et Vallourec au titre de leur politique sociale respective (logements, services

sociaux, clubs sportifs...), la collectivité a décidé de conduire, dès 1995, une démarche ambitieuse et prospective de renouvellement. L'enjeu était alors de combattre cette spirale dépressive, avec ses effets négatifs tant psychologiques que physiques (bâti dégradé, friches industrielles, commerces fermés, perte d'attractivité ...).

Aussi, en réaction à ces profonds bouleversements, la Ville a décidé de réagir et de capitaliser sur ses nombreux atouts à partir d'actions liées au maintien de la biodiversité (secteur d'Aymeries), à la mixité urbaine et sociale (ANRU), au développement urbain (centre-ville), à l'accessibilité et à la multimodalité (pôle gare).

Le schéma directeur Aulnésien repose ainsi sur deux piliers, à travers le concept de « reconstruire la ville sur la ville » : - l'excellence urbaine qui vise à la densification du pôle gare/centre-ville - l'excellence environnementale en tant que projet à forte valeur ajoutée.



Aulnoye- Aymeries



Les actions d'aménagement de la ville d'Aulnoye-Aymeries s'inscrivent dans une volonté de transition écologique et sociétale. Il s'agit de reconstruire la ville sur la ville en tenant compte de l'urgence climatique, de la nécessité de changer nos modes de faire et en initiant des comportements vertueux pour les générations futures.

Le retour de la ville d'Aulnoye-Aymeries en géographie prioritaire se justifie pleinement par les indicateurs socio-économiques dégradés et ce, malgré une politique de mixité sociale engagée de longue date et qui a porté ses fruits avec la classification du quartier du 08 Mai en veille active lors de la précédente génération de contrat de ville. Le quartier prioritaire Aulnésien s'étend ainsi de la place du 8-Mai-1945 au secteur des cheminots « l'Attoque » en passant par la centralité et le secteur industriel Vallourec.

Les engagements de la commune pour les quartiers

ORIENTATION 1 Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services

- Participer à l'animation locale et à la mise en œuvre des actions du contrat local de santé
- Améliorer l'accès aux soins des usagers à travers la communauté professionnelle territoriale
- Initier des actions territoriales de prévention et de dépistage
- Favoriser la pratique du sport dès le plus jeune âge
- Considérer le lien entre cadre de vie et santé mentale : améliorer le sentiment de bien-être à travers l'aménagement de l'espace public

ORIENTATION 2 Pour des parcours d'éducation égalitaires

- Mettre en place des actions de soutien à la parentalité
- Mettre en place un suivi des enfants et des jeunes à travers les parcours de réussite éducative
- Engager les collèges du territoire vers les internats d'excellence
- Mieux répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants issus du quartier prioritaire à travers les services municipaux

ORIENTATION 3

Pour des parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

- Promouvoir les politiques de l'emploi en faveur des habitants du QPV, en particulier le public féminin et le public jeune
- Garantir, à travers des ateliers innovants, la présence du service public de l'emploi
- Mobiliser, pour les marchés de travaux, les clauses d'insertion dans la commande publique municipale
- Organiser des rencontres avec les acteurs de l'insertion professionnelle et des habitants du QPV

ORIENTATION 4

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

- Poursuite de la reconquête des friches en centre-ville pour la réalisation de nouveaux commerces et logements
- Réalisation d'aménagements de l'espace publics conviviaux en concertation avec les habitants
- Penser l'aménagement sous le prisme de l'inclusivité et la mixité
- Renforcer les actions en matière de prévention-sécurité

ORIENTATION 5

Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

- Accompagner les initiatives citoyennes de transition à travers des AMI spécifiques
- Pour suivre la lutte contre la précarité énergétique à travers la programmation de logements
- Pour suivre la reconstruction de la ville et son QPV dans la logique de sobriété foncière = sans consommer d'espaces naturels et agricoles
- Conjuguer aménagements et résilience en favorisant la place du végétal et la désimperméabilisation des sols
- Être acteur des circuits courts dans le QPV
- Poursuivre la rénovation énergétique des équipements municipaux présents dans les QPV



Les fils rouges du Contrat de ville :

Aller-vers & participation des habitants



Image générée par IA

Au fur-et-à-mesure de l'écriture du contrat de ville, les habitants et acteurs du territoire ont décidé de mettre en avant deux enjeux prioritaires pour le nouveau contrat de ville : celui d'aller vers les habitants pour mieux les informer, mieux les connaître, augmenter la fréquentation des actions organisées sur le territoire, ... ; et celui, intimement lié, de permettre et d'encourager la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville. Dynamique d'aller-vers des institutions et associations, participation des habitants pour co-construire le contrat de ville et les actions sont apparus comme des conditions sine qua non d'une réussite de ce nouveau contrat.

L'enjeu d'aller-vers les habitants

L'ensemble des acteurs témoignent des difficultés grandissantes à faire venir les publics sur l'offre existante. Par conséquent, les acteurs placent le « aller vers » au cœur de leurs engagements pour le futur contrat de ville, et entendent « réinvestir le terrain » afin de restaurer les liens de confiance entre publics et institutions. Il en découle la nécessité de repenser les modalités de présence des acteurs dans les quartiers, de renforcer les méthodes d'information sur l'offre existante auprès des publics, de travailler main dans la main avec les acteurs de proximité en contact direct avec les habitants.

La participation des habitants à la mise en œuvre du contrat de ville

Le précédent contrat de ville (2015-2020) avait vu naître les conseils citoyens (pour un bilan approfondi des conseils citoyens du dernier contrat de ville, voir en annexe). Ils ont permis d'installer au cœur de la politique de la ville l'impératif de transparence de cette politique publique, de consultation, de proximité aux habitants pour mieux s'adapter à leurs besoins. La nouvelle génération des contrats de ville offre une plus ample latitude pour concevoir et mettre en place des modalités de concertation citoyenne (circulaire du 31 août 2023). Forte de cette liberté indiquée dans la circulaire du 31 août 2023, la participation des habitants au contrat de ville se fera à deux échelles :

À l'échelle communale

Chaque mairie détenant des quartiers en politique de la ville organisera la participation citoyenne, selon les modalités qui lui semblent le plus adaptées, et qui pourront évoluer tout au long de la contractualisation. Les projets de quartier, intégrés ci-dessus, prévoient la manière dont la concertation avec les habitants sera menée tout au long du contrat de ville. Le contrat de ville prévoit néanmoins un invariant pour toutes les villes : **les programmations locales seront présentées, chaque année, aux habitants, en amont des comités de programmation.** Autrement dit, les habitants seront informés, lors d'une réunion, des projets qui seront présentés aux partenaires financiers de la politique de la ville, avant-même leur décision. Cela permettra d'intégrer l'avis des habitants à l'instruction des projets.

Dans les communes, les tables citoyennes organisées par la CAMVS pendant l'année 2023 ont permis de repérer de nouveaux habitants souhaitant s'investir. Plusieurs initiatives sont en cours, qui varient d'une commune à l'autre :

- L'accompagnement par une association pour structurer des nouveaux conseils citoyens.
- La création d'une journée de l'engagement citoyen et du bénévolat.
- La concertation sur les actions mais aussi sur les équipements et l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ¹
- Le projet de transformer des conseils citoyens en tables de quartier. Pour chaque quartier, ces tables seront ouvertes à tous les habitants, sans inscription préalable, avec une adaptation des sujets, des horaires, etc. Les habitants estiment que les conseils citoyens sont trop exclusifs et que les sujets abordés sont souvent trop centrés sur eux-mêmes.
- Le souhait de maintenir le fonctionnement des conseils citoyens et le lien avec les habitants afin que la voix de chacun puisse être entendue.

¹ L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En contrepartie, les organismes HLM (autrement appelés bailleurs) doivent mettre en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires de ces quartiers.

Les fils rouges du Contrat de ville : Aller-vers et participation des habitants

- Relancer les conseillers citoyens à partir du GUSP (Groupe Urbain de Sécurité de Proximité) ou à partir d'un café parent.
- Programmer des rencontres (pour le petit-déjeuner ou en soirée) tous les 15 jours avec des thèmes précis qui concernent les habitants.
- Maintenir la participation du groupe d'habitants qui a participé aux tables citoyennes et aux projets de quartier.
- S'appuyer sur les collectifs d'habitants dans le cadre de la création d'EVS (Espace Vie Sociale).

À l'échelle intercommunale

Les habitants seront associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions. La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre constituera une instance intercommunale dédiée aux habitants, composée d'un noyau d'une dizaine de personnes.

Il sera proposé à ces habitants de se réunir tout au long de l'année, environ une fois par mois. Ces réunions permettront de faire un point d'actualité sur la politique de la ville et sur la déclinaison des actions financées. Puis, plusieurs porteurs de projet viendront, chaque mois, présenter leurs actions. Les conseillers citoyens intercommunaux réaliseront ainsi une évaluation en continu des projets portés dans le cadre de la politique de la ville.

Plusieurs temps forts dans l'année seront par ailleurs proposés aux habitants. Avant le lancement de chaque appel à manifestation d'intérêt ², les Groupes d'Appui Technique ³ feront un retour aux habitants des projets à l'étude pour l'année suivante, et recueilleront les avis et attentes des habitants. Une fois sélectionnés, les porteurs de projet présenteront leurs actions, et ce dès leur démarrage.

² L'appel à manifestation d'intérêt est le moment où des porteurs de projet candidatent au financement avec une proposition d'action pour les quartiers en politique de la ville. Il est organisé chaque année à la fin de l'année précédent l'année où se déroulera l'action.

³ Voir partie Gouvernance : il s'agira de groupes de travail partenariaux thématiques.

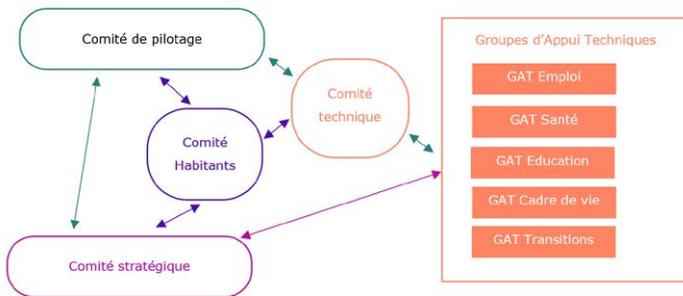
Image générée par IA



La Gouvernance du Contrat de Ville

LA GOUVERNANCE du Contrat de Ville

Pour mettre en œuvre le contrat de ville, les partenaires mettent en place plusieurs instances décisionnelles et opérationnelles, dans la continuité de la gouvernance du précédent contrat de ville.



Mettre en œuvre le contrat de ville en favorisant la coordination entre les partenaires et la bonne articulation des échelles quartier/ville/agglomération

L'objectif est de déployer **un projet partenarial** qui fait appel à la coresponsabilité de l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et de garantir **un bon équilibre entre la dimension intercommunale et l'action locale** au plus près des besoins des habitants.

Dans ce cadre, la gouvernance repose sur trois grands principes indispensables pour la réussite de ce contrat : **un pilotage stratégique fort, une animation opérationnelle et une mutualisation entre les acteurs.**

L'enjeu pour notre territoire est de conforter le dialogue partenarial, la mise en réseau et la coordination des acteurs dans une logique d'interconnaissance, et de veiller à la prise en compte de la parole des habitants.

Des instances partenariales qui assurent la programmation des crédits spécifiques politique de la ville, en même temps qu'elles favorisent la mobilisation et l'articulation des politiques de droit commun

L'animation territoriale repose sur les instances décrites ci-dessous.

Un comité de pilotage

Co-présidé par le Président de la CAMVS et la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances, il rassemble l'ensemble des partenaires signataires ou non du contrat de ville.

Il a pour attribution de piloter le contrat de ville en :

- Assurant le suivi des travaux dans la mise en œuvre du contrat de ville ;
- Présentant le bilan annuel des actions et des moyens déployés ;
- Confortant ou réorientant les objectifs stratégiques selon les besoins sur la base des travaux d'observation effectués par le comité technique ;
- Proposant des avenants en tant que de besoin pour ajuster les orientations stratégiques du document cadre ;
- En faisant témoigner des habitants sur les actions.

Un comité technique

C'est l'instance relais entre l'échelon communal et intercommunal, et entre les Groupes d'Appui Techniques, le comité de pilotage et les autres instances existantes en lien avec la politique de la ville. Il est animé par la CAMVS.

Composé des représentants des communes en politique de la ville, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caf, des représentants de l'interbailleurs, et des services de la CAMVS, ses missions visent notamment à :

- Favoriser une cohérence d'intervention entre les communes et la CAMVS.
- Garantir le respect des engagements du contrat de ville.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et son impact.
- Assurer une veille sur les quartiers et proposer des ajustements au COPIL en tant que de besoin.
- Proposer un cadre d'instruction afin de favoriser la transparence, la transversalité et l'échange entre les partenaires et les porteurs de projets.

Les Groupes d'Appui Techniques (GAT)

Ils définissent les priorités de l'Appel à Manifestation d'Intérêt politique de la ville et favorisent les réponses des porteurs de projets. Les GAT mobilisent les services de la CAMVS, des communes et les signataires du contrat de ville.

Le comité stratégique

Cette instance est créée à l'issue de l'élaboration de ce nouveau contrat de ville. Le comité stratégique est composé de l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, qu'ils soient financeurs d'actions spécifiques de la politique de la ville, et/ou qu'ils mobilisent leur action de droit commun dans les quartiers. Elle est

composée de la CAMVS, de la Préfecture, de la DDETS, de l'Education Nationale, de France Travail, de la Police Nationale, de la Région, du Département, de l'ARS, de la CAF, de la CPAM, des organismes consulaires, des bailleurs, du syndicat de transports.

La démarche d'élaboration du contrat de ville a été l'occasion de stimuler l'interconnaissance entre acteurs. Ces derniers partagent la volonté de poursuivre cette mise en réseau : mieux connaître les offres de services des autres acteurs, améliorer les processus de communication entre partenaires, afin de pouvoir orienter les publics.

Le comité stratégique se réunira deux fois par an environ. Il permettra aux partenaires de droit commun d'échanger régulièrement sur les actions de chacun, de mieux se connaître et se coordonner, au-delà du seul enjeu de la programmation des crédits spécifiques. Il d'intensifiera le travail partenarial, en lien avec les Groupes d'Appui Techniques : Co-portage et Co-évaluation d'appels à projets...

Le Comité habitants

Le comité habitants sera une instance qui occupera une place centrale dans la gouvernance du contrat de ville.



LA GOUVERNANCE du Contrat de Ville

La CAMVS invitera les habitants investis dans les conseils citoyens du précédent contrat de ville, les habitants repérés lors des tables citoyennes et les habitants rencontrés lors des actions menées dans les quartiers. Les habitants seront impliqués tout au long de l'année avec des réunions mensuelles.

Les objectifs du comité habitants sont les suivants :

- Permettre aux habitants d'avoir connaissance de l'ensemble des travaux sur la politique de la ville réalisés dans les instances : comité de pilotage, comité technique, comité stratégique, GAT.
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la politique de la ville.
- Faire s'exprimer les habitants dans le but de connaître leurs attentes et leurs besoins.
- Accompagner les initiatives et les projets des habitants.
- Communiquer aux habitants les actions afin qu'ils puissent y participer ou être des relais dans leur quartier.
- Recueillir les avis des habitants lors de l'instruction de l'AMI et de l'évaluation des actions.
- Faire témoigner les habitants lors d'évènements.

La CAMVS provoquera des rencontres entre les habitants et les responsables des projets. Ce contrat de ville valorisera l'expertise d'usage des habitants qui vivent dans les quartiers et connaissent les problématiques. Les actions ou les priorités seront réajustées de façon continue et non uniquement lors de la période d'instruction.

Ce travail de concertation a pour finalité de favoriser l'émergence et la co-construction de projets innovants qui répondent aux enjeux identifiés dans le contrat de ville et à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Chaque année, un appel à manifestation d'intérêt pour favoriser l'émergence et la co-construction de projets innovants et répondant aux besoins des habitants.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Chaque année, une note de cadrage AMI politique de la ville, partagée avec la CAMVS, les communes, les services de l'État, le Conseil Régional et Départemental, la CAF et l'interbailleurs, est diffusée aux porteurs de projets du territoire.

Pour les dossiers intercommunaux, les dossiers sont à saisir sur une plateforme en ligne de la CAMVS. Pour les communes, un dossier synthétique identique à toutes les demandes de subvention est à déposer par les associations.

Toute action mobilisant les crédits dans le cadre de cet AMI doit nécessairement s'inscrire dans le cadre des priorités définies au sein du contrat de ville.

La CAMVS est l'interlocuteur privilégié des acteurs, porteurs de projets et des financeurs.

Les habitants sont associés à l'instruction des dossiers de la programmation, émettant un avis consultatif pris en compte dans le cadre du comité de programmation.

Le comité de programmation partenarial permet à la CAMVS et aux communes d'échanger avec les services instructeurs : services de l'État, Région, Département, CAF sur les avis de chaque action déposée dans la programmation politique de la ville. Le comité de pilotage politique de la ville valide la programmation politique de la ville.

L'évaluation en continu du Contrat de Ville

Les partenaires du contrat de ville intégreront l'enjeu de l'évaluation tout au long du déploiement du contrat de ville. Le souhait des partenaires est de ne pas attendre la mi-parcours ou la fin du contrat de ville pour mesurer l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la cohérence et l'impact du contrat de ville.

A ce sujet, une évaluation du contrat de ville sera présentée chaque année au comité de pilotage. L'ingénierie du contrat de ville, déployée tant par l'Etat, par la CAMVS et que par les communes permettra de contrôler la qualité, l'effectivité et l'impact des actions tout au long de la durée du contrat de ville.

Les habitants joueront également un rôle clé dans l'évaluation en continu du contrat de ville avec en particulier, le Comité Habitants animé à l'échelle intercommunale par la CAMVS, et via les différentes initiatives communales de participation des habitants.

3 actions concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants seront sélectionnées pour faire l'objet d'un suivi renforcé.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, des bilans sont à saisir au niveau de la CAMVS. Les fiches de suivi-bilan sont à transmettre avant le 31 mars de l'année n+1. Si le bilan n'est pas transmis les soldes de subvention ne seront pas verser. Pour les actions intercommunales, les porteurs de projets peuvent envoyer leurs fiches directement au service politique de la ville de la CAMVS. A partir de la fiche bilan, les porteurs de projets compléteront le bilan via la plateforme Dauphin. Pour les actions communales, les référents politique de la ville doivent rappeler la procédure aux porteurs de projets, centraliser les fiches et les envoyer au service politique de la ville CAMVS.

Plusieurs indicateurs sont incontournables :

- L'effectivité des actions : dates-lieux-nombre de participants.
- Les explications sur la non-réalisation des actions.
- Objectifs de l'action-résultats attendus-résultats obtenus.

LA GOUVERNANCE du Contrat de Ville

- Caractéristiques des publics concernés par les actions (demandes d'emploi, bénéficiaires du RSA, familles monoparentales, personnes en situation de handicap...)
- Les modalités de mobilisation des publics (prescription, permanence, diffusion communication, orientation par les partenaires...)
- La participation des habitants aux actions : co-construction, suivi et évaluation...
- Répartition par âge et par sexe des publics.
- Répartition par quartier politique de la ville.
- Les moyens humains.
- Le partenariat.
- La communication.
- Les moyens techniques et matériels.
- Un bilan financier

Pour chaque action financée, au moins une réunion de suivi et un comité de pilotage devront être organisés où tous les financeurs doivent être invités. Un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions, devra être fourni aux membres du comité de programmation et aux habitants dès la validation des actions.

Les financeurs des actions devront être invités aux formations, ateliers, réunions d'informations, événements et temps forts proposés par les porteurs de projets.

Les déléguées du préfet, les services de la CAMVS ou des communes procéderont durant l'année à différentes visites des actions mises en place pour rencontrer les publics concernés.

Une gouvernance et un suivi associé à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

L'Union Sociale de l'Habitat a produit une note sur la nouvelle géographie prioritaire et le nouveau Contrat de Ville. Elle comporte des informations importantes sur le partenariat avec les bailleurs sociaux dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030 :

« Pour l'année 2024, l'abattement est automatiquement reconduit pour les conventions d'abattement de la TFPB existantes en 2023 et par voie de conséquence sur la base de la géographie prioritaire de 2015.

Le bénéfice de l'abattement en 2024 ne nécessite pas la signature d'un avenant.

Pour les logements situés dans la nouvelle géographie prioritaire, le bénéfice de l'abattement de la TFPB sera effectif à partir de l'année 2025.

Il est à noter que pour bénéficier de l'abattement de la TFPB à partir de 2025 (cf. art. 1388 bis du code général des impôts), l'organisme Hlm doit :

- Être signataire du contrat de ville « contrat engagement 2030 », ce contrat devant être conclu d'ici le 31 mars 2024 ;
- Être signataire d'une convention d'abattement de la TFPB au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (soit avant le 1^{er} janvier 2025 pour l'application de l'abattement en 2025).

Dans de nombreux territoires, la signature de cette convention, annexe au contrat de ville, interviendra après la signature du contrat de ville. L'abattement s'appliquant aux impositions établies au titre des années 2025 à 2030, il est vivement recommandé de signer une convention pluriannuelle . »

Les bailleurs sociaux sont signataires du nouveau contrat de ville. Le contrat de ville est complété en annexe, par une convention d'abattement de la TFPB pluriannuelle jusqu'en 2030 sur la base de la nouvelle géographie prioritaire, avec les bailleurs sociaux possédant du patrimoine en quartier politique de la ville.



Image générée par IA

Les Annexes

ANNEXE 1

Cadre d'intervention Régional

Intervention de la Région en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville 2024/2030

« Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Éducatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Éducative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : guide-aides.hautsdefrance.fr Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers REV3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique, alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs à ces pollutions.

La démarche REV3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies

renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;

- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Cet accompagnement régional au titre des « Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge / compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.

Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

4. Nos Quartiers d'Été (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été. Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.

ANNEXE 2

Cadre d'intervention du Département

Le Département est un partenaire historique de la politique de la ville et fait partie des signataires obligatoires des contrats de villes, tel que l'impose la loi Lamy du 21 février 2014.

Le Département prendra part à la nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires énoncés par l'Etat, à savoir : l'emploi, l'éducation/jeunesse, la santé, la transition écologique et la sécurité/tranquillité publique.

Le Département a défini un certain nombre d'engagements qu'il porte à la connaissance des EPCI/communes pilotes des contrats de ville de son territoire :

En matière d'emploi

La stratégie départementale s'est concrétisée par la création des 7 Maisons Nord Emploi (MNE) sur l'ensemble des territoires, le renforcement du partenariat avec France Travail (ex-Pôle Emploi) et le développement des plateformes emploi et insertion professionnelle au service des entreprises, ou enfin l'aide aux entreprises via le financement des contrats aidés. D'autre part, l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025) permet d'accompagner les allocataires du RSA avec l'objectif de doubler les sorties vers l'emploi.

Enfin, l'un des axes forts porté par le Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA, notamment via le dispositif « Réussir sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation) un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65%).

En matière de santé

Des permanences et/ou consultations (Protection Maternelle et infantile, Service Prévention Santé, Services Sociaux de Proximité...) sont assurées au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou des structures partenaires par les équipes médico-sociales du Département.

Par ailleurs, le déploiement du « Camion Nord Santé Prévention » en faveur de la santé des femmes constitue un nouveau service de proximité, en lien avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Pour faire face à la désertification médicale, le Département déploie des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans l'Avesnois (Glageon-Landrecies-Feignies), ou encore en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Enfin, une délibération cadre assortie d'un nouvel appel à projets santé (2024-2026) a été votée le 22 janvier 2024.

En matière de réussite éducative

La question de la jeunesse demeure primordiale pour le Département par le biais de la prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 18 ans et via les dispositifs favorisant l'autonomie des jeunes.

Pour soutenir les familles, le Département finance via l'Appel à Initiatives Parentalité des projets portés par les acteurs locaux. Des Maisons des Parents ont également été créées à destination des parents et des acteurs de la parentalité dans les secteurs du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de Roubaix-Tourcoing.

Par ailleurs, le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026, mené en lien avec l'Education Nationale, participe à la politique éducative volontariste du Département. Il contribue à répondre au principe d'égalité des chances pour tous les collégiens via un appel à projets permettant de financer des actions des établissements autour de la thématique "Bien vivre au collège".

Enfin, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré (aide à la demi-pension) pour tous les collégiens au sein des cantines des établissements, parallèlement à l'aide à la réussite éducative versée aux établissements afin de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

En matière de transition écologique

Le Département contribue à l'émergence des projets communaux et intercommunaux de requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels ou encore sportifs via son dispositif d'aides à l'investissement au titre

des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB). Une bonification tarifaire est allouée aux projets présentant des critères qui répondent aux objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le dispositif départemental « plantation et renaturation » conforte les engagements du Département en termes de biodiversité et permet aux porteurs de projets (communes, associations, bailleurs...) de bénéficier de financements en vue de favoriser les plantations en ville et la mise en place de jardins collectifs.

En matière de cadre de vie et de logement, le Département œuvre en faveur des publics vulnérables en aidant les particuliers (habitat privé) dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), afin de lutter contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement.

En matière de sécurité publique et de lutte contre les violences intrafamiliales

Le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales. Un appel à projets a été lancé afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences.

En termes de tranquillité, le Département soutient la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires, par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux.

De façon transversale

Le Département porte une attention particulière à l'amélioration du cadre de vie de tous les Nordistes, notamment sur les territoires en QPV, en tant que signataire des conventions portées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui constitue le volet urbain des contrats de ville. Cet engagement se poursuit particulièrement auprès des ménages concernés par les programmes de relogement, qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département.

Par ailleurs, le Département participe pleinement aux réflexions permettant la mise en œuvre d'une démarche partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur tous les territoires.

En matière d'aller-vers

Le Département du Nord œuvre pour l'accès aux droits de tous les Nordistes. Ainsi, des dispositifs mobiles et itinérants sont mis en place, tels les camions/bus bleus France Services du Département qui assurent 28

haltes en quartiers prioritaires afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien (santé, emploi, retraite...) dans le Douaisis, le Valenciennois, le Cambrésis, les Arrondissements de Dunkerque et de Lille. Par ailleurs, dans le cadre de ses politiques culturelles, le Département du Nord favorise la captation des publics en soutenant les structures qui développent des actions de médiation en direction des habitants des QPV.

Sur le plan de la gouvernance et en termes de présence

Le Département participe aux différentes instances ; comités techniques (COTECH) et comités de pilotage politiques (COFIL). Il est également représenté aux Comités de pilotage via les Présidents des Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle (CTIP).

Des bilans sont également réalisés annuellement pour rendre compte de l'implication départementale au sein des territoires concernés par la politique de la ville.

ANNEXE 3

Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

ANNEXE 4

Banque publique d'investissement (BPI)

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN :

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES :

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa

15 briques de solutions

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un

même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

ANNEXE 5

Étude COMPAS

**Consulter
cette annexe
en ligne :**



ANNEXE 6

ATFPB

**Consulter
cette annexe
en ligne :**



ANNEXE 7

Tableau de droit commun

Objectifs stratégiques et actions concrètes pour les contrats «Quartiers 2030» au titre des dispositifs de droit commun de l'État, de ses agences et opérateurs

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
PROMOUVOIR L'ÉDUCATION	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN	Olivier GRAFF (DAASEN) et Clarisse STEIN (DAASEN)
	Suivre, avec un objectif de généralisation, l'expérimentation du dispositif 8h-18h au sein des Cités éducatives de Douai-Waziers, Loos, Denain et Fourmies et mettre en œuvre une pré expérimentation à Maubeuge	2030		
	Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques			
	Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CEI en REP+ et en REP des QPV	2030		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CEI des écoles en QPV	2030		
	Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux			
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.	2030		

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
PROMOUVOIR L'AMBITION SCOLAIRE	Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée		DSDEN	Olivier GRAFF (DAASEN) et Clarisse STEIN (DAASEN)
	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030		
	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3ème en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).	2030		
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030		
PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT	Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport			
	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	2030		
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".	2030		
RENFORCER LA PARTICIPATION DES JEUNES AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).	2027		
FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES ET DES ENFANTS DOMICILIÉS EN QPV AU DISPOSITIF « COLOS APPRENANTES »	Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui).	2027		Patrick PIRET, chef du SDJES
AMÉLIORER L'ACCÈS À L'OFFRE ASSOCIATIVE SPORTIVE EN DÉPLOYANT L'USAGE DU PASS'SPORT AU SEIN DES QPV	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).	2024		

ANNEXE 7
Tableau de droit commun

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
RENFORCER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu(art)iers)	2030	DRAC	Florence LEMOINE
	Déployer 20 résidences-mission qu(art) tiers dans des QPV du Nord (résidences d' éducation artistique et culturelle de 3 mois)			
	Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signées d'ici 2030.			

DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE	Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV	2027	CAF	Adélaïde RAVELEAU
	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV			
RENFORCER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante			
DÉVELOPPER LES CONDITIONS DE PLUS DE COHÉSION SOCIALE	Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale	2025		

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
DÉVELOPPER LA MÉDIATION EN SANTÉ POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)	2030	ARS	Jean-Christophe CANLER et Aline QUEVERUE
ACCOMPAGNER LES FEMMES VERS UN ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé	2030		
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement	2030		
PROMOUVOIR LA SANTÉ DES JEUNES	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle	2030		
	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030		
	Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV			
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030		
	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030		
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION Saine ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030		
	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030		
ACCOMPAGNER LES STRUCTURES D'AIDES ALIMENTAIRES DANS LES QPV AUTOUR D' ACTIONS D'ÉDUCATION ALIMENTAIRE	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030		

ANNEXE 7
Tableau de droit commun

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS	Recours aux prestations		CPAM*	Baptiste MARCHAND et Lugdivine CHORRO (CPAM DU HAINAUT)
	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV	2030		
	Recours aux dispositifs de prévention			
	Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale	2030		
	Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer reloger dans le cadre du programme NPNRU	2030		
	Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)	2030		
FAIRE DE LA SANTÉ DES ENFANTS UNE PRIORITÉ	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours	2030	CPAM*	Baptiste MARCHAND et Lugdivine CHORRO (CPAM DU HAINAUT)
	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents	2030		
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap	2030		
SOUTENIR LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET FAVORISER UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA SANTÉ	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV	2030	CPAM*	Baptiste MARCHAND et Lugdivine CHORRO (CPAM DU HAINAUT)
	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville	2030		

* Les objectifs seront déclinés territorialement en lien avec chaque CPAM du département. Ils seront donc amenés à évoluer pour certains territoires

AMÉLIORER L'ACCÈS DES FEMMES AU DÉPISTAGE DES CANCERS FÉMININS	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024 : volet sensibilisation 2025 : mammo-graphie)	DDFE	Magalie VIGE
PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET LES VIOLENCES CONJUGALES ET PRENDRE EN CHARGE LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simon.e en QPV par an	2024		

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
AMÉLIORER LE TAUX D'EMPLOI EN QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique en fonction de la thématique)	Jacques TESTA et Gaetane BERNARD
	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-JR sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes		
	40 % des adultes bénéficiant d'une IAE résidant en QPV (36% en 2022)	2024 et suivantes		

GARANTIR UNE BONNE ARTICULATION ENTRE POLITIQUES URBAINES (FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS ANRU) ET POLITIQUES DE DROIT COMMUN	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	DDTM en lien avec les EPCI, les communes et les bailleurs sociaux	Karine LADREYT et Amale BENHIMA
FREINER LA CONCENTRATION DE PAUVRETÉ DANS LES QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030		
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025		
ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN QPV	Éradiquer les passoires thermiques (étiquettes E, F,G) en QPV	2030		

RENFORCER L'IMPLICATION DE LA PJJ DANS LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RÉCIDIVE EN QPV	Participation du département du Nord via le STEMO de Lille à l'étude nationale de la DPJJ sur 10 territoires	2024	PJJ	Claude Gardanne
	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse	2030		

DÉVELOPPER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ DANS LES QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 PAT à ce jour)	2026	DRAAF	Théophile Parent
--	---	------	-------	------------------

ANNEXE 7
Tableau de droit commun

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
FAVORISER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES AU SEIN DES QPV	développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités	Simon KARLESKIND
	développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030		
	développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030		

RENFORCER LES INVESTISSEMENTS EN QPV ET PRIVILÉGIER LES QPV DANS LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN	15 % de la DSIL bénéficient à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture	Céline DOUAY
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025		

ANNEXE 8

Gouvernance des Contrats de Ville



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE
LA CITOYENNETÉ
ET DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 janvier 2023

La secrétaire d'Etat chargée de la
citoyenneté et de la ville

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de
région et de département – France
métropolitaine

Copie à

*Madame la directrice générale des
collectivités locales*

*Monsieur le directeur de l'Agence
nationale de la cohésion des territoires*

Objet : Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030

Annexes : 3

- La mobilisation des acteurs institutionnels
- La structuration et la gouvernance des contrats de ville
- Synthèse nationale des contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 vos projets pour les quartiers »

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.

Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (13) le 26 juin 2023 et le comité interministériel des villes (CIV) présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes (78), vous êtes mobilisés avec les élus et les acteurs locaux pour signer de nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 avant le 31 mars 2024, conformément à la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains que j'ai signée le 31 août 2023.

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Il doit constituer le cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

ANNEXE 8

Gouvernance des Contrats de Ville

Les grandes orientations annoncées lors du CIV, les travaux de la commission sur la participation citoyenne présidée par M. Mohamed Mechmache, les conclusions tirées de l'analyse des contributions sur la plate-forme numérique Quartiers 2030 et les concertations avec les élus ont permis de préciser les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance des contrats de ville, qui sont détaillées dans les annexes à la présente instruction autour de 3 orientations.

1. Tout d'abord, la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire.

A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle et vous devrez systématiquement rechercher la signature des départements et des régions assortie d'engagements concrets.

Le maire doit être au cœur de l'élaboration des contrats de ville, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de politique de la ville.

Les conseils régionaux doivent quant à eux être associés notamment pour s'assurer de la mobilisation des fonds européens au bénéfice des quartiers prioritaires de la ville, objectif que vous devrez systématiser.

Enfin, l'ensemble des acteurs, publics et privés, doivent également être mobilisés afin de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Vous pourrez notamment prévoir la signature d'acteurs privés, tels la Banque publique d'investissement (BPI) à travers son programme Entreprendre Quartiers 2030, des fondations ou des entreprises privées.

2. Ensuite, la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.

Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire.

Les travaux de la commission « Participation citoyenne » présidée par M. Mohamed Mechmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.

3. Par ailleurs, l'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire sera primordiale, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Une articulation des crédits de la politique de la ville notamment avec les politiques d'intégration, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les discriminations et de prévention de la délinquance devra être mise œuvre, en envisageant partout où cela s'y prête une contractualisation unique, dès lors qu'elle respecte les pré-requis exigés par chacune des contractualisations.

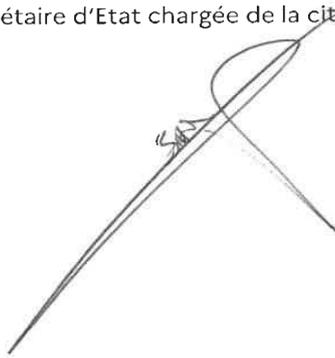
Une réunion annuelle devra être réalisée avec l'ensemble des acteurs locaux afin de suivre l'avancée du contrat de ville. Ces réunions seront également l'occasion de coordonner les actions des différents partenaires, et notamment les éventuels appels à projet entre l'Etat et les collectivités.

Des indicateurs de suivi précis devront être établis dès l'élaboration du contrat, en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Vous prévoyez un nombre limité d'indicateurs, correspondant à une réalité opérationnelle visible pour les habitants, par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement que vous déclinez localement.

Vous rendrez compte à l'ANCT (grande.equipe@anct.gouv.fr) de l'avancement des contractualisations des nouveaux contrats de ville, cadre local indispensable au bon déploiement de toutes les politiques publiques mais aussi des initiatives privées au service des habitants des quartiers.

Je compte sur vous !

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE
Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville



Annexe 1 - LA MOBILISATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

I. Les signataires des contrats de ville

Ils sont définis aux alinéas 1 et 2 de l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Les signataires obligatoires, qu'il vous appartient de mobiliser, sont :

- L'Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont l'Etat est membre ;
- Les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ;
- Les départements et les régions.

II. La mobilisation des services et opérateurs

Outre les services relevant de votre autorité directe, vous vous assurerez de la mobilisation, sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives, de la direction départementale des services de l'Education nationale, des directions régionales des affaires culturelles, des agences régionales de santé et de tout service de l'Etat susceptible de participer à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Vous veillerez à la mobilisation et à la coordination de l'action des opérateurs de l'Etat, parmi lesquels, entre autres, l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME et le en lien avec les enjeux de transformation des quartiers et de transition écologique dans les quartiers.

En outre, vous vous attacherez à ce que l'ensemble des acteurs de l'emploi fédérés par France Travail puissent porter une attention particulière aux enjeux d'accès à l'emploi des habitants résidant en QPV.

De la même manière, vous inviterez les acteurs économiques du secteur marchand et du secteur non marchand, y compris ceux qui ne sont pas implantés dans les QPV, à s'engager en faveur des quartiers et de leurs habitants, notamment à travers le dispositif « Les entreprises s'engagent ».

Vous associerez en particulier les acteurs économiques impliqués dans le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », dont BPIFrance, aux actions menées en direction des QPV et de leurs habitants afin de favoriser le développement économique et social de ces quartiers.

Il est par ailleurs recommandé d'associer, au regard des enjeux identifiés : le Procureur de la République, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires, les chambres économiques régionales de l'économie sociale et solidaires, les établissements d'enseignement supérieur, le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, l'Agence nationale du Sport, les fédérations sportives agréées, les autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que les associations.

Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle.

III. Le rôle des collectivités territoriales

Dès lors qu'il exerce la compétence « politique de la ville », l'EPCI assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales¹.

A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.

Il doit associer dans le pilotage, les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dès lors, vous veillerez à la bonne articulation des crédits et des actions et en identifier d'autres qu'il conviendrait de faire intervenir à partir de la connaissance qu'ont les collectivités territoriales et leurs groupements des interventions financières sur leurs quartiers.

Lorsque le contrat de ville concerne un ou des quartier(s) d'une seule commune membre d'un EPCI exerçant la compétence politique de la ville, le maire de la commune doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés.

Vous veillerez par ailleurs à la mobilisation effective des départements et des régions, dont les compétences concourent utilement à la mise en œuvre des stratégies de développement des QPV.

¹ La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 6) dispose que :

- « Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.
- Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. »

Annexe 2 - LA STRUCTURATION ET LA GOUVERNANCE DES CONTRATS DE VILLE

Les futurs contrats de ville devront être centrés sur les enjeux locaux identifiés en lien étroit avec les habitants. Vous veillerez à ce titre à rendre les contrats de villes plus opérationnels et resserrés autour de projets co-élaborés avec les habitants, à l'issue d'une concertation citoyenne, s'inspirant des préconisations de la commission sur la participation citoyenne.

Par ailleurs, vous veillerez dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville, à assurer la convergence des interventions de l'Etat et de l'Union européenne en mobilisant davantage les fonds européens.

I. La participation citoyenne

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe.

Dans cette logique, la phase de concertation qui s'achève, et toutes les formes de participation citoyenne, auront permis d'associer les habitants à la définition des priorités qui structureront les futurs contrats de ville.

Les contrats de ville devront donc prévoir un volet « Participation citoyenne », constituant le cadre formel de concertation de leur mise en œuvre garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Ainsi le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance de la politique de la ville devra être précisé pour permettre à ceux qui s'engagent de connaître le niveau de participation attendu (information, consultation, concertation, codécision, selon les thématiques). Cette exigence est la base d'une participation constructive.

Pour l'élaboration de ce volet, vous veillerez, en lien avec les collectivités, à :

- préciser les modalités de mise en œuvre d'une véritable dynamique de co-construction conduisant à associer les habitants à la définition des priorités et des solutions permettant d'y répondre, à l'échelle de chaque quartier ;
- identifier les modalités et moyens permettant la mobilisation permettant au plus grand nombre d'habitants, y compris ceux qui sont généralement les plus éloignés des démarches participatives, notamment les femmes, les jeunes et les personnes les plus précaires, de s'exprimer et faire valoir leurs propositions ;
- prévoir les moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de la participation ;
- intégrer les outils d'évaluation qui permettront de suivre la participation et mesurer ses effets sur l'action publique et les parties prenantes.

Le format de la participation citoyenne dans les nouveaux contrats devra être défini au regard du contexte local : en s'appuyant sur les démarches de participation citoyenne déjà engagées sur le territoire, incluant les conseils citoyens, pouvant s'appuyer sur les maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain mais également les tables de quartiers et des collectifs d'habitants présents et actifs, et en prévoyant, le cas échéant, d'articuler plusieurs formes et outils de participation citoyenne, mais aussi de soutenir le déploiement des dynamiques là où elles sont moins développées.

Compte tenu de ces objectifs, vous pourrez notamment associer les habitants au diagnostic, à la programmation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions du contrat de ville.

Dans les contextes de démarches nouvelles ou renouvelées, la formation acteurs/habitants dispensée par l'Ecole de la Rénovation Urbaine aux habitants en QPV acteurs de leur quartier, la co-formation et l'accompagnement des professionnels, des élus et des habitants pourront être mobilisés. Les centres de ressources politique de la ville pourront également être des appuis concernant la co-formation, l'outillage sur diagnostic et l'évaluation des démarches participatives

Enfin, vous pourrez vous appuyer sur, d'une part, l'état des lieux des démarches participatives², réalisé par l'ANCT, qui a permis d'identifier les freins et les moteurs de la participation des habitants des QPV, d'autre part, sur les préconisations de la commission participation citoyenne qui seront rendues courant janvier mais aussi sur les ressources à disposition sur la plateforme de la Grande équipe³.

II. Assurer la convergence des interventions de l'Etat et de l'Union européenne

2.1 – La convergence avec les interventions de l'Etat

Afin de garantir la convergence des dispositifs, dans une logique de parcours au bénéfice des habitants, il conviendra, en fonction des dynamiques locales, de définir les modalités d'articulation entre les contrats de ville et l'ensemble des autres contractualisations et programmes mis en œuvre sur le territoire concerné, notamment le NPNRU.

Vous vous assurerez tout d'abord que le contrat de ville intègre les stratégies propres à chacun des dispositifs de la politique de la ville conduits sur le territoire (PRE, cités éducatives, cités de l'emploi, etc) ainsi que les enjeux traités par les conventions ANRU.

Vous veillerez ensuite à assurer la plus grande convergence possible avec les contractualisations locales, pouvant aller jusqu'à un contrat unique, dès lors que le contrat unique répond aux prérequis exigés par chaque contractualisation.

Vous vous assurerez de la prise en compte des problématiques propres aux QPV, notamment au travers de l'association systématique du préfet délégué à l'égalité des chances ou du sous-préfet délégué à la politique de la ville aux instances de pilotage des autres contractualisations engagées à l'échelon territorial, telles que les contrats de plan Etat-Région (CPER), les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), les contrats locaux de santé, les convention territoriales de la CAF ou les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration.

Vous veillerez en retour à identifier dans les contrats de ville les actions et dépenses susceptibles d'être labellisées au titre de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, y compris les réfugiés.

Cette articulation doit notamment permettre de mobiliser l'ADEME, le CEREMA, l'ANRU et l'ANAH. A cette fin, vous pourrez vous appuyer sur les conventions cadre que l'ANCT a signées avec chacun de ces opérateurs fin 2023, qui précisent leur périmètre d'intervention.

Vous vous assurerez également de l'articulation des crédits de la politique de la ville avec les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ainsi qu'avec les crédits affectés aux politiques

² <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-demarches-participatives-dans-les-quartiers-prioritaires-etat-des-lieux-2014-2023-1107>

³ <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/article/113785>

ANNEXE 8

Gouvernance des Contrats de Ville

suivantes : la lutte contre la pauvreté, la protection de l'enfance ainsi que l'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration

2.2. – La convergence avec les interventions européennes

Vous sensibiliserez les collectivités à la mobilisation des fonds européens de la politique de cohésion, permettant de mettre en œuvre des actions d'amélioration en faveur des citoyens sur le plan économique, social et territorial. A ce titre, vous les inviterez à faire appel aux fonds européens pour le montage de projets en faveur des quartiers et de leurs habitants, ainsi qu'à soutenir les acteurs institutionnels et organismes intermédiaires, publics ou privés, dans le montage et le suivi des dossiers de demande de subventions, conformément à la loi du 21 février 2014 qui prévoit que les contrats de ville intègrent les actions relevant des fonds européens de la politique de cohésion (article 1).

Pour ce faire, vous prendrez l'attache des autorités de gestion pour analyser les possibilités d'intervention des fonds européens en région en capacité de soutenir les actions relatives à la politique de la ville. En effet, selon les choix stratégiques opérés par les autorités de gestion, les possibilités d'intervention et les modalités de mise en œuvre peuvent varier.

Pour la période de programmation 2021-2027, les fonds mobilisables sont notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), géré par les conseils régionaux, et le Fonds social européen Plus (FSE+). Celui-ci est dédié aux actions visant l'amélioration de l'accès à l'emploi et de l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Pour le programme national du FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse, Compétences », les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont les autorités de gestion déléguées du volet déconcentré de ce programme. Il comporte également un volet régional, géré par les conseils régionaux.

Vous pourrez vous rapprocher utilement des DREETS et des conseils régionaux pour mobiliser ces fonds, en fonction de la nature des actions présentées dans les contrats.

III. Organiser une réunion annuelle à l'échelle de chaque contrat de ville avec les partenaires de la contractualisation

Vous vous attacherez à favoriser, dans le cadre du contrat de ville, la mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs relevant de la politique de la ville, en envisageant le cas échéant, dans une logique de simplification, la fusion des instances de gouvernance attachées à chacun d'eux.

Vous vous assurerez que le soutien exceptionnel alloué, le cas échéant, aux territoires identifiés comme des « poches de pauvreté » s'inscrit dans une dynamique partenariale similaire. S'agissant plus spécifiquement des territoires « sortants », vous rechercherez la pérennisation des programmes de réussite éducative et des postes d'adultes relais au sein des associations, dans la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun. Les programmes de réussite éducative pourront à ce titre bénéficier d'un maintien des financements du P147, à titre dérogatoire et de façon dégressive. Les conventions d'adultes relais accordées sur ces territoires sortants seront subventionnées jusqu'à leur terme.

Il vous est demandé d'organiser une réunion annuelle à l'échelle de chaque contrat de ville, préalablement au lancement des appels à projets, afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté.

Vous rechercherez en particulier dans ce cadre les accords nécessaires permettant de garantir l'articulation, la cohérence et la convergence de la programmation des interventions financières respectives de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements en faveur des associations qui œuvrent pour les quartiers et leurs habitants.

A ce titre, vous encouragerez une démarche coopérative avec les collectivités territoriales et leurs groupements, et plus généralement avec l'ensemble des partenaires des contrats de ville, en vous appuyant notamment, pour la réalisation concrète de cette démarche :

- sur la mise en commun des données statistiques locales et de l'expertise des acteurs de terrain (travailleurs sociaux, associations de quartier,...), facilitant l'élaboration d'un diagnostic partagé, la détermination annuelle des orientations des appels à projets (AAP) et l'évaluation de l'impact des interventions financières ;
- sur une coordination des calendriers des demandes de subventions de l'ensemble des financeurs afin de faciliter l'instruction partagée des dossiers de subvention.

Cette réunion annuelle, organisée à l'échelle du contrat de ville, associera l'ensemble des partenaires de la contractualisation et devra s'appuyer sur un bilan :

- de la mise en œuvre du contrat, en s'appuyant sur un nombre limité d'indicateurs de résultats identifiés dès la signature du contrat de ville, en lien avec les priorités que vous aurez définies de manière partenariale ; des dispositifs de droit commun mobilisés par les collectivités territoriales et leurs groupements, d'une part, l'Etat, d'autre part, ainsi que de toute autre action engagée par les partenaires du contrat de ville, avec des chiffres aussi précis que possible et ciblés sur les QPV ;
- le cas échéant de l'état d'avancement du projet de renouvellement urbain, tel qu'il résulte notamment de la revue de projet annuelle : avancement contractuel, financier et opérationnel en termes d'habitat, d'aménagement et d'équipements publics en lien tout particulièrement avec les cités éducatives, les cités de l'emploi et tout dispositif de la politique de la ville, en précisant, pour les quartiers en renouvellement urbain, l'avancée du projet de gestion du quartier qui précise les conditions d'usage, anticipe des coûts de gestion et les enjeux de sûreté ;
- les bailleurs sociaux seront par ailleurs invités à présenter globalement dans ce cadre les actions engagées en matière de gestion urbaine de proximité en contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour la propriété bâtie (TFPB) , et plus particulièrement dans le cadre du projet de gestion attendu par l'ANRU dans les quartiers de renouvellement urbain. L'association renforcée des bailleurs sociaux à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville doit permettre de garantir une meilleure articulation entre les actions financées par l'abattement de TFPB et les actions financées par les crédits du programme 147, ainsi que par les crédits de droit commun.

Une synthèse régionale devra être remontée à l'ANCT annuellement.

Responsable du budget opérationnel du programme 147 (RBOP) depuis 2018, la préfecture de région s'est vue reconnaître une responsabilité croissante en matière d'impulsion et de coordination des engagements de l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires.

Afin de garantir plus spécifiquement un pilotage effectif des mesures issues du CIV, cette réunion annuelle, organisée à l'échelle de chaque contrat de ville sera complétée par l'organisation annuelle d'un échange formalisé en comité d'administration régionale (CAR) au cours duquel la mobilisation des politiques de droit commun de l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la déclinaison territorialisée des conventions interministérielles d'objectifs seront expertisées.

Annexe 3 – SYNTHÈSE NATIONALE “Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers”

La concertation « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers », lancée en mai 2023, a eu pour ambition de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d’être acteurs de l’élaboration des futurs contrats de ville, renouvelés en 2024.

La plateforme « Quartiers 2030 » a constitué le volet numérique de cette concertation. Elle a permis aux préfetures d’assurer une diffusion large des rencontres organisées localement et de rendre compte des résultats de ces concertations. Au total, 531 rencontres locales ont ainsi fait l’objet d’une mise en ligne.

Elle a permis également de recueillir directement, du 19 septembre au 31 octobre 2023, les contributions individuelles des habitants des quartiers, hors quartiers et des professionnels engagés dans les quartiers, invités à s’exprimer, *via* un questionnaire en ligne sur les défis, ressources et projets à mettre en œuvre prioritairement dans les QPV ; et sur les leviers qui doivent permettre, dans le cadre de la future contractualisation, de renforcer encore les dynamiques de participation citoyenne.

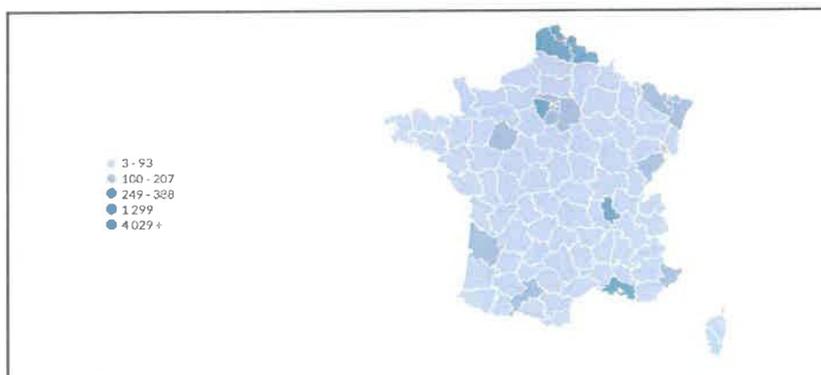
I. Profil des répondants

Au total, 12 809 réponses ont été apportées au questionnaire, dont 6 218 complètes.

L’architecture du questionnaire a permis de distinguer, dans l’analyse, les contributions des habitants résidant en QPV, hors QPV et exerçant une activité en QPV. Le questionnaire a été complété en majorité par des habitants des QPV (54% des répondants). Plus de 8 répondants sur 10 habitent en QPV ou exercent une activité en QPV.

Le questionnaire a été complété, toutes catégories confondues, en grande majorité par des femmes, le nombre de répondantes étant deux fois plus élevé que le nombre de répondants. On relève par ailleurs une participation importante des 35 à 49 ans (39% des répondants), les 18 à 24 ans constituant seulement 5% des répondants et les plus de 75 ans 2,2% des répondants. Les employés constituent la catégorie socio-professionnelle la plus représentée.

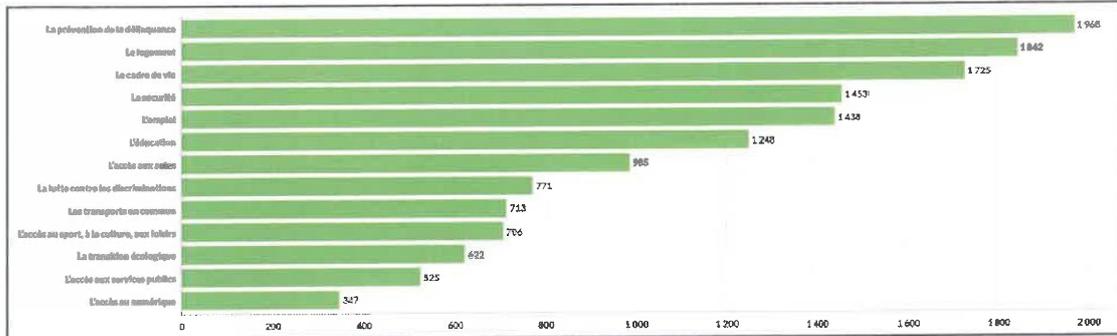
L’analyse géographique de la contribution au questionnaire fait apparaître de très fortes disparités entre les départements. A lui seul, le Pas-de-Calais comptabilise 12% du total des répondants. La participation a en revanche été beaucoup plus faible dans d’autres départements, dont 30 comptent moins de 10 répondants habitant en QPV. Cette très faible participation peut s’expliquer par le fait que certains de ces départements ont préalablement, ou en parallèle, engagé d’autres consultations relevant de formats similaires.



II. Analyse des contributions

2.1. Les défis des quartiers

La **prévention de la délinquance** est identifiée comme le défi le plus important pour les habitants en QPV comme pour ceux n'habitant pas en QPV, les personnes exerçant une activité en QPV plaçant en revanche **l'éducation** comme défi principal pour les quartiers.



Les principaux défis évoqués par les répondants habitant en QPV

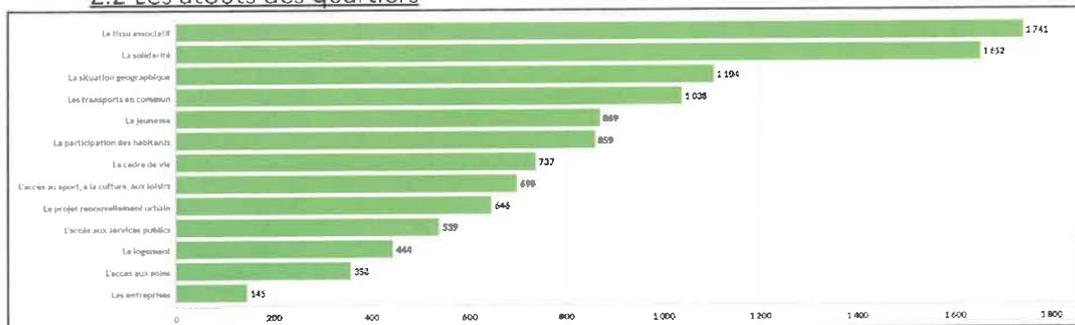
Le logement constitue la seconde priorité relevée par les habitants, qu'ils résident ou non en QPV. Les problématiques d'isolation sonore et thermique des logements, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de la vétusté des appartements, et plus globalement les difficultés pour accéder à un logement sont régulièrement mentionnées. Une analyse plus fine fait apparaître que les répondants de moins de 34 ans identifient le logement comme le défi le plus important quand les répondants de plus de 50 ans placent la prévention de la délinquance en tête des défis prioritaires.

Le cadre de vie constitue le 3ème défi le plus fréquemment identifié par les habitants des quartiers. Sont régulièrement relevés les enjeux de propreté des quartiers et les problématiques de ramassage des déchets, des dépôts sauvages et de gestion des encombrants. Les manques d'espaces verts et de jeux pour enfants sont également mentionnés mais également les problématiques liées à la circulation routière et au stationnement des véhicules.

Le trafic de stupéfiants et ses conséquences sont fréquemment évoqués, s'accompagnant de la demande d'une présence policière accrue, tout en identifiant les « relations avec la police » comme un défi.

Les répondants ont également relevé l'importance que revêt **l'enjeu de mixité sociale**, notamment à l'école.

2.2 Les atouts des quartiers



Les principaux atouts évoqués par les répondants QPV

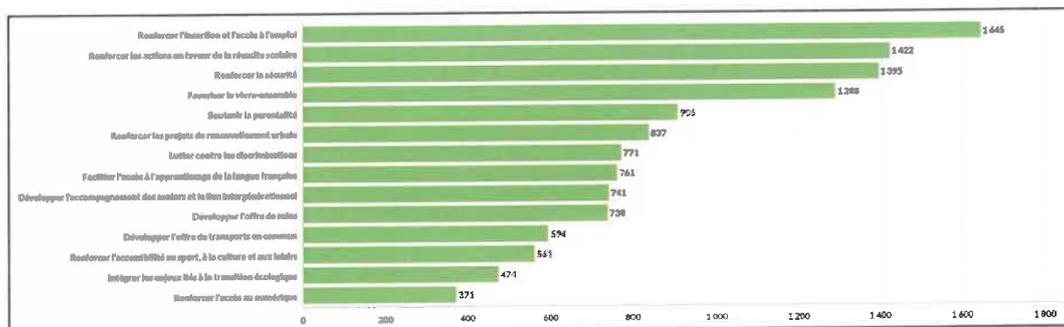
ANNEXE 8 Gouvernance des Contrats de Ville

Les répondants habitant en QPV, hors QPV et exerçant une activité en QPV ont tous défini le tissu associatif et la solidarité comme les deux atouts prioritaires des quartiers. Le tissu associatif est très largement perçu comme l'atout le plus important des QPV. Plusieurs contributions indiquent, parfois crûment, l'absence d'atouts dans les QPV et expriment un sentiment d'abandon et de délaissement de leurs quartiers, tout en valorisant la capacité de leurs habitants à s'entraider et à s'organiser pour améliorer la vie dans les quartiers.

De nombreuses réponses évoquent également "la résilience", "les compétences" et "l'innovation des habitants".

2.3 Les projets pour les quartiers

Le renforcement de l'insertion et de l'accès à l'emploi sont clairement identifiés comme les projets principaux à porter dans les QPV, suivis du renforcement de l'accompagnement à la scolarité, de la sécurité, du vivre ensemble et du soutien à la parentalité.



Les principaux projets évoqués par les répondants QPV

Parmi les projets identifiés comme devant être prioritairement engagés, le développement des commerces de proximité apparaît comme un élément essentiel pour favoriser le cadre de vie, le lien social et le développement économique des quartiers.

Plusieurs projets identifiés comme prioritaires s'inscrivent dans le champ du cadre de vie et du renouvellement urbain, intégrant les enjeux de végétalisation et d'embellissement des quartiers.

2.4 La participation dans les quartiers

57,2% des répondants habitant un QPV ont conscience qu'il leur est possible de participer aux décisions qui concernent leur quartier. 44% sont engagés via des associations de quartier ou des conseils citoyens et plus de 60% d'entre eux s'en montrent satisfaits. Une analyse plus fine permet toutefois de relever que cette participation concerne plutôt les populations plus âgées, et les cadres, davantage que les employés.

Le partage d'une information claire avec tous les acteurs du quartier ainsi qu'une meilleure adaptation aux contraintes des habitants (horaires de travail, garde d'enfants) sont identifiés comme les principaux leviers de nature à renforcer les dynamiques de participation citoyenne. La mise en place de formats numériques de concertation est évoquée comme un levier à condition de n'être pas exclusif d'autres formats de participation.

ANNEXE 9

Convention NPNRU

**Consulter
cette annexe
en ligne :**



ANNEXE 10

Compte-rendu du COPIL

Projet Alimentaire Territorial

**Consulter
cette annexe
en ligne :**



SIGNATAIRES du Contrat de Ville

**Madame la Préfète Déléguée
pour l'Égalité des Chances
PREFECTURE DU NORD**



Virginie LASSERRE

**Monsieur le Président du
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD**



Christian POIRET

*Pour le Président et par délégation, Nicolas
LEBLANC, Conseiller délégué au patrimoine,
au renouvellement urbain et à la politique de
la ville*

**Madame la Vice-présidente santé,
prévention et politique de la ville à la ville
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**



Nadia TERKI

**Monsieur le Président de la
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**



Bernard BAUDOUX

**Monsieur le Président du
CONSEIL RÉGIONAL
DES HAUTS-DE-FRANCE**



Xavier BERTRAND

*Pour le Président et par délégation, Arnaud DECAGNY,
Vice-président en charge de la politique de la
ville, du logement, de la rénovation urbaine et de
l'apprentissage*

**Monsieur le Maire d'
AULNOYE-AYMERIES**

Bernard BAUDOUX

**Monsieur le Maire de
FEIGNIES**

Patrick LEDUC

*Pour le Maire et par délégation, Madame Martine LEMOINE, Adjointe au
mairie affaires sociales, insertion et Politique de la Ville*

**Monsieur le Maire de
FERRIÈRE-LA-GRANDE**

Benoit COURTIN

**Monsieur le Maire d'
HAUTMONT**

Stéphane WILMOTTE

*Pour le Maire et par délégation, Madame Malika BOUDINA,
Adjointe au maire emploi, insertion et commerce de proximité*

**Monsieur le Maire de
JEUMONT**

Pascal ORI

**Monsieur le Maire de
LOUVROIL**

Guiseppe ASCONE

**Monsieur le Maire de
MAUBEUGE**

Arnaud DECAGNY

**Monsieur le Maire de
NEUF-MESNIL**

Daniel LEFERME

SIGNATAIRES

du Contrat de Ville

**Monsieur le Directeur régional de la
BANQUE DES TERRITOIRES**

Olivier CAMAU

**Madame la Directrice du PÔLE CLIENTS
ET PROXIMITÉ, Membre du Directoire de SIGH**

Virginie BASTIN

**Monsieur le Président du Directoire d'
HABITAT DU NORD**

Franck PORIER

**Madame la Directrice Départementale de la
CAF DU NORD**

Audrey MATHON-DEBETENCOURT

*Pour Directrice Départementale et par délégation,
Madame Sandrine DELBASSEE, Responsable du pôle
développement local Cambrésis Sambre-Avesnois*

**Monsieur le Directeur du
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE**

Cyril LENNE

**Monsieur le Directeur Général de PROMOCIL -
GROUPE SAMBRE-AVESNOIS IMMOBILIER**

Jean-Pierre CHOEL

*Pour le Directeur Général et par délégation, Monsieur Stéphane
LEBLANC, Directeur politique de la ville*

**Monsieur le Directeur territorial de
PARTENORD HABITAT**

Marc ALESSIO

**Monsieur le Directeur général de l'
AGENCE RÉGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Hugo GILARDI

**Monsieur le Président de la
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU GRAND-HAINAUT**

Bruno FONTAINE

*Pour le Président et par délégation, Christophe CARLIER,
membre élu de la CCI*

**Madame la Directrice de la
CPAM DU HAINAUT**

Ghislaine LIEKENS

*Pour la Directrice et par délégation, Monsieur Xavier DE VERDELHAN,
Directeur adjoint*

**Monsieur le Procureur de la
République d'AVESNES-SUR-HELPE**

Laurent DUMAINE

**Monsieur le Président de
SAMBRE MOBILITÉS**

Benoît COURTIN

**Monsieur le Président de la CHAMBRE
DE METIERS ET DE L'ARTISANAT des
Hauts-de-France**

Laurent RIGAUD

*Pour le Président et par délégation, Monsieur Alain DUCIEL, Président
de la Commission Territoriale d'Avesnes-Maubeuge*

**Monsieur le Directeur
académique des services de l'
ÉDUCATION NATIONALE DU NORD**

Olivier COTTET

*Pour le Directeur académique et par délégation, Monsieur
Stéphane Lefèvre, secrétaire général de la direction des services
départementaux de l'Éducation nationale du Nord*

**Madame la Directrice départementale de
FRANCE TRAVAIL**

Gaétane BERNARD

*Pour la Directrice et par délégation, Madame Perrine MANESSE,
directrice France Travail Maubeuge gare*

**Monsieur le Directeur Régional
BPI FRANCE**

Yannick DA COSTA



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**